

SMD3

La Rampinsolle 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

2: 05.53.45.58.90

Courriel : contact@smd3.fr Site internet : www.smd3.fr



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales Articles L 5211-47 et R 5211-41

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET ARRETES REGLEMENTAIRES

N° 40 – 1er trimestre 2021

Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS: DELIBERATIONS

Comité syndical du 26 janvier 2021

DELIBERATIONS:

N°01-21A : Compte-rendu de la séance syndicale du 15 décembre 2020

N°02-21A : Acquisitions foncières pour le centre de transfert de Bergerac

N°03-21A: Délégation de signature pour les procédures règlementaires des ICPE

N°04-21A: Mise à jour du tableau des emplois et information sur les effectifs contractuels

N°05-21A: Adoption du Budget Primitif 2021

N°06-21A: Consultation financière pour le recours à l'emprunt 2021

N°07-21A: Consultation financière pour le recours à une ligne de trésorerie en 2021

N°08-21A: Contributions budgétaires 2021 des collectivités ayant transféré la compétence collecte au SMD3

N°09-21A: Contributions de solidarité 2021

N°10-21A: Vote des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement 2021

N°11-21A: Tarification unique 2021

N°12-21A: Tarifs Redevance Spéciale 2021

N°13-21A: Constitution d'un provisionnement pour la post-exploitation de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes

N°14-21A: Subventionnement des projets de valorisation de proximité des biodéchets (cadre)

N°15-21A: Filières REP Petits Extincteurs - Convention avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour 2021

N°16-21A: Filières REP DEEE et Lampes - Conventions avec l'éco-organisme OCAD3E pour 2021

N°17-21A : Nombre d'accès en déchèterie pour les particuliers

N°18-21A : Marché N°2020 -031 AO : Traitement des gravats des déchèteries du SMD3 sur le secteur de Bergerac : attribution

Comité syndical du 23 février 2021

DELIBERATIONS:

N°01-21B: Compte-rendu du comité syndical du 26 janvier 2021

N°02-21B : Location salle du conseil au siège du SMD3 : modification

N°03-21B: Mise à jour du tableau des emplois permanents

N°04-21B: Approbation du compte de gestion 2020

N°05-21B: Vote du Compte Administratif 2020

N°06-21B: Affectation des résultats de clôture 2020

N°07-21B: Bilan annuel des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement 2020

N°08-21B : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2020

N°09-21B: Modification des horaires de la déchèterie de Bergerac

Comité syndical du 30 mars 2021

DELIBERATIONS:

N° 01-21C : Compte-rendu du comité syndical du 23 février 2021

N°02-21C: Détermination des taux de promotion pour les avancements de grades au SMD3

N° 03-21C: Mise à jour du tableau des effectifs

N°04-21C: Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : Modifications

N°05-21C : Vote du budget supplémentaire 2021

N°06-21C: Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2021 selon le budget supplémentaire

N°07-21C: Vente de cartes d'accès prépayées aux bornes Omr pour les touristes itinérants

N°08-21C: Convention de partenariat pour l'accès à la déchèterie de Condat sur Vézère (SIRTOM de Brive la Gaillarde)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°01-21A

OBJET : Compte-rendu de la séance syndicale du 15 décembre 2020

Séance du 26 JANVIER 2021

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021	
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE	
		W

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix	ė.	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX Jean-Jacques-RATIER	2 voix		2 voix	2 voi
	Pierre JAUBERTIE Franck-MOISSAT	2 voix	- <	2 voix	2 voi
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voi
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voi
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voi
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voi
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	-	.2 voix	2 voi

	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix	- /		
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
100000000000000000000000000000000000000	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix	-		
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
beives	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
*	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
iviontpon	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Accombián Contorialla Contour VIII	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Daniel LAVAUD Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi

024-252405329-20210126-0121A-DE

Regu le 29/01/2021

ODJET . N°01-21A - Compte-rendu de la seance syndicale du 15 décembre 2020

Monsieur le Président expose :

Le Comité Syndical du SMD3, convoqué par Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 17h00. L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Monsieur BOIDÉ

Une minute de silence est tenue à l'attention de Monsieur Laurent MONTEIL.

DELIBERATIONS:

Vie du SMD3

N°01-20M : Adoption du compte-rendu de la séance syndicale du 24 novembre 2020

Rapporteur M PROTANO

Cette délibération vise à adopter le compte-rendu du comité du 24 novembre 2020.

Délibération validée à l'unanimité

N°02-20M: Autorisation permanente et générales des poursuites accordées au comptable public

Rapporteur M PROTANO

Cette délibération vise à proposer aux membres du Comité Syndical de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la totalité des titres émis par le SMD3.

Délibération validée à l'unanimité

N°03-20M: Mise en place d'une convention pour la location de la salle du conseil au siège du SMD3

Rapporteur M PROTANO

Cette délibération vise à autoriser le Président à signer les conventions pour la location de la salle du Conseil au siège du SMD3 pour des activités à caractère culturel, privé ou associatif et à émettre les titres de recettes correspondants. Cette convention définit les tarifs, les modalités et conditions d'utilisation de la salle du conseil et de ses dépendances (hall d'entrée, vestiaire, WC et salle de la Tisanerie), sise au rez-de-chaussée du siège administratif avec accès par le parking visiteurs.

La salle du comité du SMD3 est aujourd'hui, sollicitée par divers organismes administratifs (EPCI, Syndicat, etc.) pour la tenue de réunion.

Délibération validée à l'unanimité

Ressources Humaines

N°04-20M : Ouverture de postes pour les agents de l'Agglomération du Grand Périgueux

Rapporteur Mr PROTANO

Cette délibération vise à ouvrir 57 nouveaux postes de fonctionnaires dans le cadre du transfert des agents rattachés à la collecte des déchets de l'agglomération du Grand Périgueux, intégrant le SMD3 au 01/01/2021.

Mr PROTANO précise que des rencontres collectives se sont tenues et le directeur du SMD3 a rencontré individuellement chaque agent pour échanger sur ses missions et sa fiche de salaire. Il n'y pas de perte d'argent lors du transfert (augmentation entre 50 € et 110€ par mois suivant les agents). La différence repose sur le temps de travail qui va évoluer, comme dans toutes les structures publiques, de 1400 heures à 1607 heures annuelles.

Une manifestation s'est tenue devant le Grand Périgueux, avec une 30taine de participants dont 10 agents mécontents, les représentants du syndicat UNSA et des agents d'autres secteurs de collecte dont Thiviers.

Le CT du Grand Périgueux s'est réuni le 3 décembre 2020 en donnant un avis défavorable au transfert. Le prochain CT aura lieu le 16 décembre. Le conseil communautaire du Grand Périgueux délibèrera sur le transfert de compétence, le 17 décembre 2020.

Mr CIPIERRE présente la lettre de revendication du Syndicat UNSA qui n'évoque qu'un problème d'heures et qui précise la petite augmentation de salaire pour chaque agent.

Mme FORGENEUF rapporte que son syndicat a rencontré la même problématique sur le temps de travail.

Mr COLBAC met l'accent sur l'attention portée sur le sujet du temps de travail par la Chambre Régionale des Comptes.

Mr BEAU explique que lors du transfert du SMCTOM de Ribérac, les agents n'ont perdu que 2 jours de congés donnés à titre divers depuis de nombreuses années.

024-252405329-20210126-0121A-DE

Regu le 29/01/2021

Ame BOUCAUD trouve que la note de synthèse est un peu légère pour présenter ce dossier.

Mr BUDOS l'a rejoint et précise que ce sujet résonne sur l'ensemble du département.

Délibération validée à l'unanimité

Finances

N°05-20M : Convention pour la prise en charge financière des PAV pour les collectivités membres

Rapporteur Mr PROTANO

Cette délibération cadre vise à autoriser le Président à signer les conventions avec les communes afin de déterminer le montant des travaux pris en charge par le SMD3 et celui des communes souhaitant installer des bornes enterrées ou semi-enterrées en lieu et place des bornes aériennes proposées par le syndicat.

Mr PROTANO précise que cette délibération de principe porte sur les travaux d'aménagement qui ne sont pas sollicités par les ABF. Il s'agit de la différence entre la proposition faite par le SMD3 avec des bornes aériennes et le coût de l'installation des bornes semi-enterrées/enterrées qui seront à la charge de la commune.

Il rappelle que sur le Grand Périgueux le génie civil est pris en charge à 50% par les communes.

Mme REYS s'abstiendra car la délibération n'est pas claire ainsi que Mr BUDOS.

Pour Mme BOUCAUD, il manque des informations dans la synthèse.

Mr MELOTTI, à la demande de la commission, s'interroge sur l'accès des personnes PMR.

Sylvain MARTY précise que les vérins ont été changés pour faciliter l'ouverture du tambour et que la hauteur des trappes des bornes aériennes sont équivalentes aux ouvertures des bacs 660 litres.

Le SMD3 propose des bornes aériennes sauf demande des ABF.

Concernant les tarifs :

- L'installation d'un point d'apport volontaire aérien s'élève à environ 9 500€ sachant que le montant d'une borne aérienne est d'environ 1 500€ soit 4 500€ pour 3 flux et 5000€ de génie civil.
- L'installation d'un point d'apport volontaire semi-enterré ou enterré s'élève à 30 000€ soit 15 000€ de matériel et 15 000€ de génie civil. Le génie civil peut être plus élevé en fonction du sol.

Mr TEILLAC demande si North Engineering est présent sur d'autres territoires.

Mr PROTANO lui précise qu'ils sont présents sur plusieurs territoires en France ainsi qu'en Italie et Espagne entre autres.

Délibération validée avec 2 votes contres et 2 abstentions

N°06-20M: Débat des orientations budgétaires

Rapporteur Mr BOIDÉ

Cette délibération vise à prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021.

Mr BOIDÉ rappelle que chacun des membres a reçu le rapport d'orientations budgétaire avec la convocation. Il informe que pour équilibrer le budget de fonctionnement, il manque 5.7 millions et que des économies ont déjà été faites.

Il fait état de plusieurs points :

- Que le budget 2020 n'avait pas été voté avec les augmentations nécessaires,
- Que l'année 2021 va connaître une forte hausse de la TGAP passant de 18€ la tonne en 2020 à 30€ en 2021, soit une augmentation prévue entre 1.7 millions d'euros et 2 millions pour 2021.
- Le décalage de la REOMI,
- La chute des prix de la revente des matériaux.

M BOIDÉ précise que la fiscalité de la TEOM 2021 sera proposée avec 1.5 points d'augmentation et qu'il faut le faire avant le passage à la REOMI.

Mr MELOTTI invite à trouver des solutions alternatives à la valorisation des déchets afin d'augmenter les recettes et diminuer les pertes. Il souligne qu'il faut faire attention à la précarité des foyers d'où la nécessité de trouver de nouvelles recettes. Il précise également que la commission PMR va proposer des solutions techniques et qu'il y aura des financements supplémentaires à rajouter au budget.

Mr PROTANO informe que début janvier, il rencontrera le responsable GRDF. Concernant, les personnes à mobilité restreinte, il précise qu'à ce jour les montants d'un service spécifique ne sont pas connus et qu'il faut trouver plusieurs partenaires et observer des territoires en expérimentation en zone urbaine, comme la commune de Coulounieix-Chamiers, et en zone rurale pour ainsi définir les besoins et analyser les solutions apportées.

Sylvain MARTY précise que le budget intérimaire du Grand Périgueux (200 000€) disparaît avec l'augmentation du temps de travail des agents de collecte.

024-252405329-20210126-0121A-DE

Regu le 29/01/2021

Mr. CAZE revient our la housse de 2020 seit 400 0006 cond explication. A l'avenir si hausse il y a, il propose que les services de la CAB et du SMD3 entrent en relation et qu'il s'abstiendra.

Mr PROTANO rappelle qu'il souhaitait organiser des rencontres avec toutes les communautés de communes mais le contexte fait que des échanges sont reportés.

Mme REYS se questionne sur le reversement de l'ensemble de la TEOM du Grand Périgueux au SMD3 et précise que la TEOM du Grand Périgueux provient à 36% des habitants de Périgueux. Elle informe également que la collecte coûte moins chère en milieu urbain.

Mme REYS souhaiterait qu'un groupe de travail se tienne pour échanger sur la REOMI concernant la grille tarifaire car il y a une grande attente sur le sujet des déchets. Elle propose également un groupe de travail sur le budget avec les techniciens.

Sylvain MARTY rappelle que la TEOM est calculée sur les bases de la valeur locative d'un bien, qu'elles sont disparates d'une commune à l'autre voire d'un logement à un autre à taille égale. Certaines bases commencent à être réévaluées.

Mme REYS indique que certains foyers ont plus de moyens financiers que d'autres. Elle se demande également comment agir sur la prévention de déchets et la valorisation des déchets collectés.

Mr PROTANO rappelle que des discussions se sont tenues durant plus de deux ans sur le sujet de la tarification incitative et que la REOMI est la 1ère solution pour réduire les tonnages à enfouir en responsabilisant les producteurs de déchets. Les discussions sur le sujet se tiendront en Bureau puis en Comité en fonction des ordres du jour.

Mme BOUCAUD rappelle la nécessité de ces temps d'échanges pour débloquer certains points (ex : orientations budgétaires).

Pour Mr BOIDÉ, il faut voir ce que donne les tarifs actuels de la REOMI et surtout ne pas rencontrer les mêmes difficultés que son autre syndicat de collecte lors de la mise en place de sa REOMI. La grille tarifaire proposée doit pérenniser les finances du SMD3, c'est une grille prudente et il faut attendre que l'ensemble du département soit couvert.

Mr PROTANO rappelle que nous avons une année de plus pour travailler sur le dossier.

Pour Mr BEAU, il y a eu un travail fait en amont pour proposer cette grille qui tient compte de la masse financière à récupérer.

Mme FORGENEUF rappelle de la grille est là, que l'information est passée auprès des élus et des usagers et qu'il ne faut pas tout remettre en cause.

Sylvain MARTY précise que la grille n'est pas encore votée car il manque les éléments d'utilisation du service par les usagers pour confirmer les projections.

Délibération validée à l'unanimité

N°07-20M: Tarification Unique 2020: modification de l'article A5.7

Rapporteur Mr BOIDE44

Cette délibération vise à modifier le montant dû par la CCIVS pour les enquêtes des usagers menées par le SMD3 dans le cadre de la redevance incitative.

Délibération validée à l'unanimité

N°08-20M: Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Rapporteur Mr BOIDE

Cette délibération vise à autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 à hauteur de 25% des dépenses budgétées en 2020 pour les opérations hors programme et à hauteur des crédits de paiements votés en 2020 pour les opérations appartenant à une Autorisation de Programme.

Délibération validée à l'unanimité

N°09-20M: Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur Mr BOIDE

Dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le payeur départemental a proposé l'admission en non-valeur de créances détenues par le SMD3 sur plusieurs débiteurs pour motif d'insuffisances d'actifs suite à une liquidation judiciaire et/ou de poursuites sans effet

Cette admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, est soumise à la décision du comité syndical.

Les recettes à admettre en non-valeur représentent la somme de 5 870,24 €.

Délibération validée à l'unanimité

024-252405329-20210126-0121A-DE

Regu le 29/01/2021

1º10 2011 - De Javanes en égiple nous les professionnels en location de borne

Rapporteur Mr BOIDE

Dans le cadre du déploiement du mode de collecte en point d'apport volontaire, des professionnels « gros producteurs » traditionnellement collectés en bac sont rencontrés afin d'envisager un équipement en bornes privatives compatibles avec la technologie grand public. Une étude de faisabilité technique est réalisée en liaison avec les professionnels pour donner lieu à une proposition financière. Le professionnel aura le choix d'adhérer à ce service où d'aller sur les points d'apport volontaires grand public ou encore s'orienter vers un prestaire privé. Afin de prendre en compte les coûts du service liés à cette mise en place, il est nécessaire d'intégrer dans notre règlement le principe d'une Redevance Spéciale pour les professionnels qui sont déjà ou seront équipés de borne en 2021. Cette nouvelle convention deviendra caduque dès lors que la Redevance Incitative sera instaurée. Les prix proposés sont alignés sur la grille tarifaire prévue dans le cadre de Redevance Incitative.

Pour Mr CAZE, il manque des supports d'information.

Délibération validée avec 2 abstentions

Marchés

N°11-20M: MARCHE N°2020-020-AO - PRESTATIONS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Rapporteur Mr PROTANO

- Lot 1 Formations Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) à la société ECF sur la base du bordereau des prix unitaires.
- Lot 2 Formation Continue Obligatoire Formation Initiale Minimale Obligatoire Permis C et CE Code de la route à la société ECF sur la base du bordereau des prix unitaires.
- Lot 3 Formations habilitation électrique à la société AFTRAL sur la base du bordereau des prix unitaires.
- Lot 4 Formations Amiante à la société DEKRA sur la base du bordereau des prix unitaires.
- Lot 5 Formations à la manipulation des extincteurs à la société ASS. FORMATIONS sur la base du bordereau des prix unitaires.

Délibération validée à l'unanimité

Vie du SMD3

N°12-20M: Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Nontron - renouvellement

Rapporteur Mr PROTANO

Une convention de mutualisation avec le SMCTOM de Nontron a été mise en place au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 1 an. Il est proposé de prolonger cette convention pour une année supplémentaire. En parallèle, il est proposé de mettre fin à la mutualisation du poste de direction avec l'antenne de Ribérac.

Délibération validée à l'unanimité

N°13-20M: Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Thiviers - renouvellement

Rapporteur Mr PROTANO

Une convention de mutualisation avec le SMCTOM de Thiviers a été mise en place au 1^{er} juillet 2019, pour une durée de 1 an renouvelable. Il est proposé de prolonger cette convention. Un point d'étape sera fait à la fin du premier trimestre 2021 pour définir la suite à donner à cette mutualisation.

Délibération validée à l'unanimité

Ressources Humaines

N°14-20M : Fermeture du poste de Directeur Général Adjoint créé par délibération du 31/10/2017 et ouverture d'un poste de Directeur Administratif et Financier au 01/01/2021

Rapporteur Mr PROTANO

Suite à la proposition de réorganisation des directions présentée lors du CT du 02/03/2020, le Directeur Général Adjoint chargé de la modernisation de l'administration et du pilotage de la performance a été licencié le 05/08/2020.

Un recrutement avait été lancé pour un Directeur Administratif et Financier chargé de superviser les services finances, contrôle de gestion, achats et négoce, moyens généraux. Ce recrutement vient de se concrétiser. Il convient donc d'ouvrir ce poste de catégorie A, d'Attaché, contractuel à temps complet à compter du 01/01/2021.

Mr PROTANO précise que ce poste vient remplacer le poste de DGA non occupé depuis août 2020. Le recrutement a été lancé lors de l'ancienne mandature et qu'il a fallu nombreux entretiens pour trouver le bon profil.

Délibération validée à l'unanimité

Finances

024-252405329-20210126-0121A-DE

Regu le 29/01/2021

NISTE 2084 - Autoriostico de conte com enchimen de hi

appartenant au SMD3

Rapporteur Mr PROTANO

Le SMD3 s'est penché sur les alternatives qui s'offraient à lui pour mieux gérer son matériel non utilisé ou destiné à la casse. Fort des expériences menées par d'autres collectivités, le SMD3 souhaite s'orienter vers une solution plus efficace économiquement : la vente aux enchères via une plate-forme en ligne.

La vente aux enchères électroniques devrait permettre d'optimiser le prix de vente du matériel vendu.

Cette délibération vise donc à autoriser le président du SMD3 à mettre en vente via des enchères des biens et du matériel appartenant au SMD3 et dont le syndicat n'a plus l'usage.

Sylvain Marty précise qu'un test a été réalisé avec la mise aux enchères de véhicules de collecte suite à la nouvelle organisation. L'estimation de ces véhicules allait de 4000€ à 8000€. La vente a dépassé pour certains les 30 000€.

Délibération validée à l'unanimité

N°16-20M: Facturation des badges d'accès en déchèterie pour les particuliers

Délibération rajoutée en séance

Rapporteur Mr PROTANO

Dans le cadre de la redevance incitative et de la mise en place des points d'apports volontaires, chaque usager enregistré sera doté gratuitement d'un badge nécessaire à l'ouverture des bornes ainsi qu'à l'accès en déchèterie.

Les usagers (particuliers et professionnels) ont été informés qu'en cas de demande de badge supplémentaire (perte ou second badge de confort), ce dernier et les suivants seraient facturés 9€.

De plus, afin d'éviter des difficultés de recouvrement, l'envoi de badge pouvait être suspendu afin que la date de facturation corresponde avec la date de remise de badge.

Au vu d'un nombre relativement important de demande de badge supplémentaire et afin de répondre sans attendre à la demande, il est proposé de facturer le badge supplémentaire au prix unitaire de 9€TTC, soit 7,50€HT (TVA 20%).

Sylvain Marty précise que les 9€ comprennent l'achat du badge ainsi que les coûts administratifs liés au dossier.

Mme FORGENEUF précise que sur un territoire en Haute-Vienne le badge est à 15€.

Délibération validée à l'unanimité

INFORMATIONS SUR LES MARCHES ATTRIBUES HORS COMITE SYNDICAL

Marché n°2020-022PA Construction déchèterie de Thenon

Lot n°1: Gros œuvre: Attributaire SARL VOINOT 82130 LAFRANCAISE montant notifié base DPGF 144 900€ H.T

Lot n^2 : Charpente Couverture Menuiserie – infructueux à relancer Lot n^3 : Plomberie Chauffage Sanitaire – infructueux à relancer

Lot n°4 : Carrelage Faïence : Attributaire SARL MATHIEU 24430 MARSSAC sur L'ILSE montant notifié base DPGF 8114.39€ H.T

Lot n°5 : Platerie -Peinture : Attributaire SAS EGAP 24750 TRRELISSAC montant notifié base DPGF 23 800€ H.T

DIVERS:

PRESENTATION TECHNIQUE DE 2 SOLUTIONS D'OUVERTURES DES TAMBOURS POUR LES TOURISTES

Une démonstration a permis de présenter l'ouverture des tambours pour déverrouillage du contrôle d'accès par téléphone portable et carte prépayées. Ces solutions ont été testées sur Vérone notamment. Ces solutions permettraient de répondre aux besoins des touristes. Concernant, l'utilisation par téléphone, cette technologie demande une adaptation des contrôles d'accès.

VALORISATION DES BIODECHETS:

Mr CAZE informe que la CAB souhaite lancer un programme de réduction des ordures ménagères en incitant au compostage à la fois les ménages et les gros producteurs. Une rencontre va être programmée sur le sujet début d'année en présence de Mr TRIFFE.

Mr PROTANO évoque également le projet de collecte des biodéchets sur la ville de Périgueux.

Mr TRIFFE présente les opérations sur le sud du bergeracois : composteur collectif dans le bourg d'Issigeac, EHPAD, Collèges ainsi que sur EYMET avec une collecte pour les restaurateurs.

Mme REYS précise qu'il faut accompagner pédagogiquement ces projets et faire peut-être appel à des associations pour certaines interventions. Mme BOUCAUD propose de voir également avec des associations pour des interventions auprès des enfants et des usagers car les animateurs SMD3 sont fortement occupés.

024-252405329-20210126-0121A-DE

Regu le 29/01/2021

Sylvain MARTY précise que les animations notamment scolaires sont ralenties avec la crise et qu'il n'y a que que 2 animateurs sur le Grand Périgueux. Actuellement, leur travail est porté essentiellement sur les formations élus.

RENCONTRE ASSEMBLEES SECTEURS

Mr TRIFFE informe qu'une assemblée sectorielle devait se tenir avant la fin de l'année. Elle sera reprogrammée dès que possible.

Mr PROTANO précise que cette information est valable pour les assemblées sur l'ensemble des secteurs.

Prochain comité:

mardi 26 janvier 2020 à 17h00 au siège du smd3.

Plus aucun sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, le comité syndical est clos le 15 décembre 2020 à 19h25.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	O CONTRE	OABSTENTION

ADOPTE le compte-rendu du comité syndical de 15 décembre 2020.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



Regu le 29/01/2021

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°02-21A

OBJET: Acquisitions foncières - Centre de Transfert de Bergerac

Séance du 26 JANVIER 2021

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29	
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC		
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55	

		N	Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix	E/ .	2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX Jean Jacques RATIER	2 voix	,	2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick-GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
±	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
in.	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	

	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix	-	1 voix	
4 - 4	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marilyne FORGENEUF	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Vincent FARGEAS Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix		4	
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			,
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voix	55			

024-252405329-20210126-0221A-DE

Regu le 29/01/2021

OBJET : N'02-21A - Acquisitions foncières - Centre de Transfert de Bergerac

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'évolution du centre de transfert de Bergerac sur la zone d'activités Campréal, par délibération N°04-19H du 27 août 2019, il a été fait l'acquisition de parcelles mitoyennes pour la construction d'une plateforme de déchets verts (parcelle 213) d'une part, et pour la construction de nouveaux bureaux (parcelle 116) d'autre part.

Aujourd'hui, le SMD3 souhaite faire l'acquisition de deux parcelles supplémentaires pour agrandir la surface et créer un parking attenant.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à acquérir auprès des propriétaires, les parcelles cidessous:

Propriétaires	Section	Parcelle	Contenance cadastrale	Superficie réelle résultant du bornage	PRIX TTC
Mairie de Bergerac 19 rue Maion d'Argenson 24100 Bergerac	ВС	309	2343 m2	2343 m2	48 860€ttc (20€ttc/m²)
SCI R-max 1, rue Gustave Eiffel 24100 Bergerac	ВС	371	957 m2	957 m2	17 226€ttc (18€ttc/m²)

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	O CONTRE	O ABSTENTION	

AUTORISE

le Président à procéder aux acquisitions foncières dans les conditions susvisées ;

AUTORISE

le SMD3 à prendre en charge les frais d'actes notariés et de géomètre s'y rapportant ;

AUTORISE

le Président à déléguer au Directeur du SMD3 la signature de tous les actes administratifs et notariés utiles à ces acquisitions foncières.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°03-21A

OBJET: Procédures règlementaires ICPE: délégations de signature

Séance du 26 JANVIER 2020

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		N	Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voi	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voi	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane-DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voi>	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voi	

real distriction of X and addition of X	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis-BATAILLER	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT	2 voix			
	Gé KUSTERS				
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord	Dominique BOUSQUET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Noir Thenon Hautefort	Jean-Pierre COLIN	TVOIX	TVOIX	I VOIX	1 101/
	Marilyne FORGENEUF	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Vincent FARGEAS				
Silvine 11.0 ivii de 110 ilii oii	Claude MARTINOT	2 voix			
	André BALLIGAND				
	Philippe ROUSSEAU	2 voix			
	Alain POUQUET				
	Laurent MONTEIL	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette FORT				
	Michel DOBBELS	2 voix			
	Jimmy MORAND				
	Dominique MORTEMOUSQUE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	David FAUGERES				
	Jean-Paul DUBOS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Claude THUILLIER				
	Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Claude BRONDEL				
	Bernard TRIFFE	2 voix 2 voix	2 voix	2 voix	
	Thierry GROSSOLEIL	LION			
	Jean-Pierre CAZES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Rainer HENKEL				
	Marjorie MOLLETON	2 voix	voix 2 voix	voix 2 voix 2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Grégori GOOSSENS				
Bergerac	Frédéric GAUTHIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Béatrice FEYTOUT				
	Jean-Louis DESSALLES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
9	Christian BORDENAVE				
	Hervé COUSTILLAS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marie BRUNAT				
	Michel DONNETTE	2 voix	2 voix	, 2 voix	2 voix
	Marcel LESBEGUERIES				
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Montpon	Jacques GAMBRO				
	Thierry BOIDE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
7	Marie-Pierre BROUX				
	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Daniel LAVAUD				
Ribérac	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
365,353,36	Max MAREUIL				
	Nombre total de voix	55			The state of the s

024-252405329-20210126-0321A-DE

Regu le 29/01/2021

OBJET : N°03-21A - Procédures règlementaires ICPE : délégations de signature

Monsieur le Président expose :

Afin de ne pas encombrer les assemblées délibérantes par des décisions courantes et pour permettre une réactivité de l'exécutif, le code général des collectivités territoriales (articles L.5211-9 et L.5211-10) prévoit que le Comité peut déléguer à l'exécutif une partie de ses attributions et que le président peut déléguer sa signature au Directeur Général.

La délibération N°08-20G du 15 septembre 2020 liste l'ensemble des délégations de signature données au Président et subdélégations données au Directeur Général,

Il est proposé de rajouter une délégation de signature pour les dépôts en Préfecture des procédures règlementaires de l'exploitation des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) : demande d'autorisation d'exploiter, enregistrement, déclaration, cessation d'activités, demande de défrichement, etc.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président propose de subdéléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature au Directeur Général des Services du SMD3, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice des attributions susvisées.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	CONTRE	© ABSTENTION

AUTORISE

la délégation de signature du Comité au Président et la subdélégation au Directeur Général pour tout dépôt de dossiers règlementaires en matière d'ICPE.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°04-21A

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois et information sur les effectifs contractuels

Séance du 26 janvier 2020

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021	
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55

		N		de voix pa ETENCES	r
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX Jean Jacques RATIER	2 voix	-	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
N N	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane-DOBBELS	2 voix		2-voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix
	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	

2524.05329-2.021.0126-04219-05	Marc MELOTTI	1 voiv		1 voix	
CC sign Vern Salembre en Perigord	Régis BATAILLER	1 voix		T VOIX	
	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé-CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix	-	***************************************	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix		-	
	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
4	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer-HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <u>Béatrice-FEYTOUT</u>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi>
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
1	Nombre total de voix	55			

ega 16 137 017 1011

Monsieur le Président expose :

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la délibération n°07-07F du comité syndical réuni le 11/12/2007 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grades au sein du SMD3,

Considérant que plusieurs agents en poste au SMD3, promouvables à un avancement de grade, donnent entière satisfaction,

Le président propose la modification du tableau des emplois permanents (avancements de grade entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} décembre 2021) comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE		31	
Attaché hors classe	Α	2	35H
Attaché principal	Α	0	35H
Attaché	Α	3	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	В	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	В	3	35H
Rédacteur	В	0	35H
Adjoint administratif prpal 1e cl.	C	7	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	С	3	35H
Adjoint administratif	2 C	9	35H
FILIERE TECHNIQUE		259	
Ingénieur en chef de classe exc	Α	1	35H
Ingénieur principal	Α	5	35H
Ingénieur territorial	Α	1	35 H
Technicien principal 1e classe	В	5	35H
Technicien principal 2e classe	В	. 4	35H
Technicien	В	6	35H
Agent de maîtrise principal	С	15	35H
Agent de maîtrise	С	14	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C.	79	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	С	49	35H
Adjoint technique	С	69	35H
		2	30H
- 41		1	27H30
		2	25H
	-	1	22H30
		1	19.5H
		+ 1	18H
		1	17H30
		1	12H
		1	16H

AR PREFECTURE			
† JELLERE ANIMATION DE		5	
Animateur principal 1° classe	В	2	35H
Animateur	В	1	35H
Adjoint d'animation	С	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	С	1	35H
AGENTS TITULAIRES		296	
FILIERE TECHNIQUE		30	
Contractuel – ingénieur	Α	1	35H
Contractuel – technicien	В	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	С	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2e cl	С.	4	35H
Contractuel – adjoint technique	С	18	35H
Contractuels contrats de projet	В	5	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		15	
Contractuel – attaché	Α	5	35H
Contractuel – adjt adm prpal 2 ^e cl.	C	1	24H
Contractuels- contrats de projets	В	1	35H
Contractuels- contrats de projets	С	8	35H
AGENTS CONTRACTUELS		45	
	The second secon		the track of the same and the s

Le président tient également à informer l'assemblée délibérante que, pour permettre le bon fonctionnement du Syndicat, à ce jour, un grand nombre de contractuels sont employés en CDD de droit public pour accroissement temporaire d'activité et présente le tableau des agents contractuels en surcroit d'activité présents au 01/01/2021.

331

TOTAL AGENTS

TABLEAU DES AGENTS CONTRACTUELS EN SURCROIT D'ACTIVITE PRESENTS AU 01/01/2021

FILIERE TECHNIQUE		74	
Contractuel – technicien	В	4	35H
Contractuel – agent de maîtrise	С	1	35H
Contractuel – adjoint technique	С	70	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE	,	17	
Contractuel – adjt adm prpal 2 ^e cl.	С	17	35H
AGENTS CONTRACTUELS En surcroît temporaire d'activité (récurrent)		91	

TOTAL GENERAL	422	

AR PREFECTURE	
024ex56485de8fait31eHtend421A-DE Resu le 29/01/2021	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	⊘ CONTRE	O ABSTENTION

APPROUVE

le tableau des emplois permanents ainsi le tableau des agents contractuels au 01/01/2021.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°05-21A

OBJET: Adoption du budget primitif 2021

Séance du 26 JANVIER 2021

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55

		N		le voix pa TENCES	r
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
==	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix	-	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX Jean-Jacques-RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voi>
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	-	2 voix	2 voi
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voi
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix	***************************************	2 voix	2 voi x
	Hélène REYS François-CAREME	2 voix	i i	2 voix	2 voix
CC Isla Varn Salambra an Báricard	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis-BATAILLER	1 voix		1 voix	

AR PREFECTURE					1
-252405329-20210126-0521A-BF 4 le 02/02/2021	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
\$	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
*	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix	-		
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
i i i	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			*
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori-GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian-BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques-GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voi	χ 55			

Monsieur le Président expose :

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2006,

Vu le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 qui s'est tenu en comité syndical le 15 décembre 2020,

Le budget 2021 présenté au vote de l'assemblée s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

50 698 228 €

Section d'Investissement :

30 006 360 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

chapitre	libellé	total budget 2020	budget primitif 2021
011	charges à caractère générale	22 170 625,58	23 272 488,00
60	achats et variations de stocks	3 949 379,26	4 787 006,87
61	services extérieurs	15 391 666,00	14 632 971,02
62	autres services extérieurs	1 294 005,32	1 529 677,11
63	impôts et taxes	1 535 575,00	2 322 833,60
012	charges de personnel	13 298 139,00	16 761 698,00
63	impôts et taxes	227 728,00	313 719,00
64	charges de personnel	13 070 411,00	16 447 979,00
65	autres charges de gestion	701 546,47	342 092,00
66	charges financières	530 000,00	685 400,00
67	charges exceptionnelles	139 465,70	17 100,00
022	dépenses imprévues	12 000,00	100 000,00
042	opérations d'ordre transfert entre sections	6 029 380,00	9 519 450,00
023	virement à la section d'investissement	1 479 622,89	4 0
	TOTAL	44 360 779,64	50 698 228,00

Recettes

chapitre	libellé	total budget 2020	budget primitif 2021
013	atténuations de charge	209 994,00	182 400,00
70	produit de gestion courante	14 562 350,50	12 344 555,20
73	impots	0	0
74	Dotations et participations	20 437 625,80	31 804 532,80
75	autres produits exceptionnels	5 976 620,00	5 993 700,00
76	produits financiers	. 0	0
77	produits exceptionnels	34 128,34	11 000,00
042	opérations d'ordre transfert entre sections	341 090,00	362 040,00
002	excedent reporté	2 798 971,00	0
	TOTAL	44 360 779,64	50 698 228,00

024-252405329-20210126-0521A-B SECTION D INVESTISSEMENT Regu le 02/02/2021

Dépenses

Chapitre	Libellé	total budget 2020	budget primitif 2021
001	résultat d'investissement reporté		
16	remboursement capital emprunt	4 027 100,00	6 119 200,00
	dépenses d'équipement	34 960 280,11	24 405 120,00
020	dépenses imprévues	120 000,00	120 000,00
040	opérations d'ordre transfert entre sections	341 090,00	362 040,00
041	opérations d'ordre budgétaire	1 928 132,00	
	TOTAL	41 376 602,11	31 006 360,00

Recettes

Chapitre	Libellé	total budget 2020	budget primitif 2021
001	résultat d'investissement reporté	2 909 270,39	-
10222	FCTVA	4 962 678,00	1 850 000,00
13	subventions	210 500,00	638 880,00
16	emprunts	23 607 018,83	18 998 030,00
040	opérations d'ordre transfert entre sections	6 029 380,00	9 519 450,00
041	opérations d'ordre budgétaire	1 928 132,00	-
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	÷	(-)
024	cessions d'immobilisations	250 000,00	-
021	virement de la section de fonctionnement	1 479 622,89	
	TOTAL	41 376 602,11	31 006 360,00

Il est proposé au comité syndical de voter le budget 2021 par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Par opération d'équipement pour la section d'investissement.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

50 POUR	○ CONTRE	5 ABSTENTION
00		

ADOPTE

dans son ensemble le Budget Primitif 2021 du SMD3,

APPROUVE

le vote du budget 2021 par nature,

APPROUVE

le vote du budget 2021 par chapitre pour la section de fonctionnement,

APPROUVE

le vote du budget 2021 par opération pour la section d'investissement,

APPROUVE

la note explicative de synthèse du budget primitif 2021 annexée.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme:

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°06-21A

OBJET : Consultation financière pour le recours à l'emprunt 2021

Séance du 26 JANVIER 2021

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55

	•	N		de voix pa ETENCES	ır
NOM DE LA COLLECTIVITE	NOM DE LA COLLECTIVITE Délégués titulaires Délégués suppléants		COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine-FAURE	2 voix		2,voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
4.	Evelyne ROUX Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck-MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

	Prançois ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
(3-	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
S.IVI.C. 1.O.IVI. de Nolidon	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix		,	
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix		-	
	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
71	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
. 1	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
,	Jean-Pierre CAZES Rainer-HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian-BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE Marie Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max-MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix	55			

024-252405329-20210126-0621A-DE

Regu le 29/01/2021

OBJET . N°06-21A - Consultation financière pour le recours à l'emprunt 2021

Monsieur le Président expose,

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de déléguer à Monsieur le Président du SMD3 l'exercice des attributions lui permettant de mettre en œuvre les emprunts nécessaires à la politique d'investissement du SMD3 dans le cadre de l'exécution de l'exercice budgétaire 2021.

Dans le cadre de la politique de recours à l'emprunt du SMD3, le Président pourra être amené à :

- mettre en concurrence les établissements financiers pour la réalisation de contrats de prêt,
- signer les contrats ayant présenté les avantages les plus performants pour le SMD3.

La consultation financière ne pourra s'exercer que dans la limite de l'enveloppe budgétaire 2021 votée par le Comité Syndical.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts,
- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité de modifier la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil du remboursement.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	O CONTRE	Ø ABSTENTION

AUTORISE

le Président à lancer la procédure de mise en concurrence des établissements financiers,

AUTORISE

le Président à signer tous les documents se rapportant à ces consultations.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°07-21A

OBJET : Consultation financière pour le recours à une ligne de trésorerie en 2021

Séance du 26 JANVIER 2021

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021	,			
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE			4	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55

En E				de voix par PETENCES		
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
1	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX Jean-Jacques-RATIER	2 voix		2 voix	- 2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck-MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2, voix	*1	2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
*	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	

3.200 100.0 0.000.0	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
	Régis-BATAILLER				
	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix		,	
CC do Tamasa annala an Dévia and		1 vois	1 walv	1 waiv	1 vois
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			7
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS	2 voix			
*	Jimmy MORAND			1 2 .	
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Rainer HENKEL				
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
÷	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Montpon	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voix	55			

024-252405329-20210126-0721A-DE

Regu le 29/01/2021

OBJET . N°07-21A - Consultation financière pour le recours à une ligne de trésorerie en 2021

Monsieur le Président expose,

En application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé de déléguer à Monsieur le Président du SMD3 l'exercice des attributions lui permettant de mettre en œuvre les conventions d'ouverture de crédits nécessaires pour éviter le paiement de pénalités de retard sur les factures de prestataires en attente.

Dans le cadre de la politique de recours à une ligne de trésorerie, le Président pourra être amené à :

- mettre en concurrence les établissements financiers pour la réalisation des conventions d'ouverture de crédits,
- signer les conventions ayant présenté les avantages les plus performants pour le SMD3.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	O CONTRE	O ABSTENTION

AUTORISE

le Président à lancer la procédure de mise en concurrence des établissements financiers,

AUTORISE

le Président à signer tous les documents se rapportant à ces consultations.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°08-21A

<u>OBJET</u>: Contributions budgétaires 2021 des collectivités ayant transféré la compétence collecte au SMD3

Séance du 26 JANVIER 2021

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021	
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX Jean-Jacques RATIER	2 voix	1	2 voix	2 voix
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Pierre JAUBERTIE Franck-MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick-GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane-MOTT(ER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane-DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

024-252405329-20210126-0812A-DE Regu le 29/01/2021

	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS	2 voix		-	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé-CARVES	2 voix			,
3	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix		-	
	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix		And the second s	
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET .	2 voix	All and	-	1
S.M C.T.O.M. de Thiviers Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			*
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2.voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
V.	Nombre total de voi	х 55			

020BFE1 05 N 08 21 M 2 Contributions budgét pires 2021 des collectivités ayant transféré la compétence

2<mark>085€1 ⁰⁵ ให้ 08 21 ใ</mark>A ²⁶Contributions budgét legu 1e 29701 2021 collecte au SMD3

Monsieur le Président expose,

Vu les délibérations N°08-16L du 13 décembre 2016, N°11-17E du 30 mai 2017, N°12-17E du 30 mai 2017, N°13-17E du 30 mai 2017 N° 06-18K du 27 novembre 2018 du SMD3 instituant la TEOM sur une partie du territoire,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort du 23 juin 2017 transférant au SMD3 la collecte des déchets de son territoire, à compter du 1er juillet 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire du SMCTOM de Ribérac en date du 11/09/2019 qui valide le transfert total des compétences du SMCTOM au SMD3 entraînant la dissolution de plein droit du SMCTOM à compter du 01/01/2020,

Vu la délibération N° 02-19J du 29 octobre 2019 autorisant la reprise du patrimoine du SMCTOM de Ribérac, le transfert de tous les marchés et contrats en cours du SMCTOM de Ribérac, la réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables et plus généralement de toutes les démarches indispensables au transfert des compétences du SMCTOM de Ribérac au SMD3 induisant la dissolution du SMCTOM de Ribérac à compter du 1er janvier 2020 ;

Vu la délibération N°DD2020_146 du 17/12/2020 de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux transférant au SMD3 la compétence collecte des déchets ménagers à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que le Syndicat Mixte Départemental assure le service d'enlèvement des déchets ménagers,

Considérant que les communautés de communes ont transféré au SMD3 la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés,

Considérant que les communautés de communes perçoivent la TEOM en lieu et place du SMD3,

Monsieur le Président propose de fixer les contributions budgétaires correspondant aux produits attendus au titre de l'année 2021 comme suit :

	Collectivités	Contribution budgétaire 2021
Secteur Montpon	Communauté-de-communes-Isle-Double-Landais	1 456 712,00
	Communauté de communes Isle Crempse en Périgord	2 027 093,00
	Communautés de Communes Isle Vern de Salembre	220 654,00
	Communauté de communes Pays de Saint Aulaye	205 085,00
	Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurçon	642 148,00
Secteur Bergerac	Communauté de Communes Porte Sud du Périgord	1 057 712,00
	Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord secteur Bergerac	619 750,00
Secteur Bastides Bessède	Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord secteur Bastides Bessède	2 199 037,00
	Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessede	1 353 382,00
	Communauté de Communes vallée de l'Homme	1 491 513,00
	Communauté de Communes Domme Villefranche	320 606,00
Secteur Thenon	Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	756 609,00
Secteur Ribérac	Communauté de Communes du Périgord Ribéracois	2 784 056,00
	Communauté de Communes du Pays de Saint aulaye	187 666,00
Secteur Périgueux	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	12 789 608,00
	TOTAL	28 111 631,00

024-252405329-20210126-0812A-DE

Regu le 29/01/2021

La facturation du produit attendu s'effectuera mensuellement, soit 1/12ème du montant de la contribution facturée chaque mois.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	O CONTRE	O ABSTENTION

APPROUVE

le niveau des contributions proposées au titre de l'année 2021;

APPROUVE

les modalités de facturation proposées soit, 1/12 ème du montant de la contribution facturé chaque

mois;

AUTORISE

le vote des contributions budgétaires 2021 telles que détaillées ci-après :

	Collectivités	Contribution budgétaire 2021
Secteur Montpon	Communauté-de-communes-Isle-Double-Landais	1 456 712,00
	Communauté de communes Isle Crempse en Périgord	2 027 093,00
	Communautés de Communes Isle Vern de Salembre	220 654,00
	Communauté de communes Pays de Saint Aulaye	205 085,00
	Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurçon	642 148,00
Secteur Bergerac	Communauté de Communes Porte Sud du Périgord	1 057 712,00
	Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord secteur Bergerac	619 750,00
Secteur Bastides Bessède	Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord secteur Bastides Bessède	2 199 037,00
	Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessede	1 353 382,00
	Communauté de Communes vallée de l'Homme	1 491 513,00
	Communauté de Communes Domme Villefranche	320 606,00
Secteur Thenon	Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	756 609,00
Secteur Ribérac	Communauté de Communes du Périgord Ribéracois	2 784 056,00
	Communauté de Communes du Pays de Saint aulaye	187 666,00
Secteur Périgueux	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	12 789 608,00
	TOTAL	28 111 631,00

AUTORISE

le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

SMD3

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°09-21A

OBJET: Contribution de Solidarité 2021

Séance du 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021	4
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29

Nombre de délégués en exercice : 34 Nombre de délégués présents : 28 Nombre de votants : 29

Nombre de pouvoirs : 1 Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC

COMPETENCES : OBLIGATOIRE Nombre de voix : 55

		ſ		de voix pa	r
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX Jean-Jacques-RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix	• 1	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	4	2 voix	2 voix

ROUSSEL JE-MAZIERE LOTTI FAILLER EYRAT ERS ETTE VALETTE (pouvoir) RVES EILLAC JE-HERMENAULT JE-BOUSQUET TO COLIN FORGENEUF ARGEAS ARTINOT LLIGAND ROUSSEAU JQUET MONTEIL FORT DBBELS ORAND JE-MORTEMOUSQUE JUGERES I DUBOS HUILLIER HAND RONDEL TRIFFE	1 voix 1 voix 2 voix	1 voix 2 voix 2 voix 2 voix	1 voix 1 voix 2 voix 2 voix 2 voix	2 voix
EYRAT ERS EYRAT ERS ETTE VALETTE (pouvoir) RVES EILLAC IE HERMENAULT IE BOUSQUET IT COLIN FORGENEUF ARGEAS ARTINOT LLIGAND ROUSSEAU JQUET MONTEIL FORT OBBELS ORAND IE MORTEMOUSQUE UGERES I DUBOS HUILLIER HAND RONDEL	2 voix	2 voix 2 voix 2 voix	1 voix 2 voix 2 voix	1 voix 2 voix 2 voix 2 voix
EYRAT FRS PITE VALETTE (pouvoir) RVES EILLAC PE HERMENAULT PE BOUSQUET PE COLIN FORGENEUF ARGEAS ARTINOT LLIGAND ROUSSEAU JQUET MONTEIL FORT DBBELS ORAND PE MORTEMOUSQUE UGERES I DUBOS HUILLIER HAND RONDEL	2 voix	2 voix 2 voix 2 voix	2 voix 2 voix	2 voix
PITTE (POUVOIT) REVES EILLAC RE-HERMENAULT RE-BOUSQUET RE-COLIN FORGENEUF ARGEAS RATINOT LLIGAND ROUSSEAU JQUET MONTEIL FORT OBBELS ORAND RE-MORTEMOUSQUE FUGERES I DUBOS HUILLIER HAND RONDEL	2 voix	2 voix 2 voix 2 voix	2 voix 2 voix	2 voix
EILLAC INC. HERMENAULT INC. BOUSQUET INC. COLIN FORGENEUF ARGEAS ARTINOT LLIGAND ROUSSEAU JQUET MONTEIL FORT DBBELS ORAND INC. MORTEMOUSQUE UGERES I DUBOS HUILLIER HAND RONDEL	1 voix 2 voix	2 voix 2 voix 2 voix	2 voix 2 voix	2 voix
FORGENEUF ARGEAS ARTINOT LLIGAND ROUSSEAU JQUET AONTEIL FORT DBBELS ORAND JE MORTEMOUSQUE LUGERES I DUBOS HUILLIER HAND RONDEL	2 voix	2 voix 2 voix 2 voix	2 voix 2 voix	2 voix
ARGEAS ARTINOT LLIGAND ROUSSEAU JQUET MONTEIL FORT DBBELS ORAND ILLIGAND ILL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
ARTINOT LLIGAND ROUSSEAU JQUET MONTEIL FORT DBBELS ORAND ILE MORTEMOUSQUE UGERES I DUBOS HUILLIER HAND RONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
JQUET MONTEIL FORT DBBELS ORAND ILE MORTEMOUSQUE UGERES I DUBOS HUILLIER HAND	2 voix 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
CORT CORT CORT CORT CORT CORT CORT CORT	2 voix 2 voix 2 voix 2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
ORAND JE MORTEMOUSQUE UGERES I DUBOS HUILLIER HAND RONDEL	2 voix 2 voix 2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
UGERES I DUBOS HUILLIER HAND RONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
HUILLIER HAND RONDEL	2 voix	2 voix		
RONDEL			2 voix	2 vois
TRIFFE	2 voix	2		_ 7017
ROSSOLEIL		2 voix	2 voix	2 voix
re CAZES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
MOLLETON GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
GAUTHIER EEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
s DESSALLES BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
USTILLAS rie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
ONNETTE ESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
erre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
ESPORT	A Property of the Control of the Con	2 voix	2 voix	2 voi
3	ERGNAUD GAMBRO BOIDE erre BROUX DESPORT AVAUD	GAMBRO BOIDE 2 voix erre BROUX DESPORT 2 voix	GAMBRO BOIDE 2 voix 2 voix DESPORT 2 voix 2 voix AVAUD rcel BEAU 2 voix 2 voix	GAMBRO BOIDE 2 voix 2 voix 2 voix DESPORT 2 voix 2 voix 2 voix AVAUD

024-252405329-20210126-0921A-DE Regu le 29/01/2021

ORIFT · Nº09-21A

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre du débat des orientations budgétaires 2021 qui a eu lieu le 15 décembre 2020, il a été proposé d'appliquer une augmentation sur les recettes issues des contributions de solidarité des adhérents.

Ainsi, le Président propose, au titre de l'année 2021, de porter le niveau de contribution à 17,58€ par habitant. La population retenue pour le calcul de cette contribution est la dernière population INSEE totale publiée.

Le règlement de cette contribution sera perçu en douze échéances équivalentes.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

52 pour	CONTRE	3 ABSTENTION	

APPROUVE

le montant de la contribution de solidarité à 17,58€ par habitant pour l'année 2021, dont le

règlement s'effectuera en douze échéances distinctes,

AUTORISE

le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°10-21A

OBJET: Vote des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement 2021

Séance du 26 JANVIER 2021

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29	
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	V.	,
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55	

		N		de voix pa ETENCES	ır
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO Claudine-FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voi
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voi
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	· 2 voi)
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1					
	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1,voix	
	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix	*		
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix	*		
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix	-		
S.W.C.T.O.W. de Nontroll	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain-POUQUET	2 voix	- (V,		
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
*	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Montpoli	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voix	55			

024-252405329-20210126-1021A-DE

Regu le 02/02/2021

OBJET: IN 10-21A - vote des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement 2021

Monsieur le Président expose :

Par délibération N°16-14C du 27 mai 2014, le Comité Syndical a décidé d'instituer une procédure pour la mise en place d'AP / CP et d'inscrire au titre des autorisations de programme, les dépenses d'un montant supérieur ou égal à 15000€HT.

Par délibération N°09-14E du 26 Août 2014, le Comité Syndical a autorisé des modifications de crédits sur certaines autorisations de programme et a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°09-14I du 23 décembre 2014, le Comité Syndical a autorisé des modifications de crédits sur certaines autorisations de programme et a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°09-15B du 24 février 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°13-15D du 28 Avril 2015, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements 2014.

Par délibération N°05-15F du 27 Août 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget d'une nouvelle Autorisation de Programme pour la rénovation du centre de tri de la Rampinsolle.

Par délibération N°07-15G du 28 Septembre 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget d'une nouvelle Autorisation de Programme pour la réalisation d'études géotechniques pour la création d'un nouveau casier sur le site de Saint Laurent des Hommes.

Par délibération N°13-15J du 15 Décembre 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°15-16-B du 05 Avril 2016, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements 2015.

Par délibération N°14-16B du 05 Avril 2016, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°03-16K du 28 Novembre 2016, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°5 2016.

Par délibération N°10-16L du 13 Décembre 2016, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°11-17B du 28 Février 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2017.

Par délibération N°09-17D du 25 Avril 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2017.

Par délibération N°06-17H du 26 Septembre 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2017.

Par délibération N°02-17J du 12 Décembre 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2017.

Par délibération N°09-18C du 27 Mars 2018, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2017.

Par délibération N°04-18D du 24 Avril 2018 le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2018.

Par délibération N°12-18I du 25 Septembre 2018, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2018.

024-252405329-20210126-1021A-DE

Regu le 02/02/2021

Par délibération N 10-161 du 50 Octobre 2018, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2018.

Par délibération N°19-19A du 29 Janvier 2019, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget primitif 2019.

Par délibération N°10-19C du 26 Mars 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2019.

Par délibération N°13-19D du 30 Avril 2019, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2018.

Par délibération N°10-19F du 25 Juin 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2019.

Par délibération N°05-19I du 24 Septembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2019.

Par délibération N°07-19J du 29 Octobre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2019.

Par délibération N°03-19J du 17 Décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°5 2019.

Par délibération N°08-19L du 17 Décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget primitif 2020.

Par délibération N°07-20B du 25 Février 2020, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2019.

Par délibération N°10-20B du 25 février 2020, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2020.

Par délibération N°14-20H du 22 septembre 2020, le Comité Syndical a autorisé la modification des autorisations de programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2020.

La présente délibération vise à soumettre au vote les modifications des crédits de paiement 2021 conformément au budget primitif 2021.

Les modifications portent sur l'intégration de nouvelles opérations de travaux et d'équipement venant en complément des autorisations de programme précédemment votées, notamment par l'intégration du Secteur du Grand Périgueux, la construction de la nouvelle déchèterie de la Rampinsolle, des travaux d'installation de PAV sur les secteurs de Nontron et Thiviers et la construction des casiers secteur F à l'ISDND de Saint Laurent des Hommes.

1) Nouvelles opérations d'investissement à intégrer aux autorisations de programme

N° AP	N°Opération	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	CP 2021
-11		COLLECTE	4 650 200,00	4 650 200,00
	1910106	Aménagements & Equipements Secteur Nontron	203 100,00	203 100,00
19101	1910107	Aménagements & Equipements Secteur Gd Périgueux	3 714 000,00	3 714 000,00
,	1910108	Aménagements & Equipements Secteur Thiviers	733 100,00	733 100,00
10201	T.	DECHETERIES	313 000,00	313 000,00
19201	19101041	Décheterie de la Rampinsolle	313 000,00	313 000,00
40000		TRAVAUX BIOREACTEUR	9 065 000,00	65 000,00
19302	1930202	Construction casiers secteur F	9 065 000,00	65 000,00

AR PREFECTURE 024-252405329-20210126-1021A-DE Regu le 140 000,00 140 000,00 50 000,00 50 000,00 20 000,0 20 000,0 CP 2026 2 500 000,00 2 500 000,00 140 000,00 140 000,00 20 000,00 20 000,00 CP 2025 1 000 000,00 3 722 020,00 1 559 930,00 340 000,00 340 000,00 20 000,00 1 162 090,00 20 000,00 CP 2024 00'000 060 9 900 000,00 1 815 200,00 1 150 000,00 4 040 000,00 595 200,00 140 000,00 1 080 000,00 364 332,00 30 000,00 334 332,00 CP 2023 1852 000,00 4 000 000,00 250 000,00 500 000,00 2 000 000,00 6 712 000,00 720 000,00 140 000,00 3 192 795,00 2 750 000,00 3 232 795,00 40 000,00 CP 2022 23 000,00 858 000,00 3 714 000,00 733 100,00 122 400,00 5 007 200,00 366 720,00 44 100,00 249 000,00 313 000,00 968 900,00 104 040,00 2 211 000,00 177 000,00 210 000,00 423 000,00 520 000,00 15 885 818,00 1948994,00 1585 674,00 203 100,00 2 083 460,00 37 700,00 2 163 350,00 408 000,00 CP 2021 Autorisations de programme / Crédits de Paiement 2021 conformément au budget primitif 2021 79 800,00 447 349,66 3 207 801,80 6 196 344,36 6323125,00 387 428,18 117 115,84 147 356,13 359 586,19 54 600,00 883 744,33 202 633,92 10372,25 111 200,00 32 388,50 22 886 839,63 6 708 502,02 264 900,00 41 566,45 144 600,00 368 377,23 2 434 463,57 CP 2020 132 211,50 63 128,68 79 139,87 95 323,81 22 191,08 671 627,75 17 821,82 60 984,16 35 700,67 340 488,20 2 335 317,98 1 398 298,64 32 756,21 198 161,23 4 305 022,26 288 970,33 889 159,01 paiement antérieurs 187 600,00 3 992 950,00 3 254 750,00 2 313 000,00 682 000,00 1 434 200,00 3 531 800,00 5 368 478,34 1 920 596,00 6 406 000,00 1872977,90 158 640,00 1717 025,00 210 000,00 4 260 227,00 3 714 000,00 203 100,00 46 734 806,89 198 161,23 11 330 325,00 19 918 913,90 13 131 103,34 5 711 640,00 74 322,66 267 000,00 10 992 814,00 9 180 317,00 802 900,00 Aménagements et mise aux normes Secteur Ribérac Construction & équipements Déchèterie de Thenon Unité de biomasse CT Rampinsolle / aménagement normes - équipements Aménagements et mise aux normes Secteur Grand Aménagements & Equipements Secteur Montpon Aménagements & Equipements Secteur Bergerac Aménagements & Equipements Secteur Nontron recoloc. système identification puces. lecteurs... Aménagements & Equipements Secteur Thiviers Aménagements & Equipements Secteur Ribérac normes - éauipements Secteur de Montpon : Aménagements- mise aux Aménagements & Equipements Secteur Belvès Secteur de Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements Secteur de Belves : Aménagements- mise aux éguipements Système informatique & télécommunication Aménagements & Equipements Secteur Gd CT Montpon / aménagement équipements Opération OPREVERT: aménagements et Collecte Ribérac - Atelier de mécanique équipements Centre de tansfert de la Rampinsolle / Libellé Opération Equipements Départementaux Hangar du Secteur de Bergerac aménagements équipements-Décheterie de la Rampinsolle CENTRE DE TRANSFERT Aménagement CT Marcillac Aménagement CT Bergerac Construction CT Belves COLLECTE Périgueux Périgueux N°Opération 16042020A 140520201 14052020 16042020 16032020 15052020 1910108 1920102 19101041 1920201 1910102 1910103 1910104 1910105 1910106 1910107 1920101 1920103 1920104 1920202 1920203 201707 1910101 201702 201802 19201 19202 N° AP 19101

	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de	Crédits de paiement	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 202
	TRANSPORT	2 208 600,00	difference	855 600,00	228 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,000	225 000,00	225 000 0
	Transport	2 208 600,00		855 600,00	228 000,00	225 000,000	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000 00
	CENTRE DE TRI	5 033 720,00	43 495,33	603 724,67	386 500,00		1 000 000,00	3 000 000,00		
	Aménagement des centres de tri : Rampinsolle	2 624 220,00	42 377,87	81 842,13			200 000'00	2 000 000,00		
	Aménagement des centres de tri : Marcillac	2 409 500,00	1117,46	521 882,54	386 500,00		200 000'00	1 000 000,00		
-	ENGINS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES	3 594 290,00	431 290,00	60 000,00	668 000,00	640 000,00	40 000,00	515 000,00	640 000,00	000 009
_	Engins et matériels de broyage	2 688 000,00	1	00'000 09	00'000 899	640 000,00	40 000,00	40 000,00	640 000,00	000 009
	Compacteurs	906 290,00	431 290,00	,				475 000,00		
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	7 500 999,15	5 558 423,22	1 316 155,93	626 420,00			•		
_	Antenne de l'ISD-ND	28 000,00	•	2 000,00	23 000,00					
_	Multi-sites	93 300,34	4 813,39	88 486,95						
	Antenne de Belves	9 549,00	6 549,00	1	3 000,00					
Q	Antenne de Bergerac	1 235 220,00		640 000,00	595 220,00					
ш.	Bâtiment administratif	6 134 929,81	5 547 060,83	582 668,98	5 200,000					
1000	TRAITEMENT DES LIXIVIATS	643 500,00	51 548,80	56 951,20	31 000,00	1 1	22 000,00	482 000,00		
_	Piéces pour réparation	643 500,00	51 548,80	56 951,20	31 000,00		22 000,00	482 000,00		
000	TRAVAUX BIOREACTEUR	20 604 188,04.	8 508 279,74	2 312 708,30	783 200,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
	Construction casiers E1/E2	3 117 450,00	409 504,77	1 989 745,23	718 200,00					
	Construction casier secteur F	9 065 000,00			65 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
1	Travaux bio-réacteur ISD-ND - Pour solde de l'onération	8 421 738,04	8 098 774,97	322 963,07						
	SYSTÈME D'INFORMATION	2 594 879,00	244 274,27	635 827,73	514 972,00	57 000,00	198 650,00	265 180,00	401 050,00	277 925,00
	Infrastructures, réseaux, parc télécommunications	302 766,00		105 054,26	87 500,00			9-		
	Renouvellement parc informatique, licences loeiciels. imprimantes. copieurs	1 791 617,00	64 206,53	191 133,47	336 472,00	57 000,000	198 650,00	265 180,00	401 050,00	277 925,00
	Site internet et intranet	62 440,00	1836,08	60 603,92						
	Systéme de stockage des données, organisation des flux	210 300,00	61 784,80	78 515,20	70 000,00					
	SIG	227 756,00	6 235,12		21 000,00					
1	***************************************	00 000 100 707	10 100 000 000	The second secon	The second secon	The second second second	00 000 000			2 440 005 00

AR PREFECTURE 024-252405329-20210126-1021A-DE Regu le 02/02/2021

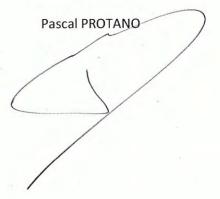
L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	⊘ CONTRE	O ABSTENTION

AUTORISE ET APPROUVE les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2021 susvisés.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°11-21A

OBJET: Tarification Unique 2021

Séance du 26 JANVIER 2021

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28 Nombre de votants	
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	*
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX Jean-Jacques-RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
*	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
Y Y	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
An and	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix	4	2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

autoria de la composición dela composición de la composición de la composición de la composición dela composición de la composición de la composición dela composición dela composición de la composición de la composición dela composición de la composición dela composición dela composición dela composición dela composición dela composición dela composici	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix		***************************************	
Similari de Nontroll	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain-POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy-MORAND	2 voix			
+	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian-BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
8	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voi	x 55			

Monsieur le President expose :

Dans le cadre des compétences exercées par le syndicat au profit des collectivités adhérentes et autres usagers, il est proposé d'instituer la tarification unique 2021 suivante :

La population retenue pour le calcul des contributions sera la dernière population INSEE totale publiée.

A. TARIFICATION ADHERENTS

A.1 Filière des déchets propres et secs

A.1.1 Facturations des prestations

	Modalités de collecte / Nature des flux	Prestations proposées par le SMD3	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents
	Cartons collectés en apport volontaire	Mise en balles	10,23 €/T
	Films plastiques collectés en apport volontaire	Mise en balles	47,63 €/T
Filière DPS	Tri des déchets impropres entrants au centre de tri	Tri, chargement, stockage et vidage de la benne au centre de transfert	83,33 € /T
	Caractérisations complémentaires	Caractérisations sur le refus détourné entrant au centre de tri	215 €/caract.
	Mélange de déchets propres et secs et de gros cartons d'emballages	Pré-tri manuel des gros cartons d'emballages	12,87 €/ T

	Taux de refus au vu des tonnages réellement traités	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents (augmentation de la TGAP de 5€/T)
Refus de tri	Le taux est inférieur ou égal à 15%	124,16 €/T TGAP incluse
	Le taux est supérieur à 15% et inférieur ou égal à 20%	141,42 € /T TGAP incluse (au-delà de 15%)
	Le taux de refus est supérieur à 20%	170,18 €/T TGAP incluse (au-delà de 20%)

A.1.2 Reversement des soutiens incitatifs

Afin de préserver les équilibres entre les adhérents, un soutien à la collecte en zone rurale sera versé. Il est calculé de la façon suivante :

Soutien à la collecte en zone rurale	Densité (hab/km²)	Montant du soutien
	d < 45 hab/km² (moyenne du SMD3)	1,5 €/hab
	d >= 45hab/km²	0

024-252405329-20210126-1121AV2-DE

Residing des primes sont instituées pour permettre la compilation des données nécessaires au remplissage des comptes rendus demandés par les divers organismes au SMD3. La fourniture dans les délais impartis, qui seront précisés par mail lors de la demande, entraîne le versement d'une prime calculée de la manière suivante :

Prime pour la fourniture des données	Montant du soutien	
dans les délais impartis	0,2 €/hab	

En cas de non-respect des dates de remise des documents, la prime ne sera pas versée. Les soutiens seront versés en fin d'année civile.

A.2 Filière des déchets verts

	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents (sur la base des tonnages entrants sur les sites du SMD3)
Filière DEV	Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte	Broyage simple	24,30 €/T
	Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte	Broyage et enlèvement du broyat pour une valorisation organique	33,43 €/T
	Biodéchets	Compostage	59,28 €/T

A.3 Filière des déchets résiduels

Filière des déchets résiduels	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents (augmentation de la TGAP de 12€/T
	Collectés en bennes tasseuses	Transfert, transport et traitement	131,16 €/T TGAP incluse
	Encombrants de déchèteries livrés en mélange avec du PSE	Traitement	127,86 €/T TGAP incluse
	Encombrants de déchèteries livrés sans PSE	Traitement	120,16 €/T TGAP incluse

A.4 Filières spécifiques

Filières	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents (sur la base des tonnages entrants sur les sites du SMD3 ou des quantités facturées par les prestataires du SMD3 le cas échéant)
spécifiques	PSE	Collecte, transfert, transport et valorisation	7,04 €/sac
	Amiante-Ciment (conditionné sur palettes et big-bags)	Enfouissement	71,50 €/T
	Amiante-Ciment (non conditionné)	Enfouissement	83,27 €/⊤

÷	AR PREFECTURE		w
024-252405329 Regu le 02/02	9–20210126–1121AV2–DE 2/20Déchets ménagers spéciaux : DDS	Fourniture de la balance, collecte, transport et traitement	149,05 €/rotation 629,08 €/tonne
	Bois issus des déchèteries	Apport direct des bennes sur le site de traitement identifié par le SMD3	43,00 €/T
11	Déchets inertes	Valorisation	8,03 €/T
*	Verre provenant des bornes des communes indépendantes	Collecte et transport (déduction faite de la revente du verre soit 24,38 €/T pour 2020 et 13,21€/t pour 2021) Pour 2021 : le prix de reprise du verre sera actualisé trimestriellement, la tarification sera actualisée dans les mêmes conditions	38,12 €/T

			1
	Tonne des DEA par benne	Montant versé par Eco-Mobilier en 2021 (€/tonne)	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents (€/tonne) *
	0 < T < 1,0	1,00	19,00
	1,0 < T < 1,1	5,00	15,00
Filière DEA Eco-Mobilier	1,1 < T < 1,2	8,00	12,00
	1,2 < T < 1,3	10,00	10,00
	1,3 < T < 1,4	14,00	6,00
	1,4 < T < 1,5	16,00	4,00
	1,5 < T < 1,6	18,00	2,00
	1,6 T et plus	20,00	0,00

^{*} Application de la grille de facturation si, sur le semestre considéré, le soutien moyen de chaque déchèterie est inférieur à 20€/tonne

A.5 Prestations optionnelles

A.5.1 Gestion et construction des déchèteries

Les collectivités peuvent par délibération confier la construction et l'exploitation des déchèteries au SMD3. Les prix de ces prestations et les modalités de mise en œuvre sont décrits par voie conventionnelle.

Gestion et exploitation d'une déchèterie (hors investissement et génie civil)	Accueil des usagers, entretien courant, mise à disposition des bennes, transport et traitement	21,10 € /habitant
Construction et gestion d'une déchèterie	Construction, suivi des travaux, Accueil des usagers, entretien courant, mise à disposition des bennes, transport et traitement	31,10 € /habitant

A.5.2 Gestion des déchèteries du Bergeracois

Suite à l'intégration du SMBGD au SMD3, la tarification pour la gestion et l'exploitation des quatre déchèteries (Bergerac, Sigoulès, Saint Pierre d'Eyraud et Issigeac) est la suivante :

Gestion et exploitation des déchèteries du Bergeracois	Accueil des usagers, entretien courant, mise à disposition des bennes, transport et traitement	27,59€ /habitant
---	--	------------------

024-252405329-20210126-1121AV2-DE

Regu le 14.513/2 Géstion et construction des déchèteries du secteur de la CC Isle Vern Salembre

Les déchèteries de Neuvic sur l'Isle et de Saint Astier, intégrées au territoire de la CCIVS, sont concernées par cette tarification optionnelle.

La déchèterie de Saint Astier est une installation récente, construite en 2017 par le SMD3 qui en assure également l'exploitation. La tarification pour la prestation d'exploitation est la suivante :

Construction et gestion d'une déchèterie	Construction, suivi des travaux, Accueil des usagers, entretien, courant, mise à disposition des bennes, transport et traitement	31,10 € /habitant
--	--	-------------------

Depuis 2013, la CCIVS a confié au SMD3 l'exploitation de la déchèterie de Neuvic. Cette installation construite en 2017 nécessite des investissements supplémentaires de mise en sécurité et en raison de la vétusté des quais. La tarification de cette prestation sera fixée par voie conventionnelle.

A.5.4 Déchèteries du Grand Périgueux

Accès des usagers du Grand Périqueux aux déchèteries du secteur de Thiviers

La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ayant transféré la compétence déchèteries au SMD3, les prestations d'accueil des usagers sur les déchèteries appartenant au SMCTOM de Thiviers lui sont facturés. Cette prestation n'étant pas intégrée au forfait de gestion des déchèteries, elle sera facturée comme suit :

Accueil des déchets des usagers de la CAGP sur des déchèteries extérieures au secteur du Grand Périgueux	Accueil des usagers	52 300 €/an
--	---------------------	-------------

A5.5 Collecte des déchets résiduels et recyclables

Le SMD3 peut réaliser la collecte des déchets ménagers (résiduels et recyclables) pour le compte des collectivités.

Collectivités	Nature de la prestation	Coût annuel	Coût mensuel
Communes de la CAB	munes de la CAB Gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers (résiduels et recyclables)		13 554,67

La facturation s'effectuera mensuellement, soit 1/12 ème du montant de la contribution facturé chaque mois.

A.5.6 Facturations diverses

Description des produits	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents	
Vente de broyat de déchets verts	0 à 10 € / Tonne en fonction des conditions économiques du marché	
Vente de compost < à 100 kg		
Vente de compost 100 à 30 tonnes		
Vente de compost 30 à 100 tonnes	10 à 30€ / Tonne en fonction des conditions économiques du marché	
Vente de compost > à 100 tonnes		
Transport (broyat de déchets verts et compost)	4 € / km	
Frais de chargement / déchargement	60 € si semi-remorque ou camion remorque	

AR PREFECTURE	
024-252405329-20210126-11219U2-DE Frais de chargement / déchargement Reçu le 02/02/2021	30 € si camion porteur ou tracteur remorque
Création d'un hadge supplémentaire (ou de rem)lacement en	
cas de perte) d'une carte d'accès aux déchèteries (professionnels, particuliers et associations)	9,00 €
Fourniture d'une tenue de protection pour équiper les usagers apportant de l'amiante à la déchèterie de Bergerac	30,00 €/ tenue
Un composteur bois et plastique 600 Litres	29,15 €
Un composteur bois et plastique 300 Litres	17,20 €
Un bio-seau remis avec le composteur	Gratuit
Un bio-seau remis sans le composteur	1,50 €/ bio-seau

A.5.7 Enquête usagers pour mise en place de la redevance incitative

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3 mène des enquêtes auprès de chaque foyer producteur de déchets. Les collectivités faisant l'objet de cette prestation durant l'année seront facturées de :

Enquête usagers	9,60 € /habitant

Le calendrier d'appel de cette contribution se fera de la manière suivante :

- 1/3 de la contribution facturé à la date d'ouverture de l'enquête,
- Le solde de la contribution au 31 décembre de l'année de l'ouverture de l'enquête.

En 2021, le SMd3 poursuit les enquêtes sur les secteurs de Nontron et de Thiviers et démarre celle sur le secteur du Périgord Noir.

Collectivités	Nontron : CC Périgord nontronnais	Thiviers : CC Périgord Limousin	Périgord Noir
Montant à facturer en 2021	214 661,40	172 051,40	464 879,00

A.5.8 Contribution compensation revente matière

Les produits de la revente des différentes matières issus des collectes sélectives permettaient au syndicat de réduire les participations demandées à ses adhérents. Le contexte économique des cours de reprise des matières ne permet plus de maintenir ce mode de fonctionnement. Ainsi une participation complémentaire sera demandée aux collectivités adhérentes.

Contribution compensation revente matière	1,83 € /habitant
	-,,

Les produits des activités du syndicat non liées directement au service de collecte et de traitement des ordures ménagères sont assujettis à la TVA.

Les factures correspondantes doivent faire apparaître le montant hors taxes de la prestation, le taux de TVA applicable et montant de la TVA, le montant TTC.

Dans ce cadre, les tarifs des prestations stipulés ci-dessous sont exprimés en €HT auquel viendra s'appliquer un taux de normal de TVA.

B.1 Apports de déchets directement sur les installations du SMD3

B.1.1 Déchets issus d'une collecte spécifique

Le SMD3 a contractualisé des conventions avec des prestataires privés assurant la collecte pour le secteur privé en lieu et place des collectivités.

Les prestations de prise en charge des refus de tri ainsi que du traitement des déchets résiduels seront facturées selon les tarifs ci-dessous.

	Taux de refus au vu des tonnages réellement traités	Montant facturé par le SMD3
Dafor da tul	Le taux est inférieur ou égal à 15%	113,60 € HT/T TGAP incluse
Refus de tri	Le taux est supérieur à 15% et inférieur ou égal à 20%	129,29 € HT/T TGAP incluse
	Le taux de refus est supérieur à 20%	155,44 € HT/T TGAP incluse (au-delà de 20%)

Filière des déchets résiduels	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
	Déchets résiduels	Transfert, transport et traitement	120,60 €HT/T
	Encombrants livrés en mélange avec du PSE	Traitement	110,60 €HT/T
	Encombrants livrés sans PSE	Traitement	103,60 €HT/T

	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
Filière des DPS	Déchets recyclables apportés par des professionnels	Réalisation de caractérisations et rédaction d'un rapport	80,00 €HT/caractérisation

B.1.2 Déchets en apport direct par les professionnels

Les professionnels générant des quantités importantes de déchets n'ayant plus accès aux déchèteries, ils acheminent directement leurs déchets sur des installations du SMD3.

	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
*		Broyage simple	22,09 €HT/T
Filière DEV	Déchets végétaux en apport direct	Broyage et enlèvement du broyat pour une valorisation organique	30,39 €HT/T
	Biodéchets	Compostage	53,89 €HT/T

AR PREFECTURE 024-252405329-20210126-1121AV: Regu le 02/02/2021	2-DE Caté orie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
Filières spécifiques	PSE	Collecte, transfert, transport et valorisation	6,40 €HT/sac
	Amiante-Ciment (conditionné sur palettes et big bags)	Enfouissement	78 €HT/T
	Amiante-Ciment (non conditionné)	Enfouissement	91 €HT/T
	Bois	Apport direct sur le site de traitement	39,09 €HT/T
	Déchets inertes	Valorisation	8,80 €HT/T

B.1.3 Apports des déchets sur les déchèteries gérées par le SMD3

Une charte départementale a été mise en place pour définir l'accueil des professionnels sur les déchèteries et les tarifs à appliquer. Les prix fixés par l'ensemble des acteurs (chambre économique, CAPEB, SMD3 et les collectivités) sont les suivants :

Catégorie de déchets	Montant facturé par le SMD3	
Déchets verts	7 €HT/ m3	
Inertes	8 €HT/ m3	
Bois	7 €HT/ m3	
Tout venant	22,80 €HT/ m3	
Sac de PSE	5 €HT/ m3	
DTQD	0,56 €HT/kg (pesée sur site)	
Métaux et cartons	Gratuit	

B.1.4 Facturations diverses

Description des produits	Montant facturé par le SMD3 0 à 8,33 € HT /Tonne en fonction des conditions économiques du marché	
Vente de broyat de déchets verts		
Vente de compost < à 100 kg		
Vente de compost 100 à 30 tonnes		
Vente de compost 30 à 100 tonnes	8,33 à 25 € HT / Tonne en fonction des conditions économiques du marché	
Vente de compost > à 100 tonnes	en fonction des conditions costrolliques du maisire	
Transport (broyat de déchets verts et compost)	3,33 € HT / km	
Frais de chargement / déchargement	50 € HT si semi-remorque ou camion remorque	
Frais de chargement / déchargement	25 € HT si camion porteur ou tracteur remorque	
Création d'un badge supplémentaire (ou de remplacement en cas de perte) (professionnels, particuliers et associations)	7,50 €HT/badge supplémentaire	
Fourniture d'une tenue de protection pour équiper les usagers apportant de l'amiante à la déchèterie de Bergerac	25,00 € HT/ tenue	
Un composteur plastique et bois de 600 Litres	24,30 € HT/ composteur	
Un composteur plastique et bois de 300 Litres	14,35 €/ HT composteur	
Un bio-seau remis avec le composteur	Gratuit	
Un bio-seau remis sans le composteur	1,25 € HT/ bio-seau	

Les produits des activités du syndicat non liées directement au service de collecte et de traitement des ordures ménagères sont assujettis à la TVA.

Les factures correspondantes doivent faire apparaître le montant hors taxes de la prestation, le taux de TVA applicable et montant de la TVA, le montant TTC.

Dans ce cadre, les tarifs des prestations stipulés ci-dessous sont exprimés en €HT auquel viendra s'appliquer un taux de normal de TVA.

C.1 Apports de déchets directement sur les installations du SMD3

Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
Amiante-ciment en provenance d'un particulier	Enfouissement	Gratuit < 100 kg par an
Amante-ciment en provenance d'un particulier	Emouissement	Si non tarif de base
Amiante-Ciment (conditionné sur palettes et big bags)	Enfouissement	65,00 € HT/T
Amiante-Ciment (non conditionné)	Enfouissement	75,70 € HT/T

C.2 Apports de déchets sur les déchèteries tous secteurs hors Ribérac

Une limitation des accès en déchèteries sera mise en œuvre en 2021 limitant à 26 passages par an les apports en déchèterie des particuliers. L'année 2021 sera une année pédagogique.

C.3 Apports de déchets sur les déchèteries du secteur de Ribérac

A compter du 1^{er} Janvier 2020, le SMD3 reprend la compétence de gestion des déchèteries du secteur de Ribérac. Dans la continuité de la gestion des apports de déchets des particuliers pratiquée jusqu'alors par le SMCTOM de Ribérac, la gratuité de l'accueil de ces déchets sera limitée à 26 accès par an. Les accès supplémentaires seront facturés comme suit :

Descriptif de la prestation	Montant facturé par le SMD3
Accès aux déchèteries du Secteur de Ribérac	4.02.CUT /
au-delà de 26 accès par an	1,82 € HT /accès

C.4 Facturations diverses

Description des produits	Montant facturé par le SMD3	
Vente de broyat de déchets verts	0 à 8,33 € HT /Tonne en fonction des conditions économiques du marché	
Vente de compost < à 100 kg		
Vente de compost 100 à 30 tonnes		
Vente de compost 30 à 100 tonnes	8,33 à 25 € HT / Tonne	
Vente de compost > à 100 tonnes	en fonction des conditions économiques du marché	
Transport	3,33 € HT / km	
Frais de chargement / déchargement	50 € HT si semi-remorque ou camion remorque	
Frais de chargement / déchargement	25 € HT si camion porteur ou tracteur remorque	
Création d'un badge supplémentaire (ou de remplacement en cas de perte) (professionnels, particuliers et associations)	7,50 € HT/badge supplémentaire	

AR PREFECTURE	
024F8ସିମ୍ୟାପ୍ତିନିସ୍ଥି ପ୍ରଧାନ ପ୍ରଥମି ପ୍ରଥମି ଅଧିକ pour équiper les usagers Resu le ଶ୍ରିମ୍ବର୍ଥିୟ ପ୍ରଥମି amiante à la déchèterie de Bergerac	25,00 € HT/ tenue
Un composteur plastique et bois de 600 Litres	24,30 € HT/ composteur
Un composteur plastique et bois de 300 Litres	14,35 €/ HT composteur
Un bio-seau remis avec le composteur	Gratuit
Un bio-seau remis sans le composteur	1,25 € HT/ bio-seau

L'exposé des faits entendu,

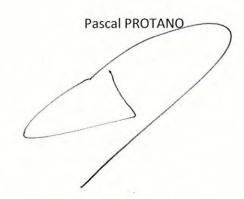
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

53 POUR	CONTRE	2 ABSTENTION

AUTORISE

le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°12-21A

OBJET: Tarifs Redevance Spéciale 2021

Séance du 26 JANVIER 2021

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55

			Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine-FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	

	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	1
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
8	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix	+		
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			*
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
Sivile Troillin de Northfoli	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
- W	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
,	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Glaude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
n = 1	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian-BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
. 4	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE Marie Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix	55			

OBJET: N°12-21A - Tarifs Redevance Spéciale 2021

Monsieur le Président expose :

Par délibération N°04-17I du 31/10/2017 et délibération N°07-18B du 27/02/2018, le Comité Syndical a approuvé l'institution de la Redevance Spéciale pour les secteurs où le SMD3 est compétent en matière de collecte et d'élimination des ordures ménagère.

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les professionnels sont soumis à la redevance spéciale. Le passage à la redevance incitative étant reporté au 1^{er} janvier 2022, la redevance spéciale pour les professionnels des secteurs où le SMD3 assure la collecte et l'élimination des déchets ménagers reste applicable en 2021.

Le Président propose pour l'année 2021 les tarifs ci-dessous.

Secteur de Ribérac

TARIFS	RS € / LITRE
ОМ	0.071
DPS	0.044

FÓRFAITS RESTAURANTS ANNUELS				
Nombre de couverts / service	Forfait OM (sacs noirs)	Forfait DPS (sacs jaunes)	TOTAL RS	
1 à 5	49,53 €	54,05 €	103,59€	
6 à 10	148,60€	162,16 €	310,77€	
11 à 15	247,67€	270,27 €	517,94€	
16 à 20	346,74 €	378,38 €	725,12€	
21 à 25	445,81€	486,49 €	932,30€	
à partir de 26	544,88 €	594,59 €	1 139,47 €	

FORFAITS GENERAUX ANNUELS				
Activités	Forfait OM (sacs noirs)	Forfait DPS (sacs jaunes)	TOTAL RS	
Artisans du bâtiment / Paysagistes Professions Libérales	78,46 €	48,62 €	127,08 €	
Métiers de bouches / Traiteur Bar / Alimentation Générale	392,28€	48,62 €	440,90 €	
Activités de réparations Activités de transports	235,37 €	145,86 €	381,23 €	
Commerces divers	78,46 €	145,86 €	224,32 €	
Activités tertiaires	78,46 €	291,72 €	370,18€	
Activités de services et production	235,37 €	48,62 €	283,99 €	
Hébergement de courte durée	470,73 €	48,62 €	519,35 €	

> Secteur de Thenon

TARIFS	RS € / M3
OMR	20,95
DPS	1,59

Secteur de Périgueux

TARIF:	S RS € / LITRE
ОМ	0,01939
DPS	0,00847

, C	ARTONS	
petit	<500	71
moyen	<1m3	95
grand	<2m3	177

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	O CONTRE	O ABSTENTION

APPROUVE les tarifs de redevance spéciale 2021 pour les professionnels ci-dessus dans l'attente de la mise en œuvre effective de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2022 ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°13-21A

<u>OBJET</u>: Constitution d'un provisionnement pour la post-exploitation de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes

Séance du 26 JANVIER 2021

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021		
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE		
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29	
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILL	AC	
Nombre de pouvoirs . 1	The tracerite domine pouron a fin rese		

		1	Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix	+	2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix	1	2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck-MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick-GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stěphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	-	2 voix	2 voix	

	Trançois ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI	1 voix		1 voix	
***************************************	Régis BATAILLER Jérôme PEYRAT	2 voix			
	Gé KUSTERS	2 0017			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain-POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max-MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voix	55	***************************************		

024-252405329-20210126-1321A-DE

Regu le 29/01/2021

OBJET : N°13-21A - Constitution d'un provisionnement pour la post-exploitation de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes

Monsieur le Président expose,

Les collectivités locales qui exploitent une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) respectant l'arrêté du 09/09/1997 sont soumises à un réaménagement et à un suivi au minimum trentenaire du site après fermeture de son exploitation.

D'un point de vue réglementaire, la post-exploitation correspond à « la période de suivi » postérieure à l'exploitation du site telle que définie à l'article 1 de l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié. On peut alors considérer que la post-exploitation concerne toutes les opérations qui suivent l'exploitation du site de stockage.

Elle comprend donc:

- √ le réaménagement final ou remise en état du site,
- ✓ le suivi du site.

De plus, chaque casier génère des charges de gestion à partir de sa date de fermeture pendant une durée d'environ 30 ans.

Considérant que le provisionnement des coûts de post-exploitation du site serait trop imprécis, le Syndicat va procéder à un provisionnement des coûts de post-exploitation pour chacun des casiers exploités.

Par délibération N°06-14D du 24 juin 2014, le Comité Syndical du SMD3 a décidé de retenir, pour la constitution des provisions des coûts de post-exploitation de l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes, le régime de provisions budgétaires.

Dans ce cadre, le syndicat constitue des provisions pour chacun des nouveaux casiers qui seront réalisés sur le site de Saint-Laurent-des-Hommes durant la période d'exploitation.

Par délibération N°09-14I du 23 décembre 2014, une provision des coûts de post-exploitation pour le casier C3-C4 a été constituée.

Par délibération N°16-15J du 15 décembre 2015, une provision des coûts de post-exploitation pour le casier C5-C6 a été constituée.

Par délibération N°11-16L du 13 décembre 2016, une provision des coûts de post-exploitation pour le casier D1-D2 a été constituée.

Par délibération N°10-17J du 12 décembre 2017, une provision des coûts de post-exploitation pour le casier D3-D4 a été constituée.

Par délibération N°15-19A du 29 janvier 2019, une provision des coûts de post-exploitation pour le casier D5-D6 a été constituée.

Par délibération N°11-19L du 23 décembre 2019, une provision des coûts de post-exploitation pour le casier E1-E2 a été constituée.

La présente délibération vise à constituer la provision pour le casier E3-E4

1) Présentation de la méthode de calcul des coûts de la post-exploitation

La provision à constituer pour le suivi de la post-exploitation correspond aux charges induites par « la période de suivi » que devra supporter le SMD3 après fermeture du casier pour une durée de 30 ans.

Date du début de l'exploitation :	06/02/2021
Date de la fin d'exploitation :	04/02/2022

Les coûts de post-exploitation du casier E3-E4 tiennent compte des postes suivants :

Charges de personnel

024-252405329-20210126-1321A-DE

Regu le 29/01/2021

Charges d'analyse du casier

- Charges de relevés topographiques
- Charges de réinjection
- A compter de 2036, des charges de fonctionnement du site (date de la fermeture du site).

Le coût total de post-exploitation à provisionner pour le casier E3-E4 s'élève à 647 483 €.

Le calcul est basé sur les tarifs connus pour l'année 2014 avec l'application d'un coefficient de révision annuel de 2% correspondant à l'inflation.

2) Provisionnement des coûts de post-exploitation

Le provisionnement des coûts de post-exploitation sera réalisé sur la période d'exploitation du casier au prorata des mois d'exploitation, soit 12 mois.

Il en sera de même pour les futurs casiers.

Les provisions budgétaires se décomposent ainsi :

	Février à Décembre 2021	Janvier 2022	Total
Casier E3 -E4	571 943	75 540	647 483

Il est donc proposé d'inscrire au budget 2021 la provision à constituer pour les casiers E1/E2 et E3/E4 dont le montant s'élève à 643 415 €.

Le détail de la provision est le suivant :

		Montant de la Provision à constituer pour 2021
Casier E1 / E2	Janvier 2021	71 472 €
Casier E3 / E4	Février à décembre 2021	571 943 €
	TOTAL	643 415 €

3) Reprise des provisions post-exploitation

La reprise des provisions constituées se fera annuellement par casier sur une période de 30 ans à compter de sa date de fermeture (soit 1/30 du montant provisionné pour 12 mois).

La reprise de la provision budgétaire constituée pour le casier E3-E4 se décompose comme suit pour un montant total de 647 483 € :

Année	Casier E3 E4
Février à Décembre 2022	19 777,00
2023	21 583,00
2024	21 583,00
2025	21 583,00
2026	21 583,00
2027	21 583,00
2028	21 583,00
2029	21 583,00
2030	21 583,00
2031	21 583,00
2032	21 583,00
2033	21 583,00
2034	21 583,00
2035	21 583,00
2036	21 583,00
2037	21 583,00

Année	Casier E3 E4
2038	21 583,00
2039	21 583,00
2040	21 583,00
2041	21 583,00
2042	21 583,00
2043	21 583,00
2044	21 583,00
2045	21 583,00
2046	21 583,00
2047	21 583,00
2048	21 583,00
2049	21 583,00
2050	21 583,00
2051	21 583,00
Janvier 2052	1 799,00

024-252405329-20210126-1321A-DE

Regu le 29/01/2021

Le montant de la reprise de provision des casiers à inscrire au budget 2021 s'élève à 107 039 €. Le détail de la reprise de provision est le suivant :

Casiers	Période de la réprise	Montant de la reprise de provision pour 2021	Cumul des reprises réalisées	Montants restant provisionnés	Référence de la délibération de provisionnement de la post-exploitaiton
Casier C3 C4	2021	14 235,00	81 853,00	345 200,00	09-14l du 23/12/2014
Casier C5 C6	2021	17 591,00	86 474,00	441 241,00	16-15J du 15/12/2015
Casier D1 D2	2021	17 920,00	70 196,00	467 413,00	11-16L du 13/12/2016
Casier D3 D4	2021	18 769,00	54 735,00	508 327,00	10-17J du 12/12/2017
Casier D5 D6	2021	19 654,00	37 655,00	551 950,00	15-19A du 29/01/2019
Casier E1 E2	Février à Décembre 2021	18 870,00	18 870,00	598 855,00	11-19L du 23/12/2019
T	otal :	107 039,00	349 783,00	2 912 986,00	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	O CONTRE	C ABSTENTION	

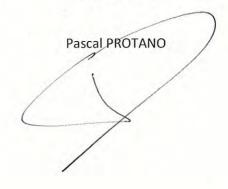
APPROUVE la constitution de la provision pour charges visant à faire face au coût du suivi post-exploitation incombant au syndicat après l'arrêt d'exploitation du site ;

AUTORISE l'inscription au budget primitif 2021 des crédits correspondants :

- ✓ à la constitution de la provision, en dépense de fonctionnement à l'article 6815 en recettes d'investissement au 1582, pour 643 450 €,
- ✓ à la reprise des provisions, en dépenses d'investissement à l'article 1582, en recettes de fonctionnement à l'article 7815 pour 107 040 €.

L'autorité	territoriale	certifie	sous	sa
responsabi	lité le caractè	re exécut	oire de	cet
acte.				
Publié le				

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°14-21A

OBJET : Cadre de subventionnement des projets de valorisation de proximité des biodéchets

Séance du 26 janvier 2021

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021	У
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE	

Nombre de délégués en exercice : 34 Nombre de délégués présents : 28 Nombre de votants : 29		Nombre de votants : 29
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55

				de voix pa	r
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
m v ' - *	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck-MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	*
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix	ξ		
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
3.W.C.1.O.W. de Wondon	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
141	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 yoix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian-BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
7.10-113 F	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de vo	x 55	-		

ROBJET PAPA - Cadre de subventionnement des projets de valorisation de proximité des biodéchets

Monsieur le Président expose :

La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, établit la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025, pour tous les producteurs de déchets.

Pour rappel, les objectifs de la loi :

- √ Réduire de 10 % les déchets ménagers (2020)
- ✓ Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)
- ✓ Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025),
- ✓ Recycler 70 % des déchets du BTP (2020)
- √ Généraliser progressivement la tarification incitative, 15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025
- Offrir à chacun des solutions permettant la valorisation des biodéchets (2025)

Ces objectifs ont été retranscris dans le schéma stratégique horizon 2025 du SMD3, avec 43 actions dont 3 concernent les biodéchets:

- Assurer le développement de la prévention de la production de biodéchets (annexe 1 : action A1-1) : Intensifier le détournement et la prévention des biodéchets sur les territoires couverts par une tarification incitative : renforcer la pratique du compostage domestique ou partagé en formant les usagers et assurer un suivi, lutter contre le gaspillage alimentaire
- Limiter les apports de déchets verts (annexe 2 : Action A1-4) : L'augmentation significative des déchets verts en déchèterie est notée par tous les acteurs. L'objectif de l'action est d'envisager toutes les possibilités permettant de stopper l'accroissement des apports puis de les réduire.
- Valoriser les biodéchets chez les gros producteurs (annexe 3 : action B3-2) : Intégrer des professionnels, producteurs de biodéchets dans des collectes de biodéchets des ménages pour les optimiser, accroitre le taux de valorisation, répondre aux obligations réglementaires concernant les gros producteurs. Cette action s'intègre partiellement dans le projet car elle est principalement tournée sur la mise en place d'une collecte des biodéchets mais le but est de proposer des solutions aux gros producteurs pour valoriser leurs biodéchets.

Le SMD3 doit donc accompagner la population dans la réduction des déchets avant la mise en place de cette tarification incitative par le biais des différentes actions mentionnées dans le schéma stratégique.

Au vu des attentes réglementaires et de l'impact de la redevance incitative, un poste de chargé de mission Valorisation de Biodéchets a été créé en 2019, pour impulser une politique de déploiement de solutions de gestion de proximité des biodéchets.

Cette politique implique donc l'augmentation significative du nombre de projets à accompagner techniquement et financièrement d'ici 2025.

Pour rappel, le Conseil Départemental, qui participait à hauteur de 20% pour l'acquisition du matériel de compostage collectif, a interrompu sa subvention en 2016.

Jusqu'à ce jour, prenant déjà en charge 50% des coûts des installations de valorisation des biodéchets, le SMD3 pouvait, au cas par cas, pallier ce manquement en ajoutant un pourcentage variable, dans un maximum de 20%, en fonction de l'importance du projet et afin de maintenir une dynamique sur son territoire.

Il est proposé de mettre en place un cadre de subventionnement en lien avec les aides ADEME accordées, qui permettra une meilleure réactivité dans la mise en œuvre des projets, prendra en compte les spécificités exhaustives des producteurs et réduira les délais de traitement administratif.

024-252405329-20210126-1421A-DE

Rece cadre permettrait au SMD3 d'aider les por eurs de projets dans l'acquisition du matériel ou de subventionner des projets de valorisation de proximité des biodéthets à hauteur variable en fonction du type de structure tel que :

	Structures Association Entreprise/Artisans		% de subvention			
			Secteurs SMD3		Adhérents	
			70% 50%		50%	
					40%	
	Collectivité/ Municipalité		PAV	PAP		
	Établissement de type :	Bourg	70%-100%	55%	55%	
訓		École	70%	55%	55%	
Compostage Collectif		ALSH	70%	55%	55%	
		Salle fêtes	70%	55%	55%	
stag	EHPAD		55%		55%	
Odu	Collège/Lycée		55%		55%	
S	Crèche		70%		55%	
	Périgord Habitat		55%		55%	
	Camping		100%		70%	
	Hôtel		55%	187	55%	
	Restaurateur		55%		55%	
	Site touristique		55%		55%	
	Multisites		55%		55%	
	Organisme d'intérêt public		55%		55%	
Broyeur	Collectivité/ Municipalité		30%		30%	
	Autres structures		30%		30%	

Par ailleurs, le SMD3 continuera à prendre en charge en totalité la formation des référents de site de compostage à 100%, dans la limite de deux agents formés par installation.

Ces taux de prise en charge sont soumis au retour de l'appel à projet TRIBO (ADEME/Région Nouvelle Aquitaine) et pourront être revus en fonction.

Il y a également lieu d'établir une convention de partenariat avec les structures pour définir la répartition des rôles techniques et financiers entre le SMD3 et l'utilisateur final.

Concernant les composteurs individuels, il est proposé que l'accompagnement soit de l'ordre du 50% du montant de l'acquisition des composteurs 300 litres et 600 litres soit 29.15 €TTC pour les 600 l et 17,2 € TTC pour les 300 l sur les secteurs collectés par le SMD3.

AR PREFECTURE

024/2492965665 faits entendumne

Resu le 02/02/2021

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

4 ABSTENTION	4 CONTRE	49 POUR
		1. 185.33

AUTORISE le Président à faire l'acquisition du matériel ou de subventionner des projets de valorisation de proximité des biodéchets et la signature des conventions de partenariats aux conditions susvisées.

DECIDE de revoir les taux de prise en charge en fonction du retour de l'appel à projet TRIBO (ADEME/Région Nouvelle Aquitaine).

DECIDE d'accompagner les composteurs individuels 300 et 600 litres à hauteur de 50% du montant d'acquisition par les SMD3 sur ces secteurs de collecte soit 29,15 € TTC pour les 600 l et 17,2 €TTC pour les 300l.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°15-21A

OBJET: Filières REP Petits Extincteurs - Convention avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour 2021

Séance du 26 JANVIER 2021

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29		
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILL	AC		
COMPETENCES:	COLLECTE	Nombre de voix : 27		

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX Jean-Jacques-RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck-MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
•	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix	7	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix	*1	2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	=
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS	2 voix	1		
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix		,	
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
¥	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
*	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
*	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
,	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max-MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voix		27		

024-252405329-20210126-1521A-DE

Regu le 29/01/2021

<u>OBJET</u>: N°15 21A Filières REP Petits Extincteurs - Convention avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour 2021

Monsieur le Président expose,

En parallèle de son agrément par les pouvoirs publics sur les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), l'éco-organisme Ecosystem est également agréé pour la gestion des DDS de la catégorie 2, à savoir les petits extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice (PAE).

Par arrêté ministériel pris en application des articles L541-10 et R543-228 et suivants du code de l'environnement, Ecosystem est agréé, en tant qu'éco-organisme pour assurer l'enlèvement et le traitement des PAE (Petits Appareil Extincteurs).

Le périmètre d'application de cet agrément concerne les PAE de capacité inférieure ou égale à 2 Kg ou 2 Litres. L'agrément d'Ecosystem est arrivé à échéance le 31/12/2020 sans que les pouvoirs publics n'aient pu lancer la procédure de ré-agrément. Dans l'attente, Ecosystem bénéficie pour 2021 du renouvellement de son agrément 2020.

Un conventionnement avec Ecosystem sur la base de la convention type validée par les pouvoirs publics permet de bénéficier d'une prestation de prise en charge gratuite de la collecte et du traitement des PAE en possession des collectivités notamment au sein des déchèteries publiques.

A ce jour la collecte et le traitement des PAE sont facturés aux collectivités en raison d'une collecte en mélange avec les autres types d'extincteurs (supérieurs à 2 Kg ou 2 Litres).

Dans le but d'optimiser le dispositif actuel, des collectivités adhérentes et des antennes du SMD3 souhaitent développer des points de collecte « PAE » sur lesquels Ecosystem pourra prendre en charge gratuitement les PAE dans les conditions techniques exigées (tri et massification).

A l'image de la coordination des autres filières REP portée par le SMD3 et afin de limiter la lourdeur d'un conventionnement multiple, il est proposé un conventionnement départemental entre le SMD3 et Ecosystem.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

APPROUVE le principe de conventionnement départemental par le SMD3 pour la filière REP « PAE » dans le cadre du renouvellement d'1 an de l'agrément de l'éco-organisme Ecosystem pour 2021 ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions, les annexes correspondantes et tout document lié au conventionnement départemental relatif à filières REP « PAE » avec l'éco-organisme agréé.

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°16-21A

OBJET: Filières REP DEEE et Lampes - Conventions avec l'éco-organisme OCAD3E pour 2021

Séance du 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021	
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLA	AC
COMPETENCES:	COLLECTE	Nombre de voix : 27

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	. 2 voix
	Evelyne ROUX Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre'JAUBERTIE Franck-MOISSAT	2 voix	(a)	2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
***	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

Mocrae	Max MAREUIL	2 4017	2 4017		- 701
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT Daniel LAVAUD Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
*	Thierry BOIDE Marie Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marcel-LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
-	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix			
	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS	2 voix			
ce isie verii saleinisie en i engora	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	

024-252405329-20210126-1621A-DE

Regu le 29/01/2021

OBJET . N°16-21A - Filières REP DEEE et Lampes - Conventions avec l'éco-organisme OCAD3E pour 2021

Monsieur le Président expose,

Depuis la mise en œuvre de la filière dite à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) en 2007, le SMD3 est signataire de la convention type avec les éco-organismes agréés par les pouvoirs publics. Sur la période d'agrément 2015-2020 qui s'achève, Ecosystem est l'éco-organisme référent du SMD3 et l'OCAD3E assure la coordination des différents éco-organismes disposant d'un agrément DEEE ou Lampes. Depuis l'origine et durant les périodes d'agrément successives, le conventionnement porté par le SMD3 à l'échelon départemental encadre la collecte des DEEE au sein des déchèteries publiques du territoire.

En parallèle de la filière REP DEEE, une filière REP dédiée aux Lampes (ampoules et néons) a également été mise en œuvre en France avec les mêmes périodes d'agrément que les DEEE. Jusqu'en juillet 2017, l'éco-organisme Recylum disposait seul de l'agrément des pouvoirs publics pour la filière Lampes. Un conventionnement départemental porté par le SMD3 pour cette filière Lampes ne présentant pas d'intérêt particulier en matière de coordination pour ses adhérents, chaque collectivité à compétence collecte disposait d'une convention individuelle avec l'OCAD3E.

En juillet 2017, les éco-organismes Ecosystèmes (ex intitulé d'Ecosystem) et Recylum ont fusionné pour devenir l'éco-organisme Ecosystem agréé de fait pour les filières REP DEEE et Lampes.

Cette fusion, couplée aux fusions successives d'anciens EPCI à compétente collecte avec le SMD3 depuis 2017 ainsi qu'aux délégations ou transfert de l'exploitation de déchèteries aboutit à ce jour au fait que le SMD3 pilote la filière Lampes sur la majorité du département à l'exception du SICTOM du Périgord Noir, du SMCTOM de Nontron et du SMCTOM de Thiviers.

L'agrément des éco-organismes « DEEE et Lampes » sur la base du cahier des charges actuel (période 2015-2020) est arrivé à échéance au 31/12/2020 sans que les pouvoirs publics, crise sanitaire et surcharge d'activité réglementaire obligent, n'aient pu publier le futur cahier des charges pour la période 2021-2026.

Pour permettre la continuité opérationnelle des filières REP « DEEE et Lampes », les pouvoirs publics ont acté le principe d'un renouvellement pour une année – soit 2021 – des agréments actuels de l'OCAD3E et des éco-organismes dédiés (arrêtés du 23 décembre 2020 parus au Journal Officiel de la République Française du 30 décembre 2020).

Ce renouvellement impose la signature d'une convention avec l'OCAD3E pour l'année 2021 dans l'attente du réagrément des éco-organismes pour la période 2022-2027.

Cette convention « 2021 » garantit la continuité des enlèvements de DEEE sur les points d'enlèvement, et assure du versement des compensations financières « DEEE » dans les conditions du barème en vigueur au 1er janvier 2021 pour les soutiens calculés à partir de cette date.

Cette convention « 2021 » a été préparée avec les équipes de l'AMF, du CNR et d'Amorce. Les modifications par rapport à la convention actuelle sont mineures et portent sur les nouvelles dates d'arrêté d'agrément, la date d'effet ainsi que les modalités de résiliation en fin de l'agrément de transition, la nouvelle dénomination de Recylum, et les textes de loi en référence

Concernant plus particulièrement la filière « Lampes », le SICTOM du Périgord Noir, le SMCTOM de Nontron et le SMCTOM de Thiviers ont accepté que le renouvellement du conventionnement soit porté par le SMD3 à l'échelon départemental à la seule condition de garder la maîtrise des demandes d'enlèvements des contenants sur leurs déchèteries respectives. Cette exigence opérationnelle ne pose aucun problème puisque d'ores et déjà toutes les demandes sont effectuées par l'intermédiaire du portail informatique unifié d'Ecosystem avec codes d'accès dédiés.

Enfin, courant 2021, la publication attendue du cahier des charges pour la prochaine période d'agrément 2022-2027, obligera le SMD3 a délibéré de nouveau pour le conventionnement départemental avec les éco-organismes qui seront agréés.

024-252405329-20210126-1621A-DE

Regu le 29/01/2021

L'avaccó dos faits antandu

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

27 POUR	() CONTRE	O ABSTENTION

APPROUVE le principe de conventionnement départemental par le SMD3 avec l'OCAD3E pour la filière REP Lampes

et la filière DEEE dans le cadre du renouvellement d'1 an de l'agrément des éco-organismes pour 2021;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions, les annexes correspondantes et tout

document lié au conventionnement départemental relatifs aux filières REP DEEE et Lampes avec l'OCAD3E.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°17-21A

OBJET: Nombre d'accès en déchèterie pour les particuliers

Séance du 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021	
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE	* ×

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	
COMPETENCES :	DECHETERIE	Nombre de voix : 41

-		ı		de voix pa ETENCES	ar
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck-MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	•	2 voix	2 voix
V	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
· ·	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis-BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix	***************************************		
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
2 *	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix		,	,
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix	•		
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer-HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori-GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian-BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
· Je	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
н	Nombre total de voix			41	

024-252405329-20210126-1721A-DE

Regu le 29/01/2021

OBJET: N°17 21A Nombre d'accès en déthèterie pour les particuliers

Monsieur le Président expose :

La mise en œuvre de la redevance incitative va modifier le comportement des usagers (particuliers et professionnels) en les encourageant à mieux trier leurs déchets sur les points d'apports volontaires mais également en déchèterie. L'accès illimité et gratuit aux déchèteries :

- permet à certains professionnels de ne pas payer le service, grâce à l'utilisation de leur carte d'usager personnelle,
- favorise une « sur fréquentation » qui nuit au bon fonctionnement de celles-ci.

Afin de:

- palier à cette perte de recettes,
- limiter l'affluence en déchèterie,
- inciter les usagers à optimiser leur déplacement en déchèterie,
- participer à l'atteinte de l'objectif de réduction de 10% des déchets de la loi de transition énergétique, par la probable diminution des apports de déchets verts,

La limitation d'accès est déjà mise en œuvre depuis 2018 sur le secteur de Ribérac, avec 15 passages par an et par foyer. Seule 2% de la population a demandé des passages supplémentaires. il n'a pas été constaté d'augmentation des dépôts sauvages. La recettes des passages des professionnels est de l'ordre de 15 000 à 30 000 €/an.

En parallèle du verrouillage des bornes Omr, les déchèteries vont être équipées, soit de bornes d'accès pour les plus grandes, soit de outils portatifs (PDA). Le badge permettant d'ouvrir les bornes Omr permet également d'accéder en déchèterie.

Il est proposé de limiter le nombre d'accès à 26 passages par année civile et par foyer. L'année 2021, sera une année pédagogique pour les habitants des premières déchèteries équipées.

La mise en application de cette limitation est tributaire de l'installation de bornes d'accès ou dispositif de lecture des badges portatif, qui permettront le suivi des passages.

Afin de déployer préalablement les outils techniques, il est proposé une mise en application dès l'installation des équipements sur chacune des déchèteries en proratisant le nombre d'entrées. Une communication sera effectuée en amont pour accompagner ce dispositif.

Le dispositif débutera par les déchèteries des secteurs de Belvès et Montpon-Mussidan.

Pour les professionnels, les modalités restent inchangées.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

50 POUR	5 CONTRE	O ABSTENTION

de limiter le nombre d'accès en déchèterie à 26 passages par an et par foyer dès l'installation des équipements de lecture de badges sur chacune des déchèteries ;

période pédagogique sera également prévue sur les autres déchèteries au fur et à mesure de l'avancement du dispositif.

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°18-21A

<u>OBJET</u>: Marché 2020-031-AO: Traitement des gravats des déchèteries du SMD3 sur le secteur de Bergerac: attribution

Séance du 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTÂNO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021	
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE	

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	V.
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick-GUILLEMET	2 voix	+	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	-	2 voix	2 voix

024-252405329-20210126-1821A-DE Regu le 29/01/2021

	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS	2 voix		-	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) Hervé CARVES	2 voix		1	
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
- 4	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
**	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix	-		
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Laurent MONTEIL Sylvette FORT	2 voix			
* 6	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	,2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
P 1	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori-GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian-BORDENAVE	? voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE Marie Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max-MAREUL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi

OBJET: N°18-21A - Marché 2020-031-AO: Traitement des gravats des déchèteries du SMD3 sur le

secteur de Bergerac : attribution

024-252405329-20210126-1821A-DE

Regu le 29/01/2021

OBJET: N°18-21A Marché 2020-031-AO Traitement des gravats des déchèteries du SMD3 sur le secteur de Bergerac: attribution

Monsieur le Président expose,

Un marché a été lancé afin d'assurer le traitement des gravats en provenance des déchèteries du SMD3 sur le secteur géographique du Bergeracois. Les gravats seront transportés par un prestataire privé sur le site de traitement du titulaire du marché.

Le marché est d'une durée d'un an reconductible trois fois douze mois à compter du 1er mars 2021.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP);
- au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE);
- et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

Huit entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 11 janvier 2021 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les entreprises VEOLIA PROPRETE LIMOUSIN, CTP LARGARDE ET LARONZE ET CARRIERES DE THIVIERS avaient déposé une proposition

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la commission d'appel d'offres il est suggéré d'attribuer le marché à la société CARRIERES DE THIVIERS sur la base du bordereau des prix unitaires.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	O CONTRE	O ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché 2020-031-AO de traitement des gravats issus du Bergeracois selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°01-21B

OBJET: N°01-21B - Compte-rendu du Comité Syndical du 26 janvier 2021

Séance du 23 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 19 février 2021		
Secrétaire de séance :	Bernard TRIFFE		
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 30	Nombre de votants : 32	
Nombre de pouvoirs : 2	Noms des pouvoirs : - Me ROUX donne pouvoir à Mr BOIDE - Me SALINIER donne pouvoir à Mr PROTANO		
COMPETENCES :	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 61	

# # # # # # # # # # # # # # # # # # #		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER (1 pouvoir) Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

and the second second	Prançois ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix	et a la company de la company	1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	-2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent-FARGEAS	2 voix			
Y	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette FORT	2-voix			
d	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
7.	Michel DONNETTE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix	61			

024-252405329-20210223-0121B-DE

Regu le 25/02/2021

OBJET . N°01-21B - Compte-rendu du Comité Syndical du 26 janvier 2021

Monsieur le Président expose :

Le comité syndical s'est réuni le mardi 26 janvier 2021 à 16h00 dans la salle de réunion du conseil au siège du SMD3.

Etaient présents

Liaiciii preseiiis	
BEAU Jean-Marcel (titulaire)	Assemblée Secteur VII RIBERAC
BOIDE Thierry (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON
CAREME François (suppléant)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
CAZES Jean-Pierre (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
COLBAC Francis (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
COLIN Jean-Pierre (suppléant)	CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
COUSTILLAS Hervé (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
DESPORT Johann (titulaire)	Assemblée Secteur VII RIBERAC
DOBBELS Michel (titulaire)	S.M C.T.O.M. de Thiviers
DONNETTE Michel (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON
DUBOS Jean-Paul (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES
FARGEAS Vincent (suppléant)	S.M.C.T.O.M. de Nontron
GAUTHIER Frédéric (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
MARTINOT Claude (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Nontron
MARTY Alain (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
MELOTTI Marc (titulaire)	CC Isle Vern Salembre en Périgord
MOLLETON Marjorie (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
MORTEMOUSQUE Dominique (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES
FORT Sylvette (suppléante)	S.M C.T.O.M. de Thiviers
ORHAND Serge (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES
PEYRAT Jérôme (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir
PROTANO Pascal (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
REYS Hélène (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
ROUSSEL François (titulaire)	CC Isle Vern Salembre en Périgord
ROUX Evelyne (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
SALINIER Bernadette (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
TEILLAC Gérard (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir
TRIFFE Bernard (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC
VALETTE Marie-Pierre (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir
VERGNAUD Lionel (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON
MAURIE Fabrice	PAIERIE DEPARTEMANTALE

Etaient excusés :

BOUCAUD Christelle (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX	
CIPIERRE Thierry (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX	
DESSALLES Jean-Louis (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC	
FORGENEUF Marilyne (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Nontron	
JAUBERTIE Pierre (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX	×
BOUSQUET Dominique (titulaire)	CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	
ROUSSEAU Philippe (titulaire)	S.M C.T.O.M. de Thiviers	

024-252405329-20210223-0121B-DE

Regu le 25/02/2021

PRESENTATIONS :

→ Avancement Commission PMR (personnes à mobilité réduite)

Rapporteur Mr MELOTTI

Présentation power point jointe en annexe

Pour résumer, il y a 5 catégories de cibles et 5 catégories d'intervenants (Aides à domicile, Bénévoles (voisins, élus, agents municipaux et associations (l'association CORIDOR a été rencontrée).

Les problématiques identifiées :

- les personnes en perte d'autonomie et/ou de mobilité :
 - la cartographie
 - o L'évaluation des dossiers
- le financement :
 - o faible revenu de certains bénéficiaires
 - soutien des intervenants

La commission souhaiterait que soit proposée plusieurs solutions.

Les solutions dépendent également des partenaires sociaux. Une rencontre est programmée, le 1er mars prochain, avec le président du Conseil Départemental et Mr PROTANO.

Mr PROTANO rappelle que ce sujet est attendu, qu'il faut être sûr des propositions et qu'elles soient opérationnelles au plus tard pour le 1^{er} janvier 2022.

Pour Mr MORETEMOUSQUE, les réponses doivent être rapides car il y a une forte attente sur les premiers territoires et permettront de stopper le « bouche à oreille » sur le sujet. A titre d'exemple, sur la commune de Beaumont en Périgord, 8 personnes ont été identifiées.

Mr MELOTTI soulève également le fait que certaines personnes n'auront pas les moyens financiers de payer un service supplémentaire d'où la proposition de travailler sur la mise en place d'un fond de solidarité.

Sylvain MARTY revient sur la difficulté d'identifier les bénéficiaires et reprend l'idée discutée en commission de consulter les usagers pour savoir qui aurait besoin d'une collecte spécifique. Pour cette collecte en porte à porte, le surcoût lié à l'abonnement pourrait être reversé aux intervenants de proximité.

Pour la personne qui n'a pas les moyens financiers, une commission spécifique pourrait être mise en place avec les représentants des milieux social et médical qui évalueraient les dossiers pour définir une aide par bénéficiaire soutenu par le fonds social.

Pour conclure, Mr PROTANO souhaite que la ou les solutions proposées soient réalisables et pérennes. Un nouveau point sera fait lors du prochain Bureau (9/02/21).

Mr PEYRAT rappelle la première place du département de la Dordogne comme destination de tourisme intérieur dont les courts séjours « libres » ou « itinérants » de plus en plus favorisés.

Mr PEYRAT présente un état d'avancement pour acteurs du tourisme et un retour des échanges des membres de la commission :

- Hôtellerie de plein air => de bonnes discussions depuis 2018 en cours avec des campings déjà équipés et d'autres en attente de signature des devis.
- Hotels => Mr Protano a rencontré Mr Bousquet (président de l'UHMI24) ainsi que le service compétent du Conseil Départemental. Des réunions d'informations sur la Ri, le tri et la prévention des déchets doivent se tenir au cours du 1^{er} trimestre. La prise en compte de la gestion des déchets rentre dans une démarche globale de développement durable.
- Meublés touristiques => ils sont gérés lors des enquêtes usagers.
- Sites Touristiques => ils sont pris en charge au cas par cas par le service usagers professionnels.

024-252405329-20210223-0121B-DE

Regu le 25/02/2021

lution porte sur la location de bornes le temps de la manifestation.

La gestion des déchets pour les visiteurs itinérants reste le point à solutionner. Il est proposé de faire de la saison 2021, un test sur les territoires où les bornes OMr sont verrouillées. La solution testée portait sur la mise à disposition des cartes prépayées disponibles dans plusieurs relais de proximité.

Il faut également se pencher sur la solution de l'application mobile qui résoudrait le problème d'accès aussi bien pour les touristes que pour les périgourdins. Mme REYS appuie cette idée pour les habitants de Périgueux. Les contrôles d'accès déjà installés ne permettant pas l'installation de l'application, ils doivent être remplacés.

Mme REYS demande que le coût des changements de contrôles d'accès déjà installés soit présentés prochainement, ainsi que le planning et le chiffrage des contrôles d'accès incrémentés de l'application.

Pour Mme ROUX et Mr MELOTTI, toutes les personnes ne sont pas à l'aise avec les smartphones. Mr TEILLAC précise qu'il faudrait que les deux solutions (ouverture par badge et par application) coexistent.

M MORETEMOUSQUE demande ce qui bloque pour une mise en place pour la saison 2021. Sylvain MARTY lui précise que le changement des contrôles d'accès doit se faire par roulement sur 3 mois minimum.

Pour conclure, Mr PROTANO souhaite que le dispositif de cartes prépayées soit mis en test pour la saison 2021 et que l'ouverture des contrôles d'accès par application soit opérationnelle pour la saison 2022.

DELIBERATIONS:

N°01-21A - Compte-rendu de la séance syndicale du 15 décembre 2020 Rapporteur Mr PROTANO

Délibération votée à l'unanimité

N°02-21A - Acquisitions foncières pour le centre de transfert de Bergerac

Rapporteur Mr TRIFFE

Cette délibération vise à acquérir deux parcelles supplémentaires pour agrandir la surface du centre de transfert de Bergerac et créer un parking attenant.

Délibération votée à l'unanimité

N°03-21A - Délégation de signature pour les procédures règlementaires des ICPE Rapporteur Mr PROTANO

Cette délibération vient compléter la délégation de signature du Président en lieu permettant de signer les documents relatifs aux procédures règlementaires des ICPE.

Délibération votée à l'unanimité

N°04-21A - Mise à jour du tableau des emplois et information sur les effectifs contractuels Rapporteur Mr BEAU

Cette délibération vise à informer les membres du Comité Syndical du nombre d'emplois permanents et des agents contractuels au 1er janvier 2021. Le tableau des emplois permanents tient compte des promotions et avancements sur l'année 2021.

Délibération votée à l'unanimité

024-252405329-20210223-0121B-DE

Regu le 25/02/2021

N°05 21A Adoption du Budget Primitif 2021

Rapporteur Mr BOIDE

Cette délibération vise à présenter le budget 2021 de fonctionnement et d'investissement faisant suite aux débats d'orientation budgétaire du 15 décembre 2021.

Après lecture du budget, Mr BOIDE précise que c'est un budget à l'équilibre. Ce budget tient compte de l'intégration du Grand Périgueux ainsi que de l'augmentation de la TGAP. Il est à noter que le recours à l'emprunt est en diminution par rapport à 2020.

La fiscalité sera augmentée de 1,5 point. Cette augmentation se retrouvera également dans les contributions de solidarité.

Mr MELOTTI s'interroge sur le fait que le sujet des accès en déchèterie ait été abordé lors du débat d'orientation budgétaire.

Mr BOIDE lui rappelle que le sujet a été abordé en Débat d'Orientation Budgétaire, lors des échanges sur les accès des professionnels dont certains ne jouent pas le jeu du paiement de leurs déchets d'activités.

Mr CAZES s'interroge sur le calcul de la contribution de solidarité d'une part, sur le paiement par la CAB des investissements des PAV sur les autres territoires.

Sylvain MARTY rappelle que la contribution de solidarité porte uniquement sur les coûts rapportés à l'habitant de la compétence première du SMD3 à savoir, le transfert, le transport et le traitement des déchets. Ce montant à l'habitant correspond à l'augmentation du taux pour les collectivités ayant transféré la totalité de la gestion des déchets. Il précise également que la TGAP augmente en 2021 de 12€ par tonne pour les Omr et de 5€ par tonne pour les refus de tri.

Mr CAZES et Mr PEYRAT souhaitent obtenir des informations et des précisions plus en amont sur le montant des contributions.

Mr PROTANO intervient en précisant que ces montants sont calculés en fonction des opérations envisagées et du Débat d'Orientation Budgétaire.

Sur la question de la participation aux investissements, Sylvain Marty reprécise que le transfert des compétences au SMD3 inclue le transfert des produits financiers : les dépenses et recettes ainsi que la dette, et qu'une comptabilité analytique est mise en place. Par conséquent, la CAB ne finance pas les investissements des autres territoires. La CAB perçoit directement la TEOM de ses administrés.

Mr BEAU confirme les modalités lors du transfert du SMCTOM de Ribérac.

Mr MORTEMOUSQUE souligne que de nombreux administrés ne comprennent pas la répartition entre les bornes aériennes, semi-enterrées et enterrées. Il évoque la doctrine du SMD3 des bornes aériennes sauf si demande des ABF, par exemple. Mr BOIDE lui rappelle qu'une délibération cadre sur le financement des PAV a été délibérée, le 15 décembre dernier. C'est à la commune de prendre à sa charge la différence de coût entre les bornes aériennes et les CSE/CE sauf demande des ABF. Mr DUBOS souhaiterait qu'il y est un affichage sur le financement des travaux (part SMD3 et part de la Commune). Pour Mme REY, la question des bornes aériennes dans Périgueux ne se pose pas. Il ne faut pas comparer les milieux urbains et ruraux. Elle confirme également que la ville de Périgueux prend à sa charge le surplus lié à ce dispositif.

Délibération votée avec 3 abstentions (= 5voix)

N°06-21A - Consultation financière pour le recours à l'emprunt 2021

Rapporteur Mr BOIDE

Cette délibération vise à autoriser le Président à lancer la procédure de mise en concurrence des établissements financiers pour la réalisation de contrats de prêts.

Délibération votée à l'unanimité

N°07-21A - Consultation financière pour le recours à une ligne de trésorerie en 2021

Rapporteur Mr BOIDE

Cette délibération vise à autoriser le Président à lancer la procédure de mise en concurrence des établissements financiers pour la réalisation de conventions d'ouverture de crédits.

024-252405329-20210223-0121B-DE

Regu le 25/02/2021

N°08 21A Contributions budgétaires 2021 des collectivités ayant transféré la compétence collecte au SMD3

Rapporteur Mr BOIDE

Cette délibération vise à approuver le niveau de contributions pour adhérent ayant transfert la compétences collecte pour l'année 2021 ainsi que la facturation au 1/12ème du montant chaque mois.

Délibération votée à l'unanimité

N°09-21A - Contributions de solidarité 2021

Rapporteur Mr BOIDE

Cette délibération vise à approuver le montant de la contribution de solidarité par habitant (dernière population INSEE totale publiée) pour l'année 2021 dont le règlement s'effectuera en douze échéances distinctes.

Délibération votée avec 2 abstentions (= 3voix)

N°10-21A - Vote des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement 2021

Rapporteur M BOIDE

Cette délibération vise à autoriser et approuver les autorisations de programmes et crédits de paiement 2021 présentées lors de ce comité.

Délibération votée à l'unanimité

N°11-21A - Tarification unique 2021

Rapporteur M BOIDE

Cette délibération vise à fixer les différents tarifs composants la tarification unique pour l'année 2021 et d'autoriser le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

Après avoir fait lecture des tarifs, M BOIDE précise que les tarifs restent identiques à 2020 mais impactés pour certains de la TGAP.

Délibération votée avec 1 abstention (= 2voix)

N°12-21A - Tarifs Redevance Spéciale 2021

Rapporteur Mr BOIDE

Cette délibération vise à fixer les tarifs de redevance spéciale 2021 pour les professionnels pour les secteurs de Ribérac, de Thenon, et de Périgueux, dans l'attente du passage en redevance incitative.

M BOIDE tient à préciser que les tarifs sont identiques à 2020. Seuls les tarifs des OMR sont impactés de la TGAP 2021.

Délibération votée à l'unanimité

N°13-21A - Constitution d'un provisionnement pour la post-exploitation de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes Rapporteur Mr BOIDE

Cette délibération vise à la constitution de la provision pour charge visant à faire face au coût de suivi post-exploitation incombant au syndicat après l'arrêt d'exploitation de l'ISDND, et d'inscrire les crédits au budget primitif 2021.

Mr BOIDE précise que l'amortissement d'un casier se fait sur 30 ans.

Délibération votée à l'unanimité

024-252405329-20210223-0121B-DE

Regu le 25/02/2021

N°14-21A Subventionnement des projets de villorisation de proximité des biodéchets (cadre)

Rapporteur Mr BOIDE

Cette délibération vise à réduire la présence des biodéchets dans les OMr ainsi que les déchets verts en déchèterie. Il est proposé un accompagnement des porteurs de projets pour la mise en place de composteurs ou/et broyeurs. Les taux de subvention proposés seront revus en fonction du retour de l'appel à projet TRIBIO.

Mr VERGNEAU s'interroge sur la différence entre le PAV et PAP. . . Mr BOIDE lui répond que c'est pour inciter au PAV.

Mme REYS s'interroge sur la différence d'aide apportée aux campings et à Périgord Habitat.

Sylvain MARTY précise que les acteurs du tourisme sont un axe du schéma stratégique du SMD3 et qu'il y a une politique spécifique d'accompagnement.

Délibération votée avec : 2 abstention (= 4 voix) 2 contre (= 4 voix)

N°15-21A - Filières REP Petits Extincteurs - Convention avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour 2021 Rapporteur Mr TRIFFE

Cette délibération vise à approuver le conventionnement départemental par le SMD3 pour la filière REP « PAE » (petits appareils à fonction extinctrice) dans le cadre du renouvellement d'une année de l'agrément de l'éco-organisme Ecosystem pour 2021 et d'autoriser le Président à signer cette convention.

Délibération votée à l'unanimité

N°16-21A - Filières REP DEEE et Lampes - Conventions avec l'éco-organisme OCAD3E pour 2021 Rapporteur Mr TRIFFE

Cette délibération vise à approuver le conventionnement départemental par le SMD3 pour la filière REP Lampes et la filière DEEE dans le cadre du renouvellement d'une année de l'agrément de l'éco-organisme pour 2021 et d'autoriser le Président à signer cette convention.

Délibération votée à l'unanimité

N°17-21A - Nombre d'accès en déchèterie pour les particuliers

Rapporteur Mr PROTANO

Cette délibération vise à limiter le nombre d'accès en déchèterie à 26 passages par an et par foyer dès l'installations des équipements de lecture de badges sur chacune des déchèteries. L'année 2021 sera une année pédagogique pour les usagers des premières déchèteries équipées. Une période pédagogique sera également prévue sur les autres déchèteries au fur et à mesure de l'avancement du dispositif.

Mr PROTANO tient à compléter en précisant que :

- cette limitation revient à 2 passages par mois et par foyer
- une limitation est déjà en cours sur le secteur du ribéracois avec 15 passages par an et que peu de foyers ont sollicité des accès supplémentaires
- il s'agit d'identifier les professionnels qui pour certains accèdent plus de 200 à 250 fois par an en déchèterie

Mme REYS estime que le nombre de passages est élevé surtout qu'il ne s'agit pas de limitation en volume.

Mr MELOTTI informe que ce sujet a fait débat à la CCIVS. Pour M ROUSSEL, il faut stopper les fraudeurs.

AR PREFECTURE 024-252405329-20210223-0121B-DE Regu le 25/02/2021

Mr DONETTE souhaite en faire part à la CCICP avant de se prononcer.

Délibération votée avec 3 contre (= 5 voix)

N°18-21A - Marché N°2020 -031 AO : Traitement des gravats des déchèteries du SMD3 sur le secteur de Bergerac : attribution

Rapporteur Mr PROTANO

À la suite de la CAO, l'offre des Carrières des Thiviers a été retenue pour le traitement des gravats des déchèteries du bergeracois.

Délibération votée à l'unanimité

INFORMATIONS SUR LES MARCHES ATTRIBUES HORS COMITE SYNDICAL:

MARCHE N°2020-023 PA: TRAVAUX DE VALORISATION DE L'ÉNERGIE THERMIQUE D'UN MOTEUR (1 MW TH) → Attributaire: Engie solution -16400 PUYMOYEN (140 000€HT base DPGF).

MARCHE N°T-17-05-PA: ACCORD CADRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VRD SUR LES SITES DU SMD3: N°23: TRAVAUX POUR LA CREATION DE PAV SECTEUR ISSIGEAC → Attributaire: Eurovia Aquitaine (183.505,45€HT base DQE).

Plus aucun sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, le comité syndical est clos le 26 JANVIER 2021 à 18h25.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

61 POUR	CONTRE	ABSTENTION
---------	---------------	------------

ADOPTE le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 26 janvier 2021.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°02-21B

OBJET: N°02-21B - Location de la salle du conseil au siège du SMD3: modification

Séance du 23 février 2020

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 19 février 2021		
Secrétaire de séance :	Bernard TRIFFE		
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 30 Nombre de votant		
Nombre de pouvoirs : 2	Noms des pouvoirs : - Me ROUX donne pouvoir à Mr BOIDE - Me SALINIER donne pouvoir à Mr PROTANO		
COMPETENCES:	: OBLIGATOIRE Nombre de voix : 6		

Đ	, A	N		de voix pa ETENCES	ar
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix	,	2 voix	2 voix
	Alain MARTY Patrick-GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER (1 pouvoir) Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
. ±	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

	Trançois ROUSSEL	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Dominique MAZIERE				
	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	-
	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix	and the second s		
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
*	Philippe ROUSSEAU Alain-POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette-FORT	2 voix			,
X a	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix	-		
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voi	x 61			

024-252405329-20210223-0221B-DE

Regu le 25/02/2021

OBJET: N°02 21B Location de la salle du conseil au siège du SMD3: modification

Monsieur le Président expose :

Suite à la décision votée en comité syndical du 15/12/2020 (délibération n°03-20M) de mettre à la location la salle du conseil pour des entreprises extérieures ou collectivités, il convient de préciser que les tarifs adoptés s'entendent hors taxes et qu'il convient donc d'y appliquer une TVA de 20 %, soit :

	PRIX HT	PRIX TTC
FORFAIT SYNDICAT ADHERANT AU SMD3		
Location ½ journée	100 €	120 €
Location journée (8h00-17h00)	150 €	180 €
Présence d'un agent pour assistance (audio/vidéo/visio)	100 €	120 €
FORFAIT HORS SYNDICAT ADHERANT AU SMD3		,
Location ½ journée	200 €	240 €
Location journée (8h00-17h00)	300 €	360 €
Présence d'un agent pour assistance (audio/vidéo/visio)	100 €	120 €

Un forfait « Nettoyage » de 80 € HT est appliqué en période de crise sanitaire, soit 96 € TTC.

Il est également précisé que la location de la salle ne pourra pas avoir lieu le week-end.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

61 POUR	CONTRE	ABSTENTION
•		

ADOPTE

les tarifs susmentionnés TTC applicables aux entreprises extérieures et collectivités pour la location de la salle du conseil au siège du SMD3.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

024-252405329-20210223-0321B-DE



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°03-21B

OBJET: N°03-21B - Mise à jour du tableau des emplois permanents

Séance du 23 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 19 février 2021		
Secrétaire de séance :	Bernard TRIFFE		
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 30	Nombre de votants : 32	
Nombre de pouvoirs : 2	Noms des pouvoirs : - Me ROUX donne pouvoir à Mr BC - Me SALINIER donne pouvoir à Mr		
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 61	

		N		de voix pa	ar
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix	***************************************	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick-GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER (1 pouvoir) Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

AL 1 IS III IS III IS A	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis-BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
A Activities Assessed Anti-Assessed	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
	Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
*	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
N OUT OF WATER	Michel DONNETTE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Thierry BOIDE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Nombre total de voix	61		E	

024-252405329-20210223-0321B-DE

Regu le 09/03/2021

OBJET: N 03-21B - IVIISE à Jour du tableau des emplois permanents

Monsieur le Président expose :

Il convient de compléter la délibération N°04-21A du 26/01/2021 prévoyant la mise à jour du tableau des emplois permanents après intégration des avancements de grade dont pouvaient bénéficier certains agents du SMD3.

En effet, les avancements de grade des agents récemment intégrés du Grand Périgueux n'avaient pas été comptabilisés, par manque d'information. Il convient également d'ajouter deux agents, Adjoints techniques, pour lesquels l'avancement de grade était conditionné à la réussite à l'examen professionnel et le service R.H. a eu connaissance de leur réussite à l'examen postérieurement à la date de la délibération susvisée.

Ainsi, vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la délibération n°07-07F du comité syndical réuni le 11/12/2007 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grades au sein du SMD3,

Considérant que plusieurs agents en poste au SMD3, promouvables à un avancement de grade, donnent entière satisfaction,

Le président propose la modification du tableau des emplois permanents (avancements de grade entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} décembre 2021) comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE		31	
Attaché hors classe	A	2	35H
Attaché principal	Α	0	35H
Attaché	Α	3	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	В	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	В	3	35H
Rédacteur	В	0	35H
Adjoint administratif prpal 1e cl.	С	7	35H
Adjoint administratif prpal 2e cl.	C	3	35H
Adjoint administratif	С	9	35H
FILIERE TECHNIQUE		259	
Ingénieur en chef de classe exc	А	1	35H
Ingénieur principal	Α	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35 H
Technicien principal 1e classe	В	5	35H
Technicien principal 2e classe	В	4	35H
Technicien	В	6	35H
Agent de maîtrise principal	С	16	35H
Agent de maîtrise	C	13	35H
Adjoint technique pcpal 1e classe	C	82	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	С	48	35H
Adjoint technique	С	67	35H
		2	30H
		1	27H30
		2	25H
		1	22H30
		1	19.5H
		1	18H
	8	1	17H30
		1	12H
		1	16H

024-252405329-20210223-0321B-DE

Regu le 09/03/2021

Animateur principal 1e classe	В	2	35H
Animateur	В	1	35H
Adjoint d'animation	С	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	С	1	35H
AGENTS TITULAIRES		296	
FILIERE TECHNIQUE		30	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	В	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	С	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	С	4	35H
Contractuel – adjoint technique	С	18	35H
Contractuels contrats de projet	В	5	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		15	
Contractuel – attaché	A	5	35H
Contractuel – adjt adm prpal 2 ^e cl.	С	1	30H
Contractuels- contrats de projets	В	1	35H
Contractuels- contrats de projets	С	8	35H
AGENTS CONTRACTUELS		45	
TOTAL AGENTS		341	

Le président tient également à communiquer le nombre de contractuels employés en CDD de droit public et nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

TABLEAU DES AGENTS CONTRACTUELS EN SURCROIT D'ACTIVITE PRESENTS AU 23/02/2021

FILIERE TECHNIQUE		75	
Contractuel – technicien	В	5	35H
Contractuel – agent de maîtrise	С	1	35H
Contractuel – adjoint technique	С	69	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		15	
Contractuel – adjt adm prpal 2 ^e cl.	С	15	35H
AGENTS CONTRACTUELS En surcroît temporaire d'activité (récurrent)		90	

TOTAL GENERAL	431	

L'exposé des faits entendu,

AR PREFECTURE 024-252405329-20210223-0321B-DE Regu le 09/03/2021

Le Comité syndical, après en avoir delibere par le nombre de voix suivant :

61 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION

APPROUVE le tableau des emplois permanents après intégration des avancements de grade ainsi que le tableau des agents contractuels au 23/02/2021.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°04-21B

OBJET: N°04-21B - Approbation du Compte de Gestion 2020

Séance du 23 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 19 février 2021		
Secrétaire de séance :	Bernard TRIFFE		
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29	Nombre de votants : 31	
Nombre de pouvoirs : 2	Noms des pouvoirs : - Me ROUX donne pouvoir à Mr BOIDE - Me SALINIER donne pouvoir à Mr PROTANO		
COMPETENCES :	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 59	

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Le .	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean-Jacques-RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER (1 pouvoir) Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix	,	2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

	Prançois ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	1
	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			<i>C</i>
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
4	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
9	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON <i>Grégori-GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian-BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Accombiée Sectorialle Sectorial	Michel DONNETTE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO Thiorry POIDE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Thierry BOIDE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voix	59			

024-252405329-20210223-0421B-DE

Regu le 25/02/2021

OBJET: N°04-21B - Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Président expose :

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le payeur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le compte de gestion complet établi par le payeur départemental fait ressortir le résultat de clôture suivant :

	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	M (FASTERS) (New York All All Andrew Area and Andrew Area and All Andrew Area and Andrew A	The Street Prince and Prince and Advanced
	SECTION	SECTION	TOTAL DES
	D'INVESTISSEMENT	DE FONCTIONNEMENT	SECTIONS
RECETTES 2020			
Recettes nettes	31 578 546,72	41 025 015,88	72 603 562,60
DEPENSES 2020			
Dépenses nettes	29 005 226,99	39 318 348,17	68 323 575,16
RESULTAT DE L'EXERCICE 20	020		
Excédent	2 573 319,73	1 706 667,71	4 279 987,44
Déficit			
RESULTAT D'EXECUTION 20	19		
Excédent	2 909 270,39	2 798 971,00	5 708 241,39
Déficit			T.
RESULTAT GLOBAL	- Marie		
Excédent	5 482 590,12	4 505 638,71	9 988 228,83
Déficit			

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	() CONTRE	O ABSTENTION

APPROUVE

le compte de gestion 2020 dressé par le payeur départemental;

DECLARE

que le compte de gestion du SMD3 dressé, pour l'exercice 2020, par le payeur départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°05-21B

OBJET: N°05-21B - Vote du Compte Administratif 2020

Séance du 23 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 19 février 2021		
Secrétaire de séance :	Bernard TRIFFE		
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29	Nombre de votants : 31	
Nombre de pouvoirs : 2	Noms des pouvoirs : - Me ROUX donne pouvoir à Mr BOIDE - Me SALINIER donne pouvoir à Mr PROTANO		
COMPETENCES :	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 59	

		1	Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
1	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER (1 pouvoir) Stéphane-MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix	

	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT	2 voix			
	GÉ-KUSTERS	2 VUIX			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE	2 voix			-
Sile. T. O. W. da i engola Non	Hervé CARVES				
	Gérard TEILLAC	2 voix			
¥	Dominique HERMENAULT				
CC du Terrassonnais en Périgord	Dominique BOUSQUET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Noir Thenon Hautefort	Jean-Pierre COLIN				
	Marilyne FORGENEUF	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Vincent FARGEAS				-
	Claude MARTINOT	2 voix			
	André-BALLIGAND				
	Philippe ROUSSEAU	2 voix			
	Alain POUQUET				
S.M C.T.O.M. de Thiviers		2 voix			
3.W. C.T.O.W. de Tillviers	Sylvette FORT				
	Michel DOBBELS	2 voix			
	Jimmy MORAND				
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Jean-Paul DUBOS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Belvès	Claude THUILLIER				
	Serge ORHAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Claude-BRONDEL				
1	Bernard TRIFFE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
· ·	Thierry GROSSOLEIL				
*	Jean-Pierre CAZES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Rainer HENKEL				
	Marjorie MOLLETON	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Grégori-GOOSSENS				
Bergerac	Frédéric GAUTHIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Béatrice FEYTOUT		ļ.,	ļ	
	Jean-Louis DESSALLES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
3.3.3.	Christian BORDENAVE Hervé COUSTILLAS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marie BRUNAT	2 VOIX	2 VOIX	2 VOIX	2 VOIX
	Michel DONNETTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marie-Pierre BROUX	Z VUIX	2 VUIX	Z VOIX	2 (01)
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Lionel VERGNAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Montpon	Jacques GAMBRO	,			
	Thierry BOIDE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marcel LESBEGUERIES				
A	Johann DESPORT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Daniel LAVAUD			-	
Ribérac	Jean-Marcel BEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Max MAREUIL			1	
	Nombre total de voix	59			

024-252405329-20210223-0521B-BF

Regu le 25/02/2021

ОБЈЕТ : N 05-21B - Vote du Compte Administratif 2020

Monsieur le Président expose :

Monsieur Claude MARTINOT, doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2020,

Considérant que Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3, s'est retiré et a quitté la salle au moment du vote du Compte Administratif 2020,

Monsieur Claude MARTINOT présente le Compte Administratif du SMD3 de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES 2020			
Recettes nettes	31 578 546,72	41 025 015,88	72 603 562,60
DEPENSES 2020			
Dépenses nettes	29 005 226,99	39 318 348,17	68 323 575,16
RESULTAT DE L'EXERCICE 2	020		
Excédent	2 573 319,73	1 706 667,71	4 279 987,44
Déficit			
RESULTAT D'EXECUTION 20	019		
Excédent	2 909 270,39	2 798 971,00	5 708 241,39
Déficit			
RESULTAT GLOBAL			
Excédent	5 482 590,12	4 505 638,71	9 988 228,83
Déficit			

Le compte administratif 2020 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

Un excédent d'investissement de

5 482 590,12 €

• Un excédent de fonctionnement de

4 505 638,71 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2020 (qui seront reportés sur le budget supplémentaire 2021) s'élèvent à :

<u>Section d'investissement</u>:

Dépenses

905 127,46 €

Recettes

4 038 500,00 €

Section de fonctionnement : néant

Le résultat définitif du compte administratif 2020 (tenant compte des restes à réaliser) fait apparaître :

Un excédent d'investissement de

8 615 962,66 €

• Un excédent de fonctionnement de

4 505 638,71 €

L'excédent de recettes en section d'investissement lié à la mobilisation d'un emprunt devait financer le montant reporté au budget supplémentaire des travaux liés aux autorisations de programme dont la planification et la réalisation ont été décalées du fait de la crise sanitaire. Le montant de ces reports s'élève à 6 704 949,91 €.

024-252405329-20210223-0521B-BF

Regu le 25/02/2021

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	() CONTRE	() ABSTENTION
	2	

ADOPTE

le compte administratif 2020 du SMD3 dressé par l'ordonnateur dont le résultat de clôture est conforme au résultat du compte de gestion 2020 dressé par le payeur.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme ; Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le doyen d'âge,

Claude MARTINOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°06-21B

OBJET: N°06-21B - Affectation des résultats de clôture 2020

Séance du 23 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 19 février 2021	
Secrétaire de séance :	Bernard TRIFFE	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29	Nombre de votants : 31
Nombre de pouvoirs : 2	Noms des pouvoirs : - Me ROUX donne pouvoir à Mr BC - Me SALINIER donne pouvoir à Mr	
COMPETENCES :	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 59

	· · ·	N		de voix pa ETENCES	ır
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER (1 pouvoir) Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix	-	1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix		The second second	
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix	erangi i tamah i mana		
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voix	59			

024-252405329-20210223-0621B-DE

Regu le 25/02/2021

OBJET : N°06 21B Affectation des résultats de clôture 2020

Monsieur le Président expose :

Le comité syndical est appelé à délibérer sur l'affectation du résultat constaté de l'exercice 2020.

Le compte de gestion et le compte administratif 2020 du SMD3, votés le 23 février 2021, font apparaître le résultat de clôture suivant :

un excédent d'investissement de

5 482 590,12 €

un excédent de fonctionnement de

4 505 638,71 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2020 (qui seront reportés sur le budget supplémentaire 2021) s'élèvent à :

Section d'investissement :

dépenses :

905 127,46 €

· recettes:

4 038 500,00 €

<u>Section de fonctionnement</u>:

Néant

Le résultat définitif 2020, intégrant les restes à réaliser fait apparaître :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT GLOBAL			
Excédent	5 482 590,12	4 505 638,71	9 988 228,83
Déficit			
Restes à Réaliser 2020			terral apropriate terral
Dépenses	905 127,46		905 127,46
Recettes	4 038 500,00		4 038 500,00
Résultat définitif	, 8 615 962,66	4 505 638,71	13 121 601,37

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'affecter 4 505 638,71 € au financement de la section de fonctionnement.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	() CONTRE	O ABSTENTION
	4	

APPROUVE l'affectation du résultat 2020 suivant : 4 505 638,71 € au financement de la section de fonctionnement.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal ROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°07-21B

OBJET : N°07-21B - Bilan annuel des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP / CP) 2020

Séance du 23 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 19 février 2021	
Secrétaire de séance :	Bernard TRIFFE	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29	Nombre de votants : 31
Nombre de pouvoirs : 2	Noms des pouvoirs : - Me ROUX donne pouvoir à Mr BC - Me SALINIER donne pouvoir à Mr	
COMPETENCES :	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 59

		N		de voix pa ETENCES	ar
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine-FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
a **	Bernadette SALINIER (1 pouvoir) Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
1	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

16 20/02/2021					_
	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix	Charles and the control of the contr	1 voix	
ar	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
* . * *	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
	Marilyne FORGENEUF	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Vincent FARGEAS Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix	-		
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette FORT	2 voix	,		
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	·2 voi
	Michel DONNETTE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Thierry BOIDE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voix	59	-		

024-252405329-20210223-0721B-DE

Regu le 25/02/2021

OBJET: N°07-21B - Bilan annuel des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) 2020

Monsieur le Président expose :

Par délibération N°16-14C du 27 mai 2014, le Comité Syndical a décidé d'instituer une procédure pour la mise en place d'AP / CP et d'inscrire au titre des autorisations de programme, les dépenses d'un montant supérieur ou égal à 15000€HT.

Par délibération N°09-14E du 26 Août 2014, le Comité Syndical a autorisé des modifications de crédits sur certaines autorisations de programme et a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°09-14I du 23 décembre 2014, le Comité Syndical a autorisé des modifications de crédits sur certaines autorisations de programme et a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°09-15B du 24 février 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°13-15D du 28 Avril 2015, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements 2014.

Par délibération N°05-15F du 27 Août 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget d'une nouvelle Autorisation de Programme pour la rénovation du centre de tri de la Rampinsolle.

Par délibération N°07-15G du 28 Septembre 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget d'une nouvelle Autorisation de Programme pour la réalisation d'études géotechniques pour la création d'un nouveau casier sur le site de Saint Laurent des Hommes.

Par délibération N°13-15J du 15 Décembre 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°15-16-B du 05 Avril 2016, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements 2015.

Par délibération N°14-16B du 05 Avril 2016, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°03-16K du 28 Novembre 2016, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°5 2016.

Par délibération N°10-16L du 13 Décembre 2016, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°11-17B du 28 Février 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2017.

Par délibération N°09-17D du 25 Avril 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2017.

Par délibération N°06-17H du 26 Septembre 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2017.

Par délibération N°02-17J du 12 Décembre 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2017.

Par délibération N°09-18C du 27 Mars 2018, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2017.

Par délibération N°04-18D du 24 Avril 2018 le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2018.

024-252405329-20210223-0721B-DE

Regu le 25/02/2021

Par délibération N°12 181 du 25 Septembre 2018, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2018.

Par délibération N°10-18J du 30 Octobre 2018, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2018.

Par délibération N°19-19A du 29 Janvier 2019, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget primitif 2019.

Par délibération N°10-19C du 26 Mars 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2019.

Par délibération N°13-19D du 30 Avril 2019, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2018.

Par délibération N°10-19F du 25 Juin 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2019.

Par délibération N°05-19I du 24 Septembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2019.

Par délibération N°07-19J du 29 Octobre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2019.

Par délibération N°03-19J du 17 Décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°5 2019.

Par délibération N°08-19L du 17 Décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget primitif 2020.

Par délibération N°07-20B du 25 Février 2020, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2019.

Par délibération N°10-20B du 25 février 2020, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2020.

Par délibération N°14-20H du 22 septembre 2020, le Comité Syndical a autorisé la modification des autorisations de programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2020.

Par délibération N°10-21A du 26 janvier 2021, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget primitif 2021.

Cette délibération vise à établir un bilan annuel des autorisations de programme et crédits de paiements pour 2020 détaillés dans le tableau ci-dessous :

N*AP N*Opération	ation Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de	palement	CP prévisonnels	réellement	crédits 2020	précedemment	palement réalisés	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
		programme	réalisés	0707 113	réalisés en 2020	/2021 (BS)	votés	au 31/12/2020					
		44 648 427,16	4 305 022,26	22 886 839,63	15 803 673,81	4 996 786,09	15 885 818,00	20 108 696,07	3 232 795,00	364 332,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1910101		5 564 054,59	3		2 531 560,29	528 656,10	2 163 350,00	2 872 048,49		10000			
1910102		10 850 074,72	2 335 317,98		5 520 471,77	1 045 290,97	1 948 994,00	7 855 789,75					
1910103		9 427 960,41		9	5 669 704,80	774 282,97	1 585 674,00	7 068 003,44					
1910104	4 Opération OPREVERT : aménagements et équipements	550 699,41		264 900,00	3 976,25	8 723, 16	408 000,00	3976,25	40 000,00	30 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
19101		33 193,75	32 756,21										
				41 566,45	437,54		0.7	33 193,75					
1910106		203 100,00					203 100,00						
1910107		3 / 14 000,00					3 714 000,00			1			
1910108		4 260 227,00					733 100,00		3 192 795,00	334 332,00			
201702	Т	198 161,23	198 161,23					198 161,23					
14052020		125 946,00	•	144 600,00	3 546,00		122 400,00	3546,00			9		
140520201	Aménagement	9 721 010,05		6 323 125,00	2 073 977,16	2 639 832,89	5 007 200,00	2073977,16	The state of the s				
	DECHETERIES	19 369 196,21	288 970,33	2 434 463,57	984 401,57	900 344,31	2 083 460,00	1 273 371,90	2 750 000,00	00'000 060 9	3 722 020,00	2 500 000,00	20 000,00
10001		3 934 241,43	17 821,82	0 000 000	20000						1 000 000.00	2 500 000.00	50 000 00
1920101	T			38/428,18	142 383,62	186 335,99	37 700,00	160 205,44			No. No. of the		20/200
1920102	Secteur de beives : Amenagements- mise aux normes -	3 159 723,57	60 984, 16	117115 84	71 750 47	10 030 04	00 000 336	20100	250 000,00	900 000,00	1 559 930,00		
1				40'CTT /TT	14,002.11	10 030,34	200 / 20,00	14.454,03	100000000000000000000000000000000000000				
19201 1920103		1 864 493,97	79 139,87	147 356,13	86 526,10	4 728,00	44 100,00	165 665,97	200 000'00	1 150 000,00			
	14	6 069 277.15	95 323.81							4 040 000 00	1162 000 00		
1920104				859 586, 19	304 716,18	218147,16	249 000,00	400 039,99		00,000 000	1100,000		
19201041	-	2 353 053,61				40 053,61	313 000,00	100 CO 100 CO	2 000 000,00				
201802		1857881,00	35 700,67	868 377,23	433 228,28	420 052,05	968 900,00	468 928,95					
15052020	Amenagen	130 525,48		54 600,00	6 296,92	20 188,56	104 040,00	6 296,92					
1000000		12 639 700,33	10,851 50	200 733 00	360 (41,23	431 000,43	00,000 LT2.2	1 269 900,30	6 /12 000,00	1 815 200,00	340 000,00	140 000,00	140 000,00
1920201	Amenagement C1 bergerac	1597 498,83	22 191,08	202 633,92	69 913,57	13 194,18	1// 000,00	92 104,65	720 000,00	595 200,00			
1920203		210 000 00		103/2/23			210,000,00	6/1701/9					
1		1 371 034 12		111 200 00	43 542 52	4 491 60	73 000 00	A2 CA2 C2	00000001	00 000 071	240000000	140,000,000	000000
70761	UNITE DE BIOMASSE CT RAMPINSOLLE /AMENAGEMENT	21,400 101		00,002 111	75,745,54	00,154	25,000,000	75'7#6'54	140 000,00	140 000,00	340 000,00	140 000,00	140 000,00
16042020		3511283,83		79 800,00	14 891,66	44 392,17	520 000,00	14 891,66	1 852 000,00	1 080 000,00			
16042020A		165 849,50	132 211,50	010000	00. 41.10	00 000	000000						
202105		03 334 666 3	02 020 00	32 300,30	12,470	1,002,00	23 000,00	141 /85,70					
707107	Construction CI	2 406 000 00	03 178,08	955 500 00	752 000 00	158518,48	858 000,000	305 948,02	4 000 000,00				
172020 1778A19	Transport	2 106 990 00		855 600 00	753 990,00		00,000,900	722 000 00	225 000,00	225 000,000	225 000,000	225 000,00	225 000,00
	Ш	4 762 924.01	43 495.33	603 724.67	284 090.69	48 837 99	386 500 00	327 586 02	223 000,000	1 000 000 00	3 000 000 00	225 000,00	225 UUU,UU
19203 1920301	Aménagement	2 618 428 57	42 377.87	81 842 13	76.050.70			118 478 57		500,000,00	200000000		
_	T	2 144 495 44	1117.46	521 882.54	208 039 99	48 837 99	386 500 00	209157.45		500,000,000	1,000,000,00		
		3 588 294,15	431 290,00	00'000 09	36 692,50	17 311,65	668 000,00	467 982.50	640 000.00	40 000.00	515 000.00	640 000.00	00.000.009
19204 1920401	ū	2 682 004,15	•	60,000,00	36 692,50	17 311,65	668 000.00	36 692.50	640 000.00	40 000.00	40 000 00	640 000 00	600 000 00
		906 290,00	431 290,00					431 290,00			475 000,00	on from the	2000000
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	7 252 826,26	5 557 332,30	1 316 155,93	949 188,63	119 885,33	626 420,00	6 506 520,93			100000000000000000000000000000000000000		
1920501		23 000,00		5 000,000			23 000,00				7		
19205	3	80 392,31	4 813,39	88 486,95	25 660,04	49 918,88		30.473,43					
_		9 549,00	6 549,00				3 000,00	6549,00					
1920504		1 097 426,58		640 000,00	434 448,78	67 757,80	595 220,00	434 448,78					
201801	Batimen	6 042 458,37	5 545 969,91	582 668,98	489 079,81	2 208,65	5 200,00	6035 049,72					
19301		636 528,83	51 548,80	02,126 95	17 434,55	34 545,48	31 000,00	68 983,35		22 000,000	482 000,00		
TOSOTT	TRAVALIX BIORFACTELIR	20 531 470 40	8 508 279 74	231270830	1 947 439 39	292 551 27	283 200 00	10 455 719 13	1 800 000 000	1 800 000 00	1 800 000 00	4 800 000 00	1 800 000 00
19302 1930201	Construct	3 056 028.19	409 504.77	1 989 745.23	1 662 197.90	266 125 52	718 200 00	2 071 702 67		antina ana	20,000	1	20,000,000
•		17 475 442.21	8 098 774,97	322 963.07	285 241.49	26 425.75	65 000.00	8 384 016.46	1 800 000.00	1 800 000.00	1800000000		1800 000 00
		2 238 126,98	244 274,27	635 827,73	216 048,15	63 027,56	514 972,00	460 322,42	97 000,00	198 650,00	265 180,00	401 050,00	277 925,00
1940101	Infrastruc	250 881,79	110 211,74	105 054,26	43 704,59	9 465,46	87 500,00	153916,33					
		1 687 739 71	64 206 53		100	E COLV							
19401 1940102			55/20210		70 067,93	16 687,75	336 472,00	134274,46	57 000,000	198 650,00	265 180,00	401 050,00	277 925,00
1940103		2 598,47	1 836,08	60 603,92	762,39	10101	00 000 01	2598,47					
1940104	3ysteme de stockage des donnees, organisation des flux	CO 107 CC1		ľ	41 045,76	П		103430,56					
OTO+CT		76.10/ 671				55 570 33	21,000,00	55 100 50					

AR PREFECTURE	=
024-252405329-20210223-0721B-DE Regu le 25/02/2021	
L'avaccó des faits entendu	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

59 POUR	() CONTRE	O ABSTENTION

APPROUVE le bilan annuel d'exécution des autorisations de programme et crédits de paiement 2020 susvisé.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°08-21B

OBJET: N°08-21B - Bilan des acquisitions et des cessions foncières 2020

Séance du 23 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 19 février 2021	
Secrétaire de séance :	Bernard TRIFFE	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29	Nombre de votants : 31
Nombre de pouvoirs : 2	Noms des pouvoirs : - Me ROUX donne pouvoir à Mr BC - Me SALINIER donne pouvoir à Mr	
COMPETENCES:	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 59

		r	Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale	
	Pascal PROTANO Claudine-FAURE	2 voix		2 voix	2 voix	
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix	-	2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean-Jacques-RATIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	7	2 voix	2 voi	
Constitution of a second	Bernadette SALINIER (1 pouvoir) Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voi	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix	-	2 voix	2 voix	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	•	2 voix	2 voix	

	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	'1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix	,	1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix	-		
	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
+	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry-GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
211733	Thierry BOIDE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voix	59	-		

024-252405329-20210223-0821B-DE

Regu le 25/02/2021

OBJET : N°00 21B Bilan des acquisitions et des cessions foncières 2020

Monsieur le Président expose :

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical doit chaque année délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées soit directement par la structure, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

Les montants ci-dessous sont indiqués Hors Taxes et Hors Droits.

1. ACQUISITIONS FONCIERES

Désignation du bien	Montant	Nom vendeur	Acquéreur	Références cadastrales et superficie			e de la		
				section	N°	Commune	lieu dit	surface	
Parcelle de fonds en nature de pré	25 000,00 €	M. Daniel Philippe CASSON	SMD3	А	470	Thenon	Lafarge	00 ha 80 a 80 ca	
				A	1129	Thenon	Lafarge	00 ha 55 a 62 ca	
Parcelles de terrain	31 227,00 € Commune de Thenon	Commune de Thenon	€ Commune de Thenon	SMD3	Α	467	Thenon	Lafarge	00 ha 08 a 94 ca
				Α	529	Thenon	Lafarge	00 ha 39 a 53 ca	
Bâtiment industriel et terrain attenant	100 000.00 €	M. Didier Odelys TOUGERON	SMD3	AN	343	Pays de	Managaia	00 ho 45 o 57 oo	
attoriant	100 000,00 €	W. Didler Oderys TOOGERON	SWIDS	AN	343	Belvès	Magnanie	00 ha 45 a 57 ca	
Immeuble (atelier, bureau,	400 000,00 €	Société 2EME PIERRE	SMD3	ВС	116	Bergerac	9013 Rue Denis Papin	00 ha 31 a 96 ca	
magasin)	400 000,00 €	SOCIOLO ZEINE PIENNE	OWD3	ВС	213	Bergerac	rue Gustave Eiffel	01 ha 00 a 40 ca	

2. CESSIONS FONCIERES

Aucune cession foncière en 2020.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

· -	59 POUR	O CONTRE	ABSTENTION

APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2020.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Projet de délibération N°09-21B

OBJET: N°09-21B - Modification des horaires de la déchèterie de Bergerac

Séance du 23 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois février, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 19 février 2021			
Secrétaire de séance :	Bernard TRIFFE			
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 29	Nombre de votants : 26		
Nombre de pouvoirs : 2	Noms des pouvoirs : - Me ROUX donne pouvoir à Mr BOIDE - Me SALINIER donne pouvoir à Mr PROTANO			
COMPETENCES :	DECHETERIE	Nombre de voix : 49		

		Nombre de voix pa COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean-Jacques RATIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE Franck MOISSAT	2 voix		2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix		2 voix	2 voix
Ec Grana rengaeax	Bernadette SALINIER (1 pouvoir) Stéphane MOTTIER	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix		2 voix	2 voix
340	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix		2 voix	2 voix

	François ROUSSEL Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	The state of the s
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis-BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix	-	e la	
	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			,
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON - Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
-	Nombre total de voix			49	

AR PREFECTURE 024-252405329-20210223-0921B-DE Regu le 25/02/2021

UBJET: N U9-ZIB - MOGIFICATION des noraires de la déchèterie de Bergerac

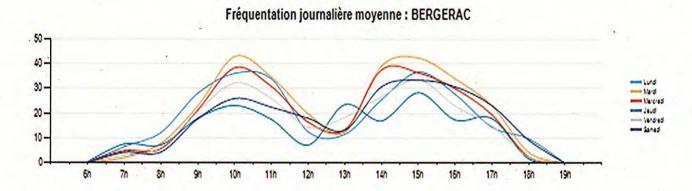
Monsieur le Président expose :

Les horaires de la déchèterie de Bergerac avant la COVID étaient les suivants : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche de 10h à12h et de 14h à 16h, soit une amplitude de 46 heures par semaine, soit 2.4 ETP et 8 heures supplémentaires par dimanche à payer.

Depuis la réouverture de la déchèterie de Bergerac à la suite du confinement, les horaires ont été modifiés afin d'absorber le flux d'usagers. Aussi, la déchèterie est ouverte de 7h à 19h sans interruption du lundi au samedi et elle est fermée le dimanche.

Avec la mise en place du couvre-feu en date du 16 janvier 2021, la déchèterie ferme à 18h, soit une amplitude de 66 heures par semaine, soit 3.77 ETP.

Toutefois, il est observé, depuis plusieurs mois, une forte diminution de la fréquentation entre 7h et 8h30, entre 12h30 et 13h30 ainsi qu'à partir de 18h. De plus, il n'y a pas eu de demande pour une réouverture le dimanche.



Aussi, il est proposé la modification des horaires comme suit : ouverture du lundi au samedi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h et fermeture de la déchèterie les dimanches, soit une amplitude de 51 heures par semaine, soit 2.9 ETP.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 POUR	O CONTRE	O ABSTENTION

DECIDE de modifier, à compter du 1^{er} mars 2021, les horaires de la déchèterie de Bergerac comme suit : ouverture du lundi au samedi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h et fermeture de la déchèterie les dimanches.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°01-21C

OBJET : Compte-rendu de la séance syndicale du 23 février 2021

Séance du 30 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente mars, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 23 mars 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 22	Nombre de votants : 26
Nombre de pouvoirs : 4	 Me ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERE Mr ROUSSEL donne pouvoir à Mr COLBA Mr JAUBERTIE donne pouvoir à Mr PROT Mr TEILLAC donne pouvoir à Mr DOBBEL 	ANO
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 4	9

Nombre de voix par COMPETENCES Communication OBLIGATOIRE COLLECTE Délégués titulaires NOM DE LA COLLECTIVITE Délégués suppléants Pascal PROTANO 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Claudine FAURE Thierry CIPIERRE 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Vincent LACOSTE 2 voix Evelyne ROUX (1 pouvoir) 2 voix 2 voix 2 voix Jean Jacques RATIER Pierre JAUBERTIE (1 pouvoir) 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Franck MOISSAT Communauté d'Agglomération Alain MARTY 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Le Grand Périgueux Patrick GUILLEMET Bernadette SALINIER 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Stéphane MOTTIER Francis COLBAC 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Vincent BELLOTEAU Christelle BOUCAUD 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Stéphane DOBBELS Hélène REYS 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix François CAREME

	François ROUSSEL (1 pouvoir) Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	***************************************
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique-HERMENAULT	2 voix			
C du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian-BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assambléa Sactorialla Sactoria VIII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac		2 voix	2 voix	2 voix	2 voi

024-252405329-20210330-0121C-DE

Regu le 01/04/2021

OBJET: N°01-21C - Compte-rendu de la seance syndicale du 23 février 2021

Monsieur le Président expose :

Le 23 février 2021, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du conseil du SMD3 à Coulounieix-Chamiers.

L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3, a présidé la séance et a dirigé les débats.

Monsieur Bernard TRIFFE est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents

Nom délégué	Collectivité	
BEAU Jean-Marcel (titulaire)	Assemblée Secteur VII RIBERAC	
BOIDE Thierry (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON	
BOUCAUD Christelle (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX	
BROUX Marie-Pierre (suppléante)	Assemblée Secteur VI MONTPON	
CAREME François (suppléant)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX	
CAZES Jean-Pierre (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC	
CIPIERRE Thierry (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX	
COLBAC Francis (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX	
COLIN Jean-Pierre (suppléant)	CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	
COUSTILLAS Hervé (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC	
DESPORT Johann (titulaire)	Assemblée Secteur VII RIBERAC	
DESSALLES Jean-Louis (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC	
DOBBELS Michel (titulaire)	S.M C.T.O.M. de Thiviers	
DUBOS Jean-Paul (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES	
FARGEAS Vincent (suppléant)	S.M.C.T.O.M. de Nontron	
FORGENEUF Marilyne (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Nontron	***************************************
GAUTHIER Frédéric (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC	0.0001783
JAUBERTIE Pierre (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX	
MARTINOT Claude (titulaire)	S.M.C.T.O.M. de Nontron	
MARTY Alain (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX	
MELOTTI Marc (titulaire)	CC Isle Vern Salembre en Périgord	
MOLLETON Marjorie (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC	
FAUGERES David (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES	
ORHAND Serge (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES	
PEYRAT Jérôme (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	
PROTANO Pascal (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX	
REYS Hélène (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX	
ROUSSEL François (titulaire)	CC Isle Vern Salembre en Périgord	
TEILLAC Gérard (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	
TRIFFE Bernard (titulaire)	Assemblée Secteur V BERGERAC	
VALETTE Marie-Pierre (titulaire)	S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	
VERGNAUD Lionel (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON	
MAURIE Fabrice	PAIERIE DEPARTEMANTALE	

Excusés:

DONNETTE Michel (titulaire)	Assemblée Secteur VI MONTPON
FORT Sylvette (suppléante)	S.M C.T.O.M. de Thiviers
BOUSQUET Dominique (titulaire)	CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
MORTEMOUSQUE Dominique (titulaire)	Assemblée Secteur IV BELVES
ROUSSEAU Philippe (titulaire)	S.M C.T.O.M. de Thiviers
ROUX Evelyne (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX
SALINIER Bernadette (titulaire)	Communauté d'Agglomération GRAND PERIGUEUX

AR PREFECTURE 024-252405329-20210330-0121C-DE Regu le 01/04/2021

1-Presentations:

➡ Intervention CITEO : présentation de l'éco-organisme

Laure PODDEVIN - Directrice de la Région Sud-Ouest et Vincent ETCHELAMENDY - Responsable Territorial Nouvelle Aquitaine ont présenté l'éco-organisme, sa création, ses missions, son évolution et ses liens avec le SMD3.

Présentation en annexe.

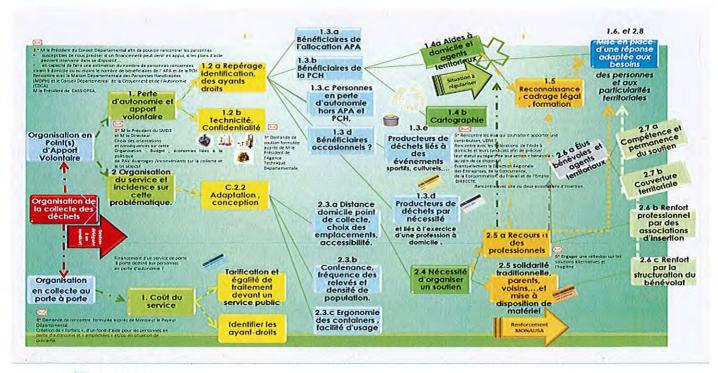
□ Commission PMR: point d'avancement

Rapporteur Mr MELOTTI

A la demande du Comité Syndical, Mr MELOTTI présente les résultats des travaux de cette commission.

Mr MELOTTI précise qu'il existe déjà un ensemble de réponses actuellement mises en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Concernant les adaptations au besoin repérées, elles tentent de résoudre les difficultés d'accès aux containers. La commission proposait également de réfléchir aux conséquences des augmentations financières sur les personnes à faibles ressources. Cet ensemble de réflexions fait l'objet d'une présentation synthétique du schéma déjà présenté en comité syndical. La commission rédigera également le rapport final.



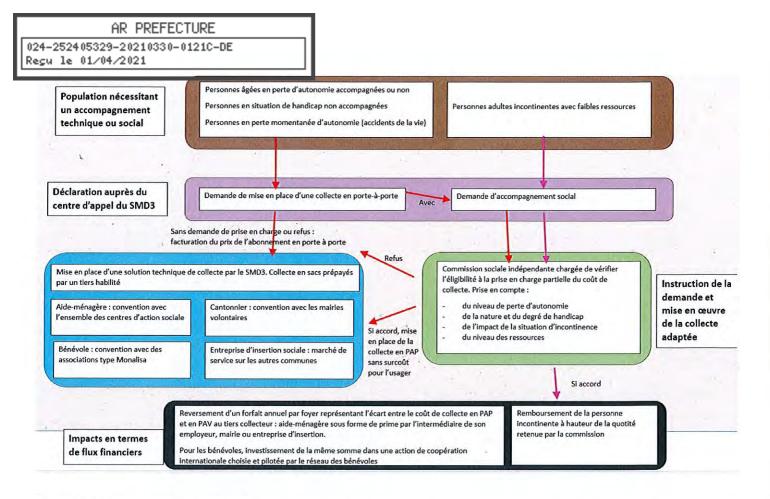


Le schéma présenté était assorti d'une démarche qui n'a pas pu être déployée. Seule la rencontre avec le SMD3 et l'exécutif a pu se tenir. La rencontre avec les services et le président du CD24 va suivre.

Compte tenu de l'urgence ressentie et la demande insistante des territoires, il est demandé qu'une réponse soit apportée rapidement.

Les différentes rencontres avec l'exécutif du SMD3, Président et Directeur, suivi d'une présentation en bureau, ont abouti à la schématisation suivante, qui mériterait d'être encore évaluée dans les différentes dimensions (nombre de personnes concernées, choix du mode opératoire en fonction des spécificités, etc.).

En ce qui concerne le déploiement des solutions envisagées dans le rectangle bleu, la rencontre avec les différentes fédérations laisse penser qu'elles ne seraient pas en accord avec cette proposition.



Sylvain MARTY prend le relai sur le volet financier de l'opération.

Les « tiers habilités » seront financés par la différence de coût de l'abonnement entre AV et PAP, soit par voie de conventionnement avec les acteurs de l'aide à domicile et les mairies (ex : une aide à domicile pourra percevoir X fois 80€ en fonction du nombre de foyers accompagnés), soit lors d'une prestation de service pour les associations.

Concernant les bénévoles, il sera proposé que le volume financier bénéficie à une action locale choisie par le réseau des bénévoles. De plus, les foyers accompagnés seraient pourvus de sacs prépayés et chaque tiers habilité se verrait remettre une carte d'accès spécifique.

Mr le Président précise que des aides à domicile le contactent parce qu'elles adhérent au projet.

Mr MELOTTI évoque le fait que des propositions complémentaires émergent naturellement sur le territoire : l'association « L'Attache Rapide », située à Bergerac, propose une collecte à vélo, tout en précisant que ce sujet développe des idées.

Mr MELOTTI liste les prochaines étapes :

- la rencontre entre Mr PEIRO et Mr le Président, le 1^{er} mars, apportera aussi des précisions. Pourtant, compte tenu de la difficulté de construire d'emblée une réponse, il semble intéressant de conduire une démarche expérimentale et d'évaluation.
- un test à effectuer sur quelques communes afin que le dispositif ne soit pas voué à l'échec ;
- une désignation d'experts, qui siègeront dans la commission sociale indépendante, ainsi qu'une réflexion sur son fonctionnement technique et son financement ;
- une rencontre des fédérations et syndicats portant sur l'importance de considérer le travail effectué par les aides à domiciles.

Mr FAUGERES demande le calendrier de mise en œuvre puisqu'il s'agit là de questions quotidiennes dans les communes. Il porte la candidature de sa collectivité à l'expérimentation.

Mr le Président rappelle que la rencontre avec Mr PEIRO va permettre d'obtenir des chiffres plus précis et le positionnement du département sur ce projet. Il précise que le dispositif doit être mis en œuvre avant le 1^{er} janvier 2022.

024-252405329-20210330-0121C-DE

Regu le 01/04/2021

2-Délibérations :

N°01-21B - Compte-rendu du comité syndical du 26 janvier 2021

Des compléments sont à apporter dans les échanges concernant la délibération N°5-21A – Adoption du budget Primitif 2021 :

- « Mr MELOTTI s'interroge sur le fait que le sujet des accès en déchèterie ait été abordé lors du débat d'orientation budgétaire. »
- « Mr CAZES et Mr PEYRAT souhaitent obtenir des informations et des précisions plus en amont sur le montant des contributions. »

Mr PEYRAT fait part des échanges portant sur les contributions lors du dernier comité du SICTOM du Périgord Noir. Il précise que les membres du comité ont vivement réagi. Une motion a été émise et transmise au SMD3. Mr PEYRAT précise également que l'information sortira dans la presse locale.

Mr PROTANO et Sylvain MARTY participeront au prochain comité du SICTOM.

Délibération votée à l'unanimité

N°02-21B - Location salle du conseil au siège du SMD3 : modification

Rapporteur Mr PROTANO

Cette délibération vise à adopter les tarifs applicables aux entreprises extérieures et collectivités pour la location de la salle du conseil au siège du SMD3.

	PRIX HT	PRIX TTC
FORFAIT SYNDICAT ADHERANT AU SMD3		
Location ½ journée	100 €	120 €
Location journée (8h00-17h00)	150 €	180 €
Présence d'un agent pour assistance (audio/vidéo/visio)	100 €	120 €
FORFAIT HORS SYNDICAT ADHERANT AU SMD3		
Location ½ journée	200 €	240 €
Location journée (8h00-17h00)	300 €	360 €
Présence d'un agent pour assistance (audio/vidéo/visio)	100 €	120 €

Délibération votée à l'unanimité

N°03-21B - Mise à jour du tableau des emplois permanents

Rapporteur Mr BEAU

Cette délibération vise à approuver le tableau des emplois permanents après intégration des avancements de grades au 23/02/2021.

Délibération votée à l'unanimité

N°04-21B - Approbation du compte de gestion 2020

Rapporteur Mr BOIDÉ

Cette délibération présente le compte de gestion 2020 du SMD3 dressé par le Payeur Départemental et fait ressortir le résultat de clôture suivant :

024-252405329-20210330-0121C-DE

Regu le 01/04/2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES 2020			
Recettes nettes	31 578 546,72	41 025 015,88	72 603 562,60
DEPENSES 2020			
Dépenses nettes	29 005 226,99	39 318 348,17	68 323 575,16
RESULTAT DE L'EXERCICE 2	020		
Excédent	2 573 319,73	1 706 667,71	4 279 987,44
Déficit			
RESULTAT D'EXECUTION 20	019		
Excédent	2 909 270,39	2 798 971,00	5 708 241,39
Déficit			
RESULTAT GLOBAL			
Excédent	5 482 590,12	4 505 638,71	9 988 228,83
Déficit			

Mr BOIDÉ précise, qu'à cause de la pandémie, nombre de travaux n'ont pu être réalisés.

Délibération votée à l'unanimité

N°05-21B - Vote du Compte Administratif 2020

Rapporteur Mr BOIDÉ Sortie de Mr PROTANO et Mr COLBAC Président Mr MARTINOT

Cette délibération présente les résultats de clôture de l'exercice 2020 du SMD3. Il est procédé au vote du compte administratif 2020.

Le compte administratif 2020 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- Un excédent d'investissement de 5 482 590,12 €
- Un excédent de fonctionnement de 4 505 638,71 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2020 (qui seront reportés sur le budget supplémentaire 2021) s'élèvent à :

Section d'investissement :

Dépenses

905 127,46 €

Recettes

4 038 500,00 €

Section de fonctionnement : néant

Le résultat définitif du compte administratif 2020 (tenant compte des restes à réaliser) fait apparaître :

- Un excédent d'investissement de 8 615 962,66 €
- Un excédent de fonctionnement de 4 505 638,71 €

L'excédent de recettes, en section d'investissement, lié à la mobilisation d'un emprunt devait financer le montant reporté au budget supplémentaire des travaux intéressant les autorisations de programme. Leurs planifications et réalisations ont été décalées du fait de la crise sanitaire. Le montant de ces reports s'élève à 6 704 949,91 €.

Mr BEAU demande à ce que soit rajouté dans Note de présentation du compte administratif 2020, au 1.3-Fonds de roulement et résultat, le résultat de l'exercice issu de l'absorption de Ribérac.

Délibération votée à l'unanimité

AR PREFECTURE 024-252405329-20210330-0121C-DE Regu le 01/04/2021

N°06-21B - Affectation des résultats de clôture 2020

Rapporteur Mr BOIDÉ

Cette délibération vise à autoriser le Président à affecter les résultats de clôture de l'exercice 2020.

Le résultat définitif 2020, intégrant les restes à réaliser fait apparaître les éléments suivants:

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT GLOBAL			
Excédent	5 482 590,12	4 505 638,71	9 988 228,83
Déficit			
Restes à Réaliser 2020			
Dépenses	905 127,46		905 127,46
Recettes	4 038 500,00		4 038 500,00
Résultat définitif	8 615 962,66	4 505 638,71	13 121 601,37

Il est donc proposé d'affecter 4 505 638,71 € au financement de la section de fonctionnement.

Délibération votée à l'unanimité

N°07-21B Bilan annuel des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement 2020 Rapporteur Mr BOIDÉ

Cette délibération vise à présenter le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2020.

		Montantoe	palement										
N* AP N*Opération	un Libellé Opération	l'Autorisation de programme	antérieurs réalisés	en 2020	réellement réalisés en 2020	crédits 2020 /2021 (BS)	précedemment votés	palement réalisés au 31/12/2020	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
	COLLECTE	44 648 427,16	4 305 022,26		15 803 673,81	4 996 786,09	15 885 818,00	20 108 696,07	3 232 795,00	364 332,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1910101	Aménagements & Equipements Secteur Bergerac	5 564 054, 59	340 488,20		2 531 560, 29	528 656,10	2 163 350,00	2 872 048,49					
1910102	Aménagements & Equipements Secteur Beivès	10850074,72	В	1.5	5 5 2 0 4 7 1, 7 7	1 045 290,97	1 948 994,00	7 855 789,75					
1910103	Aménagements & Equipements Secteur Montpon	9 427 960,41			5 669 704,80	774 282,97	1 585 674,00	7 068 003,44					
1910104	Opération OPREVERT: aménagements et équipements	550 699,41		264 900,00	3976,25	8723,16	408 000,00	3 976,25	40 000,00	30 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
19101	Système Informatique & télécommunication (géoloc,	33 193 75	37 756 21		Y								
-	système identification puces, lecteurs)	01,000.00	17000	41 566,45	437,54			33 193,75					
1910106	Aménagements & Equipements Secteur Nontron	203 100,00					203 100,00						
1910107	Aménagements & Equipements Secteur Gd Périgueux	3714000,00					3 714 000,00						
1910108	Aménagements & Equipements Secteur Thiviers	4 260 227,00					733 100,00		3 192 795,00	334 332,00			
201702	Hangar du Secteur de Bergerac	198 161, 23	198 161,23					198 161,23					
14052020		125 946,00		144 600,00	3 546,00		122 400,00	3 546,00					
140520201	1 Aménagements & Equipements Secteur Ribérac	9 721 010,05		6 323 125,00	2073977,16	2 639 832,89	5 007 200,00	2 073 977,16					
		19 369 196,21	288 970,33	2 434 463,57	984 401,57	900 344,31	2 083 460,00	1 273 371,90	2 750 000,00	00'000 060 9	3 722 020,00	2 500 000,00	50 000,00
	Secteur de Bergerac : Aménagements- mise aux normes-	2027 11 12	17 831 83										
1920101	équipements	5 2 2 4 4 4 4 4 5	7 921,82	387 428,18	142 383,62	186335,99	37 700,00	160 205,44			1 000 000,00	2 500 000,00	20 000,00
.0.000	Secteur de Beives : Aménagements- mise aux normes-	3 159 723,57	60 984,16					177.77	250 000.00	00.000.006	1 559 930.00		
1920102	equipements			11/115,84	11.250,47	10838,94	366 720,00	72 234,63					
19201 1920103	Secretur de Montpon : Amenagements- mise aux normes- équipements	1864493,97	79 139,87	147 356,13	86526.10	4728,00	44 100.00	165 665,97	200 000 00	1 150 000,00			
1020104	Aménagements et mise aux normes Secteur Grand	6 069 277, 15	95 323,81	01 202 030	904 215 10	21011216	00 000 000	00 000 000		4 040 000,00	1 162 090,00		
19201041	Decheterio i a Rampincollo	135205261		בדיספר ברפ	204 / 10, 10	01,141,012	212 000,00	40,0393	000000000				
201802	Construction & Aguinements Déchèterle de Thenon	1 857 881 00	25 200 KZ	969 277 23	432 228 28	42005205	00,000 eze	30 000 037	2000000				
15052020	Aménagements et mise aux normes Secteur Ribérac	130 525.48	1	\$4 600 00	629692	20188 56	104 040 00	6 796 97					
	CENTRE DE TRANSFERT	12 859 760,53	889 159,01	883 744,33	380 741,29	231 660,23	2 211 000,00	1 269 900.30	6 712 000.00	1 815 200.00	340 000.00	140 000.00	140 000 00
1920201	Aménagement CT Bergerac	1 597 498,83	22 191,08	202 633,92	69 913,57	13 194.18	177 000:00	92 104.65	720 000 00	595 200 00			
1920202	Equipements Départementaux	671 627,75	67, 627,75	10 372,25				671 627,75					
1920203		210 000,00	•	,			210 000,00						
19202 16032020	CT MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	1371034,12		111 200,00	43 542 52	4491,60	423 000,00	43 542,52	140 000,00	140 000,00	340 000,00	140 000,00	140 000,00
16042020	FOLIDEMENT	3 511 283,83		79 800,00	14891,66	44 392,17	520 000,00	14 891,66	1852000,00	1 080 000,00			
16042020A		165 849, 50	132 211,50	42.000.00	000000								
201707	Construction CT Belons	5 322 466 50	62 179 69	247 249 66	247 819 24	160510.40	23,000,000	205 646 03	00000000				
+	TACANCAL	2 406 990 00	0000	865 600 00	753 990 00	01,010	226 000 00	20,000 027	225 000 00	225 000 00	200000	200 000 00	000000
172@0 177RA19	Transport	2 106 990,00		855 600,00	753 990,00		228 000 00	753 990 00	225,000,00	225,000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
	CENTRE DE TRI	4 762 924,01	43 495,33	603 724,67	284 090,69	48 837.99	386 500,00	327 586.02		1 000 000.00	3 000 000 00	-	
19203 1920301	Aménagement des centres de tri : Rampinsolle	2 618 428,57	42 377,87	81 842.13	76 050,70			118 428.57		200 000 00	2 000 000 00		
1920302	Aménagement des centres de tri : Marcillac	2 144 495,44	1 117,46	521 882,54	208 039, 99	48 837,99	386 500,00	209 157,45		500 000,00	1 000 000,00		
	ENGINS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES	3 588 294,15	431 290,00	00'000 09	36 692,50	17 311,65	00'000 899	467 982,50	640 000,00	40 000'00	515 000,00	640 000,00	00'000 009
19204 1920401	Engins et matériels de broyage	2 682 004,15		60 000,00	36 692,50	17311,65	00'000 899	36 692,50	640 000,00	40 000'00	40,000,00	640 000,00	90,000,009
1920402	Compacteurs	906 290,00	431 290,00		20 000 000	200.000	20 000 000	431 290,00			475 000,00		
1920501	Antonno de l'ICD-ND	23,000,00	00,200,100,0	5 00 000 S	343 100,03	CC,COO ETT	22 000 00	55'07'G 90G 9					
_	Multi-sites	8039231	4 813.39	88 486.95	25 660.04	49 918.88	20000	30 473.43					
19205	Antenne de Beives	9 549,00	6 549,00				3 000,00	6 549.00					
1920504	Antenne de Bergerac	1 097 426,58		640 000,00	434 448,78	67 757,80	595 220,00	434 448,78					
201801	Batiment administratif	6 042 458,37	5 545 969,91	582 668,98	489 079,81	2 208,65	5 200,000	6 035 049,72					
19301	TRAITEMENT DES LIXIVIATS	638 528,83	51 548,80	56 951,20	17 434,55	34 545,48	31 000,00	68 983,35		22 000,000	482 000,00		
1930101	Piéœs pour réparation	638 528 83	51 548,80	56 951,20	17 434,55	34 545,48	31 000,00	68 983,35		22 000,00	482 000,00		
100001	IKAVAUX BIOREACIEUK	20 531 470,40	8 508 279,74	2 312 708,30	1 947 439,39	2,125,267	783 200,000	10 456 /19,13	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
-	Travairy blo-réacteur ISP-ND - Pour solde de l'onération	17 475 442 21	8 098 774 97	202 963 07	285 241 49	26,22,32	65 000 00	8 284 016 46	1 800 000 00	18000000		1 800000	1 800 000 00
	SYSTÈME D'INFORMATION	2 238 126,98	244 274.27	635 827,73	216 048,15	63 027,56	514 972,00	460 322,42	57 000,00	198 650,00	265 180.00	401 050.00	277 925.00
1940101	Infrastructures, réseaux, parc télécommunications	250 881,79	110 211,74	105 054,26	43 704,59	9465,46	87 500,00	153 916,33					
_	Renouvellement parc informatique, licences logiciels,	1 687 239 21	64 206 53						The state of the s	100000000000000000000000000000000000000	N. Service St.		The second
19401 1940102	Imprimantes, copleurs			191 133,47	70.067,93	16 687,75	336 472,00	134 274,46	57 000,00	198 650,00	265 180,00	401 050.00	277 925.00
1940103	Site internet et intranet	2598,47	1 835,08	79 515 30	762.39	195.02	www.	102 420 56					
1940105	Systems de stockage des données, organisation des nox	113 701 03	1	1	١	ı	l					The second secon	
		100000	6 235 12	200 520 88	59 867 48	36,679.32	21 000 00	66 102 60					

024-252405329-20210330-0121C-DE

Regu le 01/04/2021

Délibération votée à l'unanimité

N°08-21B - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2020 Rapporteur Mr BOIDÉ

Cette délibération présente le bilan de la politique foncière menée par le SMD3. Les montants ci-dessous sont indiqués Hors Taxes et Hors Droits.

1. ACQUISITIONS FONCIERES

Désignation du bien	Montant	Nom vendeur	Acquéreur	4	Références cadastrales et superficie					
				section	N°	Commune	lieu dit	surface		
Parcelle de fonds en nature de	and the second		ez est			Take III	D.	diaments of		
pré	25 000,00 €	M. Daniel Philippe CASSON	SMD3	A	470	Thenon	Lafarge	00 ha 80 a 80 ca		
		1	1	I A	1129	Thenon	Lafarge	00 ha 55 a 62 ca		
Parcelles de terrain 31 227,00 €	31 227,00 €	Commune de Thenon	SMD3	A	467	Thenon	Lafarge	00 ha 08 a 94 ca		
				А	529	Thenon	Lafarge	00 ha 39 a 53 ca		
Bâtiment industriel et terrain			1			Pays de		1		
attenant	100 000,00 €	M. Didier Odelys TOUGERON	SMD3	AN	343	Belvès	Magnanie	00 ha 45 a 57 ca		
III. A A SA							9013 Rue			
Immeuble (atelier, bureau,	400 000.00 €	Société 2EME PIERRE	SMD3	BC	116	Bergerac	Denis Papin	00 ha 31 a 96 ca		
magasin)	400 000,00 €	OOGIGG ZEINE FIERRE	SWIDS	ВС	213	Bergerac	rue Gustave Eiffel	01 ha 00 a 40 ca		

2. CESSIONS FONCIERES

Aucune cession foncière en 2020.

Délibération votée à l'unanimité

Mr le Président remercie Mr le MAURIE pour sa présence et son travail.

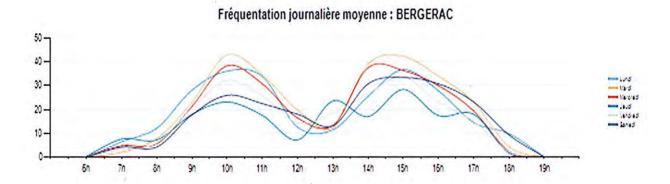
N°09-21B - Modification des horaires de la déchèterie de Bergerac

Rapporteur Mr TRIFFE

Cette délibération vise à modifier les horaires de la déchèterie de Bergerac, à compter du 1er mars 2021, comme suit : ouverture du lundi au samedi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h et fermeture de la déchèterie, les dimanches.

En effet, depuis la réouverture de la déchèterie de Bergerac à la suite du confinement, les horaires ont été modifiés afin d'absorber le flux d'usagers. Aussi, la déchèterie était ouverte de 7h à 19h puis à 18 h, depuis le 16 février dernier, sans interruption du lundi au samedi et elle est fermée le dimanche.

De plus, il est observé, depuis plusieurs mois, une forte diminution de la fréquentation entre 7h et 8h30, entre 12h30 et 13h30 ainsi qu'à partir de 18h. De plus, il n'y a pas eu de demandes pour une réouverture le dimanche.



Mr TRIFFE précise que ce sujet a été abordé avec Monsieur le maire de Bergerac.

Délibération votée à l'unanimité

024-252405329-20210330-0121C-DE

Regu le 01/04/2021

3-Informations sur les marches attribues nors Comité Syndical:

MARCHÉ N°2020-043-PA: MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TELEPHONIQUES ET DU RESEAU LOCAL

Attributaire: SASU PROCOMM - 24000 PERIGUEUX (base BPU montant maximum de 213 999€ H.T)

MARCHÉ N°2020-025 PA: FOURNITURE ET LIVRAISON DE FIL DE FER RECUIT - CENTRE DE TRI MARCILLAC ST QUENTIN

Attributaires de l'accord cadre : (Montant maxi 213 999 H.T)

- LAMBERT MANUFIL INDUSTRIES 44220 COUËRON
- NEW METAL 2020 SL 8700 IGUALADA (ESPAGNE)
- GABARRO 8021 BARCELONA (ESPAGNE)

MARCHÉ N°2020-015 PA: PRESTATIONS D'ÉTUDES RÉGLEMENTAIRES ET DE CONSEIL DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL (GESTION DES ICPE- ACCORD CADRE)

MARCHE SUBSEQUENT N°01 : DOSSIER À PORTER À CONNAISSANCE À LA DREAL DES MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU BIOAGAZ PRODUIT PAR L'ISDND DE ST LAURENT DES HOMMES

Attributaire: IDE ENVIRONNEMENT (5700 H.T base DPGF)

Plus aucun sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, le comité syndical est clos le 23 février 2021 à 18h00.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 POUR	ϕ contre	ABSTENTION	
		11	

ADOPTE le compte-rendu du comité syndical de 23 février 2021.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°02-21C

OBJET : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grades au SMD3

ANNULE ET REMPLACE la Délibération N°07-07 F votée le 11/12/2007, devenue obsolète

Séance du 30 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente mars, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 23 mars 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 22	Nombre de votants : 26
Nombre de pouvoirs : 4	 Me ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERE Mr ROUSSEL donne pouvoir à Mr COLBA Mr JAUBERTIE donne pouvoir à Mr PROT Mr TEILLAC donne pouvoir à Mr DOBBEL 	ANO
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 4	9

				de voix pa ETENCES	ar
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine-FAURE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean Jacques RATIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE (1 pouvoir) Franck MOISSAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR PREFECTURE					
-252405329-20210330-0221C-DE 4 le 01/04/2021	François ROUSSEL (1 pouvoir)	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgerd	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS	2 voix		-	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix		1	
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS Claude-THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernard TRIFFE Thierry-GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Nombre total de voix	49			

024-252405329-20210330-0221C-DE

Regu le 01/04/2021

OBJET : N°02 216 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grades au SMD3

Monsieur le Président expose :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 et à l'article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment par la loi n°2007-209 du 19/02/2007, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Par délibération n°04-07C du 27/06/2007, le Comité syndical avait fixé le ratio « promu-promouvable » de 100 % pour la procédure d'avancement de grade au SMD3, au titre de l'année 2007, pour tous les grades présents dans la collectivité. Cette délibération avait été complétée par délibération n°07-07 F du 11/12/2007 qui avait défini trois critères de nomination.

A la demande des services des instances paritaires du CDG 24, gérant les modalités administratives d'avancement de grade des agents du SMD3, il convient d'actualiser cette délibération, devenue obsolète.

Après avoir recueilli l'avis des membres du Comité Technique, assemblés en réunion ordinaire le 25/02/2021, le Président propose au comité syndical le dispositif suivant, à compter de 2021 :

- Le ratio « promu-promouvable » est fixé à 100 % pour les agents remplissant les conditions d'avancement de grade au SMD3, pour tous les grades présents dans la collectivité.
- 2 Pour la procédure d'avancement de grade, quatre critères de nomination sont proposés :
 - la valeur professionnelle de l'agent qui sera déterminée par le biais du système d'évaluation/notation mis en place au syndicat,
 - les critères d'encadrement ou d'expertise,
 - les acquis de l'expérience professionnelle (ancienneté...),
 - l'investissement de l'agent dans le déroulement de sa carrière (passage d'examens professionnels, de concours...).
- **3** Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la seule compétence de l'autorité territoriale. Toute nomination interviendra si un emploi correspondant au grade considéré est nécessaire au SMD3 et si le budget du SMD3 le permet.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 pour	ϕ contre	Ø ABSTENTION

DECIDE à compter de 2021 :

• Le ratio « promu-promouvable » est fixé à 100 % pour les agents remplissant les conditions d'avancement de grade au SMD3, pour tous les grades présents dans la collectivité.

024-252405329-20210330-0221C-DE

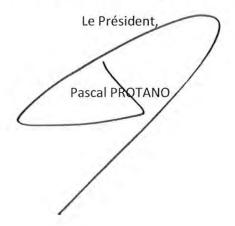
Regu le 01/04/2021

- 2 Pour la procédure d'avancement de grade, quatre critères de nomination sont proposés :
 - la valeur professionnelle de l'agent qui sera déterminée par le biais du système d'évaluation/notation mis en place au syndicat ;
 - les critères d'encadrement ou d'expertise,
 - les acquis de l'expérience professionnelle (ancienneté...);
 - l'investissement de l'agent dans le déroulement de sa carrière (passage d'examens professionnels, de concours...).
- **3** Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la seule compétence de l'autorité territoriale. Toute nomination interviendra si un emploi correspondant au grade considéré est nécessaire au SMD3 et si le budget du SMD3 le permet.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°03-21C

OBJET: Mise à jour du tableau des effectifs

Séance du 30 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente mars, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 23 mars 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 22	Nombre de votants : 26
Nombre de pouvoirs : 4	 Me ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERE Mr ROUSSEL donne pouvoir à Mr COLBA Mr JAUBERTIE donne pouvoir à Mr PROT Mr TEILLAC donne pouvoir à Mr DOBBEL 	ANO
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 4	9

Nombre de voix par COMPETENCES Communication OBLIGATOIRE DECHETERIE COLLECTE Délégués titulaires NOM DE LA COLLECTIVITE Délégués suppléants Pascal PROTANO 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Claudine FAURE Thierry CIPIERRE 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Vincent LACOSTE Evelyne ROUX (1 pouvoir) 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Jean Jacques RATIER Pierre JAUBERTIE (1 pouvoir) 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Franck MOISSAT Communauté d'Agglomération Alain MARTY 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Le Grand Périgueux Patrick GUILLEMET 2 voix 2 voix Bernadette SALINIER 2 voix 2 voix Stéphane MOTTIER Francis COLBAC 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Vincent BELLOTEAU Christelle BOUCAUD 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Stéphane DOBBELS 2 voix 2 voix 2 voix 2 voix Hélène REYS François CAREME

	François ROUSSEL (1 pouvoir) Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique HERMENAULT	2 voix			
C du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix		The second secon	
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette-FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
7777	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian-BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 vo i
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max-MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi

024-252405329-20210330-0321C-DE

Regu le 01/04/2021

OBJET: N U3-21C - Mise a jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose :

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

1. Ouverture d'un poste d'adjoint technique

En complément de la délibération N° 03-20L du 24/11/2020, afin de pouvoir faire perdurer l'emploi d'un agent contractuel de catégorie C, formé au poste d'agent de déchèterie, et par anticipation du départ à la retraite en juillet 2021 d'un Adjoint technique, il convient de prendre cette délibération autorisant le Président à ouvrir « temporairement » un poste d'Adjoint Technique, jusqu'au départ en retraite de l'agent précédemment cité.

2. Ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe

Vu la délibération n°07-07F du comité syndical réuni le 11/12/2007 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grades au sein du SMD3,

Considérant qu'un agent Adjoint Administratif promouvable à un avancement de grade sous réserve d'obtention d'examen, vient d'obtenir l'examen professionnel d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe, Considérant que cet agent donne entière satisfaction sur son poste, le Président propose d'ouvrir le poste correspondant et de fermer son poste d'origine.

3. Affectation sur un poste d'Attaché vacant du Chargé de mission Relations aux élus recruté par mutation interne

Un poste de Chargé de mission Relations aux élus vient compléter l'organigramme du SMD3 pour renforcer la stratégie de communication externe du Syndicat. Il a pour missions principales d'être un relai précieux du Président et du Directeur Général dans leurs relations aux élus du territoire, très en demande dans le contexte de déploiement de la Redevance Incitative.

Son arrivée n'entraîne pas de création de poste puisqu'il se positionne sur un poste d'Attaché resté vacant.

Une fois ces trois points présentés, le président propose la modification du tableau des emplois permanents au 31/03/2021 :

024-252405329-20210330-0321C-DE Regu le 01/04/2021

01/04/2021					
Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadair		
FILIERE ADMINISTRATIVE		31			
Attaché hors classe	A	2	35H		
Attaché principal	A	0	35H		
Attaché	A	3	35H		
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	В	4	35H		
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	В	3	35H		
Rédacteur	В	0	35H		
Adjoint administratif prpal 1e cl.	c	7	35H		
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	c	4	35H		
	c	8			
Adjoint administratif			35H		
FILIERE TECHNIQUE		260	1.22		
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H		
Ingénieur principal	Α	5	35H		
Ingénieur territorial	A	1	35 H		
Technicien principal 1e classe	В	5	35H		
Technicien principal 2e classe	В	4	35H		
Technicien	В	6	35H		
Agent de maîtrise principal	C	16	35H		
Agent de maîtrise	c	13	35H		
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	c	82			
어느 선거 있는데 되는 어느 아이들이 그리고 있다면 하셨습니다. 그 사람들이 되었다면 하는데	C		35H		
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe		48	35H		
Adjoint technique	С	68	35H		
		2	30H		
		1	27H30		
		2	25H		
		1	22H30		
		1	19.5H		
		1	18H		
		1	17H30		
		1	12H		
		1	16H		
FILIERE ANIMATION		5	1011		
			2511		
Animateur principal 1e classe	В	2	35H		
Animateur	В	1	35H		
Adjoint d'animation	С	2	35H		
FILIERE CULTURELLE		1			
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	С	1	35H		
AGENTS TITULAIRES		297			
FILIERE TECHNIQUE		30	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2		
Contractuel – ingénieur	A	1	35H		
Contractuel – technicien	В	1	35H		
Contractuel – agent de maîtrise	c	1	35H		
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	c	4	35H		
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H		
contractuel – aujoint technique		10	ээп		
Contractuels contrats de projet	В	5	35H		
FILIERE ADMINISTRATIVE		15			
Contractuel – attaché	Α	5	35H		
Contractuel – adjt adm prpal 2 ^e cl.	С	1	30H		
Contractuels- contrats de projets	В	1	35H		
Contractuels- contrats de projets	C	8	35H		
AGENTS CONTRACTUELS		45			
TOTAL ACENTS	SA CONTACT OF THE	240	NATIONAL PROPERTY.		
TOTAL AGENTS	Control of the Control	342	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE		

024-252405329-20210330-0321C-DE

Regu le 01/04/2021

Le président tient également à communiquer le nombre de contractuels employés en CDD de droit public et nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

TABLEAU DES AGENTS CONTRACTUELS EN SURCROIT D'ACTIVITE PRESENTS AU 22/03/2021

FILIERE TECHNIQUE		75	
Contractuel – technicien	В	5	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel – adjoint technique	С	69	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		15	
Contractuel – adjt adm prpal 2 ^e cl.	С	15	35H
AGENTS CONTRACTUELS En surcroît temporaire d'activité (récurrent)		90	

TOTAL GENERAL		432	
	and the second second		

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 POUR	CONTRE	ϕ abstention	
	I	T	

APPROUVE le tableau des emplois permanents après ouverture d'un poste d'Adjoint technique, intégration d'un avancement de grade et affectation d'un chargé de mission sur un poste d'Attaché vacant ainsi que le tableau des agents contractuels au 22/03/2021.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°04-21C

<u>OBJET</u>: Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP): Modifications

Séance du 30 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente mars, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 23 mars 2021		
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 22	Nombre de votants : 26	
Nombre de pouvoirs : 4	 Me ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERE Mr ROUSSEL donne pouvoir à Mr COLBA Mr JAUBERTIE donne pouvoir à Mr PROT Mr TEILLAC donne pouvoir à Mr DOBBEL 	ANO	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 4	9	

		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO Claudine-FAURE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry CIPIERRE Vincent-LACOSTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean Jacques RATIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Pierre JAUBERTIE (1 pouvoir) Franck MOISSAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi

	François ROUSSEL (1 pouvoir) Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis-BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS	2 voix		· Annie Communication Communic	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique HERMENAULT	2 voix			
C du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix		- Farmer of Garage	
	Claude MARTINOT André BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
777.77	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer-HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice-FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Andre of the second	Thierry BOIDE Marie Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voix	49			***************************************

024-252405329-20210330-0421C-DE

Regu le 01/04/2021

<u>OBJET</u>. N°04-21C - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : Modifications

Monsieur le Président expose :

Par délibération n°08-17I du 31/10/2017, le Comité syndical du SMD3 a approuvé les modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au SMD3, à compter du 01/01/2018.

La cotation des postes a été approuvée et annexée dans la délibération susvisée.

Il convient de faire évoluer le RIFSEEP, lors de chaque création d'emploi au sein de la collectivité, pour procéder à sa cotation ou lors de modifications apportées dans la constitution des sous familles des groupes de fonction.

Aujourd'hui le RIFSEEP est déployé en trois groupes de fonction : A, B et C.

Le groupe de fonction A est sous-divisé en trois sous familles : A1 pour le directeur général, A2 pour le directeur général adjoint, une grande sous-famille A3 regroupant tout le personnel d'encadrement (catégorie A, catégorie B, avec des périmètres d'encadrement et des compétences très différents) et la sous-famille A4 des chargés de mission.

L'encadrement ayant beaucoup évolué depuis 2019 et certains postes requérant des compétences rares, il convient d'affiner les classifications A1 et A2 du RIFSEEP en l'ouvrant à certaines catégories d'emploi aujourd'hui classifiées en A3 ou A4.

Ainsi, après avoir recueilli l'avis des membres du Comité Technique, assemblés en réunion ordinaire le 25/02/2021, le Président propose au comité syndical d'ouvrir la sous-famille A1 aux Directeurs venant seconder le Directeur Général avec un large degré d'autonomie ; de classer en sous-famille A2, les encadrants de catégorie A et certains responsables de service avec une compétence rare ; de faire une grande famille A3 avec tous les encadrants de catégorie B.

Le groupe de fonction B reste cohérent et est donc inchangé.

Le groupe de fonction C mérite d'être complété par une sous-famille en personnel administratif. En effet, il est aujourd'hui reconnu une catégorie spécialisée pour le personnel technique mais celle-ci n'est pas applicable pour le personnel administratif. Il est devenu nécessaire de créer une sous-famille d'agent administratif spécialisé pour les personnels de catégorie C, ayant une expertise dans un domaine.

Ainsi, après avoir recueilli l'avis des membres du Comité Technique, assemblés en réunion ordinaire le 25/02/2021, le Président propose au comité syndical de créer une sous-famille d'agent administratif spécialisé pour les personnels de catégorie C, ayant une expertise dans un domaine.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 POUR	ϕ contre	ϕ abstention	
		V	

ADOPTE les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP au SMD3, telles que décrites ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2021.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme:
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures
Le Président,

Pascal PROTANO



SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°05-21C

OBJET: Vote du budget supplémentaire 2021

Séance du 30 mars 2021

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 23 mars 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 22 Nombre de votants : 2	
Nombre de pouvoirs : 4	 Me ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERE Mr ROUSSEL donne pouvoir à Mr COLBA Mr JAUBERTIE donne pouvoir à Mr PROT Mr TEILLAC donne pouvoir à Mr DOBBEL 	ANO
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 4	9

*		Nombre de voix par COMPETENCES			
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean Jacques RATIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE (1 pouvoir) Franck MOISSAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi

Dominique MAZIERE Marc MELOTTI	1 voix			1
Régis-BATAILLER	1 VOIX		1 voix	
Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix	The state of the s		***************************************
Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	2 voix			
Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique-HERMENAULT	2 voix			
Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix	-	*	
Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
Sylvette FORT	2 voix			
Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Serge ORHAND Claude-BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Jean-Pierre CAZES Rainer-HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Johann DESPORT Daniel-LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique HERMENAULT Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS Claude MARTINOT André BALLIGAND Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET Sylvette-FORT Michel DOBBELS Jimmy MORAND Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER Serge ORHAND Claude BRONDEL Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT Jean Louis DESSALLES Christian BORDENAVE Hervé COUSTILLAS Jean Marie BRUNAT Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX Johann DESPORT Daniel LAVAUD Jean-Marcel BEAU	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS Marie Pierre VALETTE Hervé CARVES Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique HERMENAULT Deminique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN Marilyne FORGENEUF Vincent-FARGEAS Claude MARTINOT André BALLIGAND Philippe ROUSSEAU Alain-POUQUET 2 voix Sylvette-FORT Michel DOBBELS Jimmy-MORAND Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER Serge ORHAND Claude BRONDEL Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL Marjorie MOLLETON Grégori-GOOSSENS Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT Jean-Louis DESSALLES Christian-BORDENAVE Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT Michel DONNETTE Marcel-LESBEGUERIES Lionel-VERGNAUD Jacques GAMBRO Thierry BOIDE Marie-Pierre BROUX Johann DESPORT Daniel-LAVAUD Jean-Marcel BEAU Z voix	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique HERMENAULT Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN Marilyne FORGENEUF Vincent-FARGEAS Claude MARTINOT André-BALLIGAND Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET Sylvette-FORT Michel DOBBELS Jimmy MORAND Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER Serge ORHAND Claude BRONDEL Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL Jean-Pierre CAZES Rainer-HENKEL Marjorie MOLLETON Grégori-GOOSSENS Frédéric GAUTHIER Béatrice-FEYTOUT Jean-Louis DESSALLES Christian-BORDENAVE Hervé COUSTILLAS Jacques GAMBRO Thierry BOIDE Marie-Pierre-BROUX Johann DESPORT Daniel LAVAUD Jean-Marcel BEAU Z voix Z voix Z voix J	Jérôme-PEYRAT Gé KUSTERS Marie-Pierre VALETTE Levoix Lev

024-252405329-20210330-0521C-BF

Regu le 01/04/2021

OBJET: N 05-21C - vote du budget supplementaire 2021

Monsieur le Président expose :

En application des instructions budgétaires et comptables M14, la reprise des résultats et l'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 font de la présente décision modificative un budget supplémentaire. A ce titre, elle est obligatoirement soumise au vote du comité syndical dans les mêmes formes que le budget primitif.

Ce budget supplémentaire comporte deux parties :

- ✓ La reprise des résultats de clôture de l'exercice 2020 et les reports correspondants aux restes à réaliser 2020 ;
- ✓ Les crédits nouveaux ou annulations de crédits.

L'ensemble des modifications de crédits proposées figure dans les tableaux ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	CA 2020	budget primitif 2021	budget supplémentaire 2021	Total budget 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 385 899,74	23 272 488,00	840 703,47	24 113 191,47
60	Achats et variations de stock	3 455 142,51	4 787 006,87	192 792,86	4 979 799,73
61	Services extérieurs	13 702 663,08	14 632 971,02	601 538,61	15 234 509,63
62	autres services extérieurs	727 585,81	1 529 677,11	44 798,00	1 574 475,11
63	Impôts et taxes	1 500 508,34	2 322 833,60	1 574,00	2 324 407,60
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 734 335,94	16 761 698,00	122 324,24	16 884 022, 24
63	Impôts et taxes	201 127,66	313 719,00	0,00	313 719,00
64	Charges de personnel	12 533 208,28	16 447 979,00	122 324,24	16 570 303,24
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	529 835,14	342 092,00	202 000,00	544 092,00
66	CHARGES FINANCIERES	526 598,97	685 400,00	0,00	685 400,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	125 022,69	17 100,00	100,00	17 200,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	100 000,00	0.00	100 000,00
023	VIREMENTA LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00		2 907 776,00	2 907 776,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 016 655,69	9 5 19 4 50,00	600 000,00	10 119 450,00
	TOTAL	39 318 348,17	50 698 228,00	4 672 903,71	55 371 131,71

024-252405329-20210330-0521C-BF Regu le 01/04/2021

Chapitre	Libellé	CA 2020	budget primitif 2021	budget supplémentaire 2021	Total Budget 2021
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	14 075 046,68	12 344 555,20	- 119 260,00	12 225 295,20
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	20 246 885,60	31 804 532,80	264 660,00	32 069 192,80
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 075 239,49	5 993 700,00	5 000,00	5 998 700,00
76	PRODUITS FINANCIERS	6,54		4.	•
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 456, 41	11 000,00	365,00	11 365,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	301 140,40	182 400,00	-	182 400,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	282 240,76	362 040,00	16 500,00	378 540,00
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 798 971,00		4 505 638,71	4 505 638,71
	TOTAL	43 823 986,88	50 698 228,00	4 672 903,71	55 371 131,71

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	CA 2020	RAR 2020	Budget primitif 2021	Budget supplémentaire 2021	Total budget 2021
	TOTAL	29 005 226,99	905 127,46	31 006 360,00	11 323 332,12	43 234 819,58
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
040			0.00		-	
	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	282 240,76	0,00	1.00 11.00 12.00 12.00		378 540,00
	subvention d'équipements	195 724,76		255 000,00	16 500,00	271 500,00
1582		86 516,00		107 040,00 0.00		107 040,00 0,00
192		0,00	0.00			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 539 079,96	0,00			907 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 007 420,62	0,00		0,00	6 119 200,00
1641	The state of the s	3 927 540,92		6 039 200,00		6 039 200,00
1678	remboursement avance Agence de l'eau	79 879,70		80 000,00		80 000,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				1 870 000,00	1870000,00
	DEPENSES D EQUIPEMENT	23 176 485,65	905 127,46	24 405 120,00	8 529 832,12	33 840 079,58
INVE	STISSEMENT HORS AUTORISATION DE PROGRAMME	1 802 785,07	905 127,46	986 750,00	1 033 410,21	2 925 287,67
200612	Centre de Coulounieix	0,00	344 411,90	0,00	0,00	344 411,90
201323	Locaux administratifs ISDND	6 962,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201531	Centres de transfert / Passage en FMA	0,00	5 390,64	0,00	0,00	5 390,64
201704	Collecte	168 443,85	0,00	0,00	0,00	0,00
201799	Equipement départemental	1 277,27	0,00	0,00	0,00	0,00
14032020	COLLECTE MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
15022020	DECHETERIES BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	103 813,59	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00
15032020	DECHETERIES MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	564,71	187 540,08	201 800,00	10 000,00	399 340,08
15042020	DECHETERIES PERIGUEUXAMENAGEMENT EQUIPEMENT	642 392,65	0,00	0,00	0,00	0,00
16012020	CT BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	237,47	0,00	0,00	0,00	0,00
16092020	CT MARCILLAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	50 894,17	0,00	0,00	764,09	764,09
19032020	ISD-ND ST LAURENT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	50 558,77	267 229,09	238 500,00	-49 409,00	456 320,09
19062020	ISDI ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
2019003	Petits équipements et matériels technique	2 840,14	0,00	0,00		0,00
2019004	Equipements & matériels Secteur ISD-ND	1 242,76	0,00	0,00		0,00
2019007	Aménagements & travaux Départemental	2 459,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2019008	Aménagements & travaux divers Secteur ISD-ND	4 478,74	10 495,61	0,00	100	10 495,61
2019009	Aménagements & travaux divers Secteur MONTPON	1 554,23	0,00	0,00	0,00	0,00
25012020	ANTENNE BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	0,00	0,00	14 000,00		14 600,00
25022020	ANTENNE BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	650,36	1 815,00	100,00	100000000000000000000000000000000000000	2 915,00
25032020	ANTENNE MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	16 539,75	0,00	19 050,00	E/ 27 3 23 U-1AA	24 345,62
25042020	ANTENNE RAMPINSOLLE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	0,00	0,00	0,00		3 000,00
25052020	ANTENNE RIBERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	34 092,91	42 466,90	3 000,00		56 454,90
25102020	ANTENNE SIEGE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	713 782,17	45 778,24	497 300,00	1 051 171,50	1 594 249,74

024-252405329-20210330-0521C-BF Regu le 01/04/2021

INV	ESTISSEMENT EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME	21 373 700,58	0,00	23 418 370,00	7 496 421,91	30 914 791,91
	COLLECTE	15 803 673,81	0,00	15 885 818,00	5 960 456,09	21 846 274,09
1910101	AMÉNAGEMENTS & ÉQUIPEMENTS SECTEUR BERGERA	2 531 560,29	0,00	2 163 350,00	736 156,10	2 899 506, 10
1910102	AMÉNAGEMENTS & EQUIPEMENTS SECTEUR BELVÈS	5 520 471,77	0,00	1 948 994,00	920 290,97	2 869 284,97
1910103	AMÉNAGEMENTS & EQUIPEMENTS SECTEUR MONTPOR	5 669 704.80	0.00	1 585 674.00	592 802,97	2 178 476,97
1910104	OPREVERT : aménagements et équipements	3 976,25	0,00	408 000,00	276 723,16	684 723,16
1910104	Système informatique & télécommunication	437,54	0,00	0,00	0,00	ALL VIEW DE LA CONTRACTION DEL CONTRACTION DE LA CONTRACTION DE LA CONTRACTION DE LA CONTRACTION DE LA CONTRACTION DEL CONTRACTION DE LA C
1910105	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SECTEUR NONTRO					0,00
		0,00	0,00	203 100,00	-203 100,00	0,00
1910107	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SECTEUR GD PERI	0,00	0,00	3 714 000,00	2 529 900,00	6 243 900,00
1910108	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SECTEUR THIVIERS	0,00	0,00	733 100,00	-274 350,00	458 750,00
14052020	COLLECTE RIBERAC/ATELIER DE MECANIQUE	3 546,00	0,00	122 400,00	0,00	122 400,00
140520201	AMÉNAGEMENTS & ÉQUIPEMENTS SECTEUR RIBERAC	2 073 977,16	0,00	5 007 200,00	1 382 032,89	6 389 232,89
	DECHETERIES	984 401,57	0,00	2 083 460,00	980 994,31	3 064 454,31
201802	Déchèterie de Thenon	433 228,28	0,00	968 900,00	520 452,05	1 489 352,05
1920101	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR BERG	142 383,62	0,00	37 700,00	186 785,99	224 485,99
1920102	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR BELV	11 250,47	0,00	366 720,00	-78 111,06	288 608,94
1920103	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR MON	86 526,10	0,00	44 100,00	64 178,00	108 278,00
1920103	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP GRAND PERIGU		0,00	249 000,00		606 097,16
		304 716,18			357 097,16	
19201041	DECHETERIE LA RAMPINSOLLE	0,00	0,00	313 000,00	-117 946,39	195 053,61
15052020	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR RIBE	6 296,92	0,00	104 040,00	48 538,56	152 578,56
11	CENTRES DE TRANSFERT	380 741,29	0,00	2 211 000,00	-494 839,77	1716 160,23
201707	CT Belvès	242 819,34	0,00	858 000,00	-31 481,52	826 518,48
1920201	Aménagement Centre de Transfert de Bergerac	69 913,57	0,00	177 000,00	-86 805,82	90 194,18
1920203	Aménagement CT Marcillac	0,00	0,00	210 000,00	0.00	210 000,00
16032020	Aménagement CT MONTPON	43 542,52	0,00	423 000,00	-17 008,40	405 991,60
16032020	UNITE BIOMASSE RAMPINSOLLE - AMENAGEMENT EQU		10/6/4	520 000,00		
		14 891,66	0,00		-355 607,83	164 392,17
160420201	CT RAMPINSOLLE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	9 574,20	0,00	23 000,00	-3 936,20	19 063,80
	TRANSPORT	753 990,00	0,00	228 000,00	10 100,00	238 100,00
172020	TRANSPORT	753 990,00	0,00	228 000,00	10 100,00	238 100,00
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	THE WILL STAY	100 000,00	0,00	220 000,00	10 100,00	200 100,00
1.7	CENTRES DE TRI	284 090,69	0,00	386 500,00	554 337,99	940 837,99
1920301	AMENAG CENTRE DE TRI RAMPINSOLLE	76 050,70	0,00	0,00	420 000,00	420 000,00
1920302	AMENAG CENTRE DE TRI MARCILLAC	208 039,99	0,00	386 500,00	134 337,99	520 837,99
4	ENGINS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES	36 692,50	0,00	668 000,00	17 311,65	685 311,65
1920401	Engins et matériels de broyage	36 692,50	0,00	668 000,00	17 311,65	685 311,65
1 10	SIEGE ET ANTENNES	949 188,63	0,00	626 420,00	28 885,33	655 305,33
201801	Extension Locaux Rampinsolle	489 079,81	0,00	5 200,00	2 208,65	7 408,65
1920501	Antenne de l'ISD-ND	0,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
1920502	MULTI SITES	25 660,04				
			0,00	0,00	49 918,88	49 918,88
1920503 1920504	Antenne de Belves	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
1920504	ANTENNE DE BERGERAC	434 448,78	0,00	595 220,00	-23 242,20	571 977,80
	TRAITEMENTS DES LIXIVIATS	17 434,55	0,00	31 000,00	40 045,48	71 045,48
1930101	Piéces pour réparation	17 434,55	0,00	31 000,00	40 045,48	71 045,48
100007	TRAVAUX BIOREACTEURS	1 947 439,39	0,00	783 200,00	295 151,27	1 078 351,27
1930201	Construction casiers E1/E2	1 662 197,90	0,00	718 200,00	268 725,52	986 925,52
1930202	Construction casiers secteur F	0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
200718	Bioréacteur ISDND	285 241,49	0,00	0,00	26 425,75	26 425,75
	SYSTÈMES D INFORMATIONS	216 049 15	0.00	E14 073 00	102 070 50	C10 0E1 EC
1940101	Infrastructures réseaux 1 parc télécommunications	216 048,15 43 704,59	0,00	514 972,00 87 500,00	103 979,56 8 897,46	618 951,56 96 397,46
1940102	Renouvel parc informatique & licences logiciels	70 067,93	0,00	336 472,00	41 527,75	377 999,75
1940103	Site internet et intranet	762,39	0,00	0,00	0,00	0,00
1940103	Systéme stockage données, organisation des flux	41 645,76	0,00	70 000,00	15 195,03	85 195,03
1940104	SIG : Système d'information géographique					
1340103	ioio , oysteme umormation geographique	59 867,48	0,00	21 000,00	38 359,32	59 359,32

024-252405329-20210330-0521C-BF

Regu le 01/04/2021

Chapitre	Libellé	CA 2020	budget primitif 2021	RAR 2020	budget supplémentaire 2021	Total budget 2021
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 909 270,39	4	(6	8 615 962,66	8 615 962,66
10222	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 961 963,00	1 850 000,00	-		1 850 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	60 848,07	638 880,00	38 500,00	138 000,00	815 380,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	19 000 000,00	18 998 030,00	4 000 000,00	- 7 098 779,08	15 899 250,92
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-		2 907 776,00	2 907 776,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	, A	-		250 000,00	250 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 016 655,69	9 519 450,00	197	600 000,00	10 119 450,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 539 079,96	-	-	907 000,00	907 000,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		-		1 870 000,00	1 870 000,00
	TOTAL	34 487 817,11	31 006 360,00	4 038 500,00	8 189 959,58	43 234 819,58

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

LA POUR	Ø CONTRE	Ø ABSTENTION

APPROUVE le budget supplémentaire 2021 proposé;

VOTE le budget supplémentaire 2021 proposé.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme: Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures

Le Président,

ascal PROTANO

______ SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°06-21C

OBJET : Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2021 selon le budget supplémentaire

Séance du 30 mars 2021

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 23 mars 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 22 Nombre de votants :	
Nombre de pouvoirs : 4	 Me ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERE Mr ROUSSEL donne pouvoir à Mr COLBAC Mr JAUBERTIE donne pouvoir à Mr PROTANO Mr TEILLAC donne pouvoir à Mr DOBBELS 	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 4	9

	7			de voix pa ETENCES	ar
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine-FAURE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean Jacques RATIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Pierre JAUBERTIE (1 pouvoir) Franck MOISSAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Control and the second second	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi

	François ROUSSEL (1 pouvoir) Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé-KUSTERS	2 voix		***************************************	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique HERMENAULT	2 voix			
C du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
omment de North de	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2-voix		The second secon	
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette-FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2-voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
Assemblée Sectorielle Secteur V	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
Bergerac	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Thierry BOIDE Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:

024-252405329-20210330-0621C-DE

Regu le 01/04/2021

<u>ОБЈЕТ</u>: N 06-21C - Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2021 selon le budget supplémentaire

Monsieur le Président expose :

Par délibération N°16-14C du 27 mai 2014, le Comité Syndical a décidé d'instituer une procédure pour la mise en place d'AP / CP et d'inscrire, au titre des autorisations de programme, les dépenses d'un montant supérieur ou égal à 15000€HT.

Par délibération N°09-14E du 26 Août 2014, le Comité Syndical a autorisé des modifications de crédits sur certaines autorisations de programme et également l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°09-14I du 23 décembre 2014, le Comité Syndical a autorisé des modifications de crédits sur certaines autorisations de programme et également l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°09-15B du 24 février 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°13-15D du 28 Avril 2015, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements 2014.

Par délibération N°05-15F du 27 Août 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget d'une nouvelle Autorisation de Programme pour la rénovation du centre de tri de la Rampinsolle.

Par délibération N°07-15G du 28 Septembre 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget d'une nouvelle Autorisation de Programme pour la réalisation d'études géotechniques pour la création d'un nouveau casier sur le site de Saint Laurent des Hommes.

Par délibération N°13-15J du 15 Décembre 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°15-16-B du 05 Avril 2016, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements 2015.

Par délibération N°14-16B du 05 Avril 2016, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°03-16K du 28 Novembre 2016, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes, conformément à la décision modificative n°5 2016.

Par délibération N°10-16L du 13 Décembre 2016, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°11-17B du 28 Février 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2017.

Par délibération N°09-17D du 25 Avril 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2017.

Par délibération N°06-17H du 26 Septembre 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2017.

Par délibération N°02-17J du 12 Décembre 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2017.

Par délibération N°09-18C du 27 Mars 2018, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2017.

Par délibération N°04-18D du 24 Avril 2018, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2018.

024-252405329-20210330-0621C-DE

Regu le 01/04/2021

Par délibération N 12-181 du 25 Septembre 2018, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2018.

Par délibération N°10-18J du 30 Octobre 2018, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2018.

Par délibération N°19-19A du 29 Janvier 2019, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes, conformément au budget primitif 2019.

Par délibération N°10-19C du 26 Mars 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes, conformément à la décision modificative n°1 2019.

Par délibération N°13-19D du 30 Avril 2019, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2018.

Par délibération N°10-19F du 25 Juin 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes, conformément au budget supplémentaire 2019.

Par délibération N°05-19I du 24 Septembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes, conformément à la décision modificative n°2 2019.

Par délibération N°07-19J du 29 Octobre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes, conformément à la décision modificative n°3 2019.

Par délibération N°03-19J du 17 Décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes, conformément à la décision modificative n°5 2019.

Par délibération N°08-19L du 17 Décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes, conformément au budget primitif 2020.

Par délibération N°07-20B du 25 Février 2020, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2019.

Par délibération N°10-20B du 25 février 2020, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes, conformément au budget supplémentaire 2020.

Par délibération N°14-20H du 22 septembre 2020, le Comité Syndical a autorisé la modification des autorisations de programme existantes, conformément à la décision modificative n°1 2020.

Par délibération N°10-21A du 26 janvier 2021, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes, conformément au budget primitif 2021.

Par délibération N°07-21B du 23 février 2021, le Comité syndical a approuvé le bilan des Autorisations de Programme et crédits de paiement au 31 décembre 2020.

Cette délibération vise à soumettre au vote la modification des Autorisations de programme et crédits de paiements pour 2021, conformément au budget supplémentaire 2021 proposé au vote, détaillés dans le tableau ci-dessous :

N° AP N°Opération	on Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	crédits de palement réalisés au 31/12/2020	report des crédits 2020 /2021 (BS)	CP 2021 précedemment votés	Supplémentaire 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
	COLLECTE	45 612 097,16	20 108 696,07	4 996 786,09	15 885 818,00	963 670,00	21 846 274,09	3 232 795,00	364 332,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1910101	Aménagements & Equipements Secteur Bergerac	5 771 554,59	2 872 048,49	528 656,10	2 163 350,00	207 500,00	2 899 506,10					
1910102	Aménagements & Equipements Secteur Belvès	10 725 074,72	7 855 789,75	1	1 948 994,00	- 125 000,000	2 869 284,97					
1910103	Aménagements & Equipements Secteur Montpon	9 246 480,41	7 068 003,44	774 282,97	1 585 674,00	- 181 480,00	2 178 476,97					
1910104	Opération OPREVERT : aménagements et équipements	818 699,41	3 976,25	8 723,16	408 000,00	268 000,00	684 723,16	40 000,00	30 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1910105	Systems informatique & telecommunication (geoloc,	33 193,75	33 193,75					1				
1910106	Aménagements & Equipements Secteur Nontron				203 100,00	- 203 100,00	•					
1910107	Aménagements & Equipements Secteur Gd Périgueux	6 243 900,00			3 714 000,00	2 529 900,00	6 243 900,00	9 9 9 9 9				
1910108	Aménagements & Equipements Secteur Thiviers	3 985 877,00			733 100,00	- 274 350,00	458 750,00	3 192 795,00	334 332,00			
201702	Hangar du Secteur de Bergerac	198 161,23	198 161,23									
14052020		125 946,00	3 546,00		122 400,00		122 400,00					
140520201	Aménagements & Equipements Secteur Ribérac	8 463 210,05	2 073 977,16	2 639 832,89	5 007 200,00	- 1257800,00	6 389 232,89					
	DECHETERIES	19 607 846,21	1 273 371,90	900 344,31	2 083 460,00	80 650,00	3 064 454,31	2 908 000,00	00'000 060 9	3 722 020,00	2 500 000,00	50 000,00
1920101	Secteur de Bergerac: Aménagements- mise aux normes - équipements	3 934 691,43	160 205,44	186 335 99	37 700.00	450.00	224 485,99			1 000 000,00	2 500 000,00	50 000,00
	Secteur de Belves : Aménagements- mise aux normes -	3 070 773 57	77 734 63				288 608 94	250,000,00	00 000 000	1 550 020 00		
1920102	équipements			10 838,94	366 720,00	- 88 950,00	to constant		an'am anc	m'are cert		
1920103	Secteur de Montpon : Aménagements- mise aux normes - équipements	1 923 943,97	165 665,97	4 728,00	44 100,00	59 450,00	108 278,00	200 000,00	1 150 000,00			
1920104	Aménagements et mise aux normes Secteur Grand	6 208 227,15	400 039,99	31 771 910	00 000 872	130 050 00	606 097,16		4 040 000,00	1 162 090,00		
19201041	Decheterie La Rampinsolle	2353053.61	,	40 053 61	313 000 00	- 158 000 00	195 053 61	2158 000 00				
201802	Construction & équipements Déchèterie de Thenon	1 958 281,00	468 928,95	420 052,05	00'006 896	100 400 00	1 489 352.05	_				
15052020	Aménagements et mise aux normes Secteur Ribérac	158 875.48	6 296 92	20 188 56	104 040 00	28 350 00	157 578 56					
	CENTRE DE TRANSFERT	12 633 260.53	1 269 900.30	231 660.23	2 211 000,00	- 726 500.00	1 716 160 23	7 212 000 00	1 815 200 00	340 000 00	140 000 00	140 000 00
1920201	Aménagement CT Bergerac	1 597 498,83		13 194,18	177 000,00	100 000 00	90 194.18		595 200.00		201000000000000000000000000000000000000	20,000
1920202	Equipements Départementaux	671627,75	671 627,75									
1920203	Aménagement CT Marcillac	210 000,00			210 000,00		210 000,00					
16032020	CT MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	1349534,12	43 542,52	4 491,60	423 000,00	- 21 500,00	405 991,60	140 000,00	140 000,00	340 000,00	140 000,00	140 000,00
16042020	UNITE DE BIOMASSE CT RAMPINSOLLE /AMENAGEMENT	3 511 283,83	14 891,66	44 392.17	520 000.00	400 000 00	164 392,17	2 252 000,00	1 080 000,00			
16042020		160 840 50	07 307 171		Y.		00 00001					
		or's to oor	מיינים דבד	1 063,80	23 000,00	- 5 000,000	D9,500 ET					
201707	Construction CT Belves	5 132 466,50	305 948,02	168 518,48	858 000,000	- 200 000'00	826518,48	4 000 000,00				
	TRANSPORT	2 117 090,00	753 990,00		228 000,00	10 100,00	238 100,00		225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
17TRA19	Transport	2 117 090,00	753 990,00		228 000,00	10 100,00	238 100,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
1000001	And an	10,824 800 C	20,086,02	48 837,39	386 500,00	00,000,000	940 837,99		1 000 000,00	3 000 000,00		
1920301	Aménagement des centres de tri : Narcillac	3 038 428,57	209 157 45	00 232 00	286 500 00	95 500 00	420 000,00		500 000,00	2 000 000,00		
-	ENGINS ET EOUIPEMENTS TECHNIQUES	3 588 294, 15	467 982.50	17 311.65	00,000,000	00,000 00	685 311.65	640 000 00	40 000 00	515 000 00	640 000 00	00 000 009
1920401	Engins et matériels de brovage	2 682 004.15	36 692.50	17 311.65	00.000.00		685 311 65		40 000 00	40 000 00	640 000 00	0000009
1920402	Compacteurs	906 290,00	431 290,00				00/14/1000		20,000	475 000 00	00,000,000	0000000
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	7 161 826,26	6 506 520,93	119 885,33	626 420,00	- 91 000,00	655 305,33					
1920501	Antenne de l'ISD-ND	23 000,00			23 000,00		23 000,00					
1920502	Multi-sites	80 392,31	30 473,43	49 918,88			49 918,88					
1920503	Antenne de Belves	9 549,00	6 549,00		3 000,000		3 000,00					
1920504	Antenne de Bergerac	1 006 426,58	434 448,78	67 757,80	595 220,00	- 91 000,00	571977,80					
201801	Bâtiment administratif	6 042 458,37	6 035 049,72	2 208,65	5 200,00		7 408,65					
	TRAITEMENT DES LIXIVIATS	644 028,83	68 983,35	34 545,48	31 000,00	2 500,00	71 045,48		22 000,00	482 000,00		
1930101	Piéces pour réparation	644 028,83	68 983,35	34 545,48	31 000,00	5 500,00	71 045,48	-	22 000,00	482 000,00		
10000001	I KAVAUX BIOKEACIEUK	20 534 070,40	EL'81/ 559 OF	12,126,282	783 200,00	2 600,00	1 078 351,27	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
1020501	Construction casiers E1/E2	5 056 628,19	7 0/1 /07,6/	75,521 002	718 200,00	2 600,000	986 925,52	- 1	1 000 000 00	1 000 000 000	1 000 000 00	00000001
2020202	Tomor his advanced by ND pourcelds do l'ordering	9 005 000,00	0 200 010 00	של שני שנ	on'oon ca		35 3C 3C 3C	1800 000,00	1800,000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
2007	SYSTEME D'INFORMATION	2 279 078 98	460 322.42	63 027.56	514 972.00	40 952.00	618 951 56	27 000 00	198 650 00	265 180 00	401 050 00	277 925 00
1940101	Infrastructures, réseaux, parc télécommunications	250313.79	153 916.33	9465.46	87 500.00	568.00	96 397 46					
	Renouvellement parc informatique, licences logiciels,	20000000	20 000									
1940102	imprimantes, copieurs	1 /12 0/9,21	134 2/4,46	16 687,75	336 472,00	24 840,00	377,999,75	57 000,00	198 650,00	265 180,00	401 050,00	277 925,00
1940103	Site internet et intranet	2 598,47	2 598,47									
1940104	Systéme de stockage des données, organisation des flux	188 625,59			70 000,00		85 195,03					
100000	0.00	100 100 101	66 103 GO	26 670 22		1 600 00	CC 020 02					

AR PREFECTURE

024-252405329-20210330-0621C-DE

Regu le 01/04/2021

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

4 POUR ϕ CONTRE ϕ ABSTENTION

AUTORISE

la modification des Autorisations de Programme et crédits de paiement 2021 susvisé, conformément au budget supplémentaire 2021 voté.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures

Pascal PROTANO

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°07-21C

OBJET : Vente de cartes prépayées pour l'accès aux bornes Omr (touristes itinérants)

Séance du 30 mars 2021

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 23 mars 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 22	Nombre de votants : 26
Nombre de pouvoirs : 4	 Me ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERE Mr ROUSSEL donne pouvoir à Mr COLBA Mr JAUBERTIE donne pouvoir à Mr PROT Mr TEILLAC donne pouvoir à Mr DOBBEL 	ANO
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 4	9

			Nombre (COMPI	de voix pa ETENCES	ir
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
	Pascal PROTANO Claudine-FAURE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry CIPIERRE Vincent-LACOSTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean Jacques RATIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Pierre JAUBERTIE (1 pouvoir) Franck MOISSAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
71174 C10070 1 - 51 4 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi

le 07/04/2021	rançois ROUSSEL (1 pouvoir)	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Dominique MAZIERE Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	
	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé-CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique HERMENAULT	2 voix			
C du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix		1	
	Philippe ROUSSEAU Alain-POUQUET	2 voix	***************************************	***************************************	
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David-FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
33-12/3-13/3-13/3-1	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi:
	Nombre total de voix	49			

024-252405329-20210330-0721CBIS-DE

Regu le 07/04/2021

OBJET : N°07-21C - Vente de cartes prépavées pour l'accès aux bornes Omr (touristes itinérants)

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'optimisation de la collecte et de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi), les secteurs de collecte de Belvès Montpon-Mussidan et du Grand Périgueux sont en phase pédagogique. Les bornes Omr étant verrouillées ou en cours, chaque foyer est muni d'une carte d'accès permettant l'ouverture du tambour.

Afin d'accompagner au mieux l'ensemble des usagers et de limiter les dépôts en pieds de borne sur ces secteurs en phase pédagogique, il est proposé, pour les touristes de passage, la mise en place de cartes prépayées pour la saison touristique 2021.

Ces cartes prépayées, d'un coût unitaire de 4.5 euros TTC à la charge de l'utilisateur, donneront droit à une ouverture de tambour d'une borne Omr afin d'y déposer leurs déchets résiduels. Cette carte sera sans délai de validité, ni remboursable, ni échangeable.

Les autres bornes emballages/ papiers, verres et cartons sont accessibles sans carte.

Pour être au plus près localement des utilisateurs, des revendeurs de proximité proposeront à la vente des cartes prépayées. Ils en feront l'acquisition auprès du SMD3 pour un prix de vente de 4€ TTC. Un titre de recette sera émis par le SMD3 à leur attention.

La différence entre le prix d'achat par le SMD3 et le prix de vente aux touristes constitue la marge du revendeur.

Une communication spécifique sera réalisée pour informer le plus largement possible de la mise en œuvre de ce service.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 POUR	Ø CONTRE	Ø ABSTENTION

DECIDE la vente de cartes prépayées à destination des touristes passages, leur donnant droit à une ouverture

d'un tambour d'une borne Omr;

DECIDE de fixer le prix de vente aux touristes à 4.5€ TTC ;

ADOPTE le prix de vente de 4€ TTC aux revendeurs avec l'émission d'un titre de recette à leur attention ;

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Pascal PROTANO

e Président,

______ SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°08-21C

<u>OBJET</u>: Convention de partenariat pour l'accès à la déchèterie de Condat sur Vézère (SIRTOM de Brive la Gaillarde)

Séance du 30 mars 2021

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 23 mars 2021	
Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 22	Nombre de votants : 26
Nombre de pouvoirs : 4	1.Me ROUX donne pouvoir à Mr CIPIERE 2.Mr ROUSSEL donne pouvoir à Mr COLBAI 3.Mr JAUBERTIE donne pouvoir à Mr PROT 4.Mr TEILLAC donne pouvoir à Mr DOBBEL	ANO
Compétences : COLLECTE	Nombre de voix par compétences :	41

		Nombre de voix par COMPETENCES				
NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication	
	Pascal PROTANO Claudine FAURE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Thierry CIPIERRE Vincent LACOSTE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Evelyne ROUX (1 pouvoir) Jean-Jacques RATIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Pierre JAUBERTIE (1 pouvoir) Franck-MOISSAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Alain MARTY Patrick GUILLEMET	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Bernadette SALINIER Stéphane MOTTIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Francis COLBAC Vincent BELLOTEAU	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	
	Christelle BOUCAUD Stéphane DOBBELS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi	
	Hélène REYS François CAREME	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix	

024-252405329-20210330-0821CBIS-DE

Regu l<u>e 01/04/2021</u>

01/04/2021					
	François ROUSSEL (1 pouvoir) Dominique MAZIERE	1 voix		1 voix	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI Régis BATAILLER	1 voix		1 voix	1000
9	Jérôme PEYRAT Gé KUSTERS	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE Hervé CARVES	2 voix			
	Gérard TEILLAC (1 pouvoir) Dominique HERMENAULT	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voi
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF Vincent FARGEAS	2 voix			
S.IW.C.T.O.IW. de Nontron	Claude MARTINOT André-BALLIGAND	2 voix			
	Philippe ROUSSEAU Alain POUQUET	2 voix			
S.M C.T.O.M. de Thiviers	Sylvette FORT	2 voix			
	Michel DOBBELS Jimmy MORAND	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE David FAUGERES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Serge ORHAND Claude-BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Bernard TRIFFE Thierry-GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur V	Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Marjorie MOLLETON Grégori GOOSSENS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Bergerac	Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Hervé COUSTILLAS Jean-Marie-BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
and the second s	Michel DONNETTE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Lionel VERGNAUD Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Thierry BOIDE Marie-Pierre-BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
Ribérac	Jean-Marcel BEAU Max-MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voi
	Nombre total de voix			41	

024-252405329-20210330-0821CBIS-DE

Regu le 01/04/2021

<u>OBJET</u>: N U8-ZIC - Convention de partenariat pour l'accès à la déchèterie de Condat sur Vézère (SIRTOM de Brive la Gaillarde)

Monsieur le Président expose :

Le SIRTOM de Brive dispose de 18 déchèteries et notamment une déchèterie située à Condat sur Vézère (24).

Les communes de Beauregard de Terrasson, Peyrignac et Villac ne sont pas adhérentes au SIRTOM de la Région de BRIVE, mais dans une cohérence de territoire et dans l'esprit de coopération, ces dernières sollicitent, dans le cadre d'un partenariat, l'accès de leurs habitants à la déchèterie de Condat sur Vézère.

Monsieur le Président propose qu'une convention de partenariat entre le SIRTOM de la région de Brive et le SMD3 puisse effectivement permettre à trois communes de la Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort adhérentes au SMD3 (Beauregard de terrasson, Peyrignac et Villac) d'accéder à la déchèterie de Condat sur Vézère dans les mêmes conditions que celles applicables aux collectivités adhérentes au SIRTOM de la Région de BRIVE.

Monsieur le Président présente notamment les conditions techniques et financières applicables pour la durée de la convention ainsi que les conditions de résiliation de la convention jointe en annexe.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

41 POUR ϕ CONTRE ϕ ABSTENTION

VALIDE le principe du projet de convention de partenariat entre le SIRTOM de la région de Brive et le SMD3 ;

AUTORISE le Président à signer tout document relatif au dossier ;

AUTORISE le Président à faire appliquer les conditions financières définies à la présente convention.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme : Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus Au registre sont les signatures

Le Président

Pascal PROTANO